

ENQUÊTE QUANTITATIVE

**Les violences envers les femmes
en Polynésie française**



Papeete, Avril 2003

**Ministère de la Santé,
De la Fonction publique, de la Rénovation de l'Administration**

Direction de la Santé

ENQUÊTE QUANTITATIVE

Les violences envers les femmes en Polynésie française

- **DIRECTION SCIENTIFIQUE :** INSTITUT DE DEMOGRAPHIE DE L'UNIVERSITE PARIS 1

Responsable scientifique : Maryse Jaspard
Équipe de recherche : Elizabeth Brown,
Claudine Pirus

- **REALISATION DE L'ETUDE**

Comité de pilotage

Cellule de coordination

Dr Patrick CERF, gynécologue obstétricien attaché au Centre Hospitalier Territorial
Nicole CERF, Bureau d'épidémiologie et de statistiques sanitaires, Direction de la Santé
Diana LAHANIER, Service d'éducation pour la santé, Direction de la Santé
Dr Mareva TOURNEUX - Service de protection maternelle, Direction de la Santé

Groupe élargi

Dr Etienne BEAUMONT, Service de gynéco-obstétrique, CHT de Mamao
Hélène LILIN, Service d'éducation pour la santé, Direction de la santé
Diane MANUTAHI, Délégation à la condition féminine
Marjorie PARMENTIER, Service de Protection maternelle, Direction de la santé
Anne-Marie POMMIER, Centre territorial d'information des droits des femmes et des familles
Myriam SACHET, Service de protection maternelle, Direction de la santé
Annie VITRAT, Service des affaires sociales

- **FINANCEMENT :** CONTRAT D'OBJECTIF ETAT-TERRITOIRE

INTRODUCTION

Depuis 1979, avec le vote, par l'Assemblée générale des Nations-Unies, de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, l'approche des phénomènes humains prend en compte les inégalités entre les sexes ; la lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans cette problématique. Ainsi, la plate-forme d'action de Pékin adoptée le 15 septembre 1995, à l'issue de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, a renforcé cette position et invité les gouvernements à mener des actions pour prévenir et éliminer les violences envers les femmes.

Toutefois la connaissance des violences envers les femmes reste problématique en dépit de la volonté affichée de lever le voile sur ce phénomène universel. Ces violences perpétrées au quotidien, la plupart du temps dans l'intimité de la sphère privée, sont encore souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes. Car au-delà des actes, la violence s'inscrit dans un fonctionnement d'emprise sur l'autre. Elle est fondée sur un rapport de force ou de domination entre au moins deux personnes et ressortit au désir d'imposer sa volonté, de dominer au besoin en humiliant, en dévalorisant autrui, le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission. Quelle qu'en soit la nature et quels qu'en soient les protagonistes, les actes violents sont une atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne (Jaspard et al.¹, 2001).

Les fonctions dévolues aux hommes et aux femmes, les systèmes de valeurs auxquels ils se réfèrent construisent des rapports sociaux entre les sexes qui engendrent des types de violences particuliers à l'encontre des femmes. La nature des actes violents est liée à des éléments culturels, qui, au-delà des rapports hiérarchisés entre les sexes, renvoient à des normes sociales intégrées par les individus telles que le type de rapport au corps, à la parole.

Selon une définition des Nations Unies, est considéré comme acte violent "tout acte, omission ou conduite servant à infliger des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, au moyen de tromperies, de séductions, de menaces, de contrainte ou de tout autre moyen, à toute femme et ayant pour but et pour effet de

1 Jaspard Maryse, Brown Elizabeth, Condon Stéphanie, Firdion Jean-Marie, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Houel Annik, Lhomond Brigitte, Maillochon Florence, Saurel-Cubizolles Marie-Josèphe, Schiltz Marie-Ange (juin 2001) : *Enquête nationale sur les violences envers les femmes : Rapport final*, Paris : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes et à la formation professionnelle - Service des Droits des femmes et de l'égalité, 300 p.

l'intimider, de la punir ou de l'humilier ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe, ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale et morale ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre ou sa personnalité, ou de diminuer ses capacités physiques ou intellectuelles"².

Cadre institutionnel de l'enquête

En Polynésie, lors de l'enquête réalisée auprès de la population en septembre 1999, dans le cadre de l'élaboration du Plan pour la santé 2001-2005, les violences intra-familiales et les sévices sexuels arrivent respectivement en 7^{ème} et 8^{ème} position parmi les 64 problèmes de santé cités par la population. De ce fait, la prévention de ces violences, à l'encontre principalement des femmes et très jeunes femmes, constitue une des priorités de santé du Territoire pour les cinq prochaines années.

Ne disposant sur le Territoire, d'aucune donnée permettant d'évaluer l'importance du problème en population générale, il s'est avéré nécessaire de recenser les personnes victimes de violences, d'identifier et d'analyser les facteurs favorisant afin d'orienter les actions de prévention et d'information. C'est donc l'objectif prioritaire de l'enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie française réalisée en 2002³.

Objectifs et méthodologie de l'enquête

La production de statistiques fiables portant sur l'ensemble de la population permet de cerner l'ampleur du phénomène, il s'agit plus précisément de :

- évaluer les fréquences des divers types de violences interpersonnelles, psychologiques, verbales, physiques et sexuelles, qui s'exercent envers les femmes dans le cadre familial, ainsi que dans le cadre plus large de la vie publique, ce quels que soient les auteurs des violences. Ces fréquences portent sur l'année précédant l'enquête pour tous les types de violences. Les violences sexuelles et physiques les plus graves sont prises en compte sur toute la vie.

- analyser le contexte familial, social, culturel et économique des situations de violence

² *Rapport final d'activités du EG-S-VL*, Groupe de Spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes (EG-S-VL), Conseil de L'Europe, Strasbourg, juin 1997.

³ Commanditée par le Ministère de la Santé et la Direction de la santé, cette opération est conduite en partenariat avec l'Institut de démographie de l'Université de Paris 1 (IDUP) pour la partie quantitative et le Laboratoire d'Anthropologie Sociale (LAS) du Collège de France pour la partie qualitative. La collecte des données de l'enquête quantitative a été confiée à l'institut de sondage Louis Harris Pacifique

- étudier les réactions des femmes aux violences subies, leurs recours auprès des membres de leur entourage et des services institutionnels
- analyser les conséquences de la violence sur le plan de la santé physique et mentale, de la vie familiale et sociale, et de l'usage de l'espace public/privé.

Le questionnaire

Le questionnaire, inspiré de celui de l'enquête Enveff réalisée en métropole en 2000 a été finalisé par le comité de pilotage de l'enquête en collaboration avec Maryse Jaspard, expert scientifique, responsable de l'enquête en métropole⁴.

La durée moyenne d'un entretien, réalisé en face à face, était de quarante cinq minutes. Afin d'établir une relation de confiance avec l'interviewée, les questions sur les actes de violences ne viennent qu'à l'issue d'un module recueillant des données contextuelles (caractéristiques familiales, économiques, sociales, résidentielles...), des éléments de la biographie familiale, sexuelle et professionnelle, et des éléments de l'état de santé.

La structure du questionnaire est conçue pour faire émerger progressivement les situations de violence et favoriser la remémoration d'évènements parfois très anciens : on commence par évoquer des faits qui se sont produits au cours des 12 derniers mois dans le cadre plus neutre des espaces collectifs, pour passer ensuite au contexte plus intime de la vie conjugale.

Afin de rester au plus près de la réalité vécue par chacune, des actes, des faits sont évoqués, les mots violence et agression ne sont pas utilisés. Le questionnement est adapté à chaque cadre de vie et chaque module recueille, pour les douze derniers mois, l'occurrence de faits⁵. L'investigation porte également sur les circonstances, réactions et recours des femmes auprès de l'entourage ou des institutions, ceci pour le fait le plus grave selon l'avis de l'enquêtée.

4 Il a été traduit en tahitien

5 Les faits retenus se regroupent ainsi :

- Violences physiques : donner des gifles, des coups avec ou sans objet contondant, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques, enfermer ou empêcher de sortir, abandonner sur la route (en voiture), empêcher de rentrer chez soi. Dans les espaces publics : être suivie, agression pour vol, exhibitionniste
- Violences sexuelles : imposer des rapports sexuels sous la contrainte, imposer des pratiques sexuelles non désirées, des attouchements du sexe, imposer des rapports sexuels avec d'autres personnes, pelotage.
- Appels téléphoniques malveillants ou obscènes, malédictions.
- Violences verbales : insultes, injures.
- Violences psychologiques : s'en prendre aux enfants, emmener les enfants ; contrôler les sorties, les relations ; imposer des comportements ; mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer ; mettre à l'écart, refuser de parler ; menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif, proférer des malédictions.
- Violence économique : empêcher d'avoir accès aux ressources.
- Autre violence : mettre le feu ou saccager la maison, la voiture.

La dernière partie du questionnaire mesure les agressions physiques endurées depuis l'âge de 17 ans et les agressions sexuelles subies au cours de la vie. L'âge, les auteurs, les circonstances, et les recours judiciaires sont enregistrés. En cas de répétition, ils sont pris en compte pour le premier et le dernier événement.

L'analyse des informations recueillies

La collecte des données a été réalisée en juin-juillet 2002 par l'institut Louis Harris (cf. annexe). L'enquête sur le terrain a été réalisée du 5 juin au 26 juillet 2002, en face à face au domicile des personnes interrogées dans les Iles du Vent et les Iles Sous le Vent, auprès d'un échantillon de 1001 femmes représentatif de la population féminine âgée de 18 à 59 ans résidant en Polynésie française depuis plus d'un an.

L'analyse suivante est réalisée à partir du fichier de données ainsi collectées, elle répond aux objectifs fixés et doit permettre de déterminer les principaux facteurs exposant au risque de subir des violences à l'âge adulte, notamment des violences conjugales.

Ainsi sont pris en compte, :

- l'âge des femmes, leur groupe social d'appartenance, leur mode de vie, leur vie familiale, leur niveau d'études, leur insertion sur le marché de l'emploi, leur niveau économique, leur état de santé, leur vie sexuelle et des éléments de leur histoire personnelle, notamment des difficultés qu'elles ont pu vivre dans l'enfance ou des problèmes plus récents ;

- les caractéristiques du conjoint sont également étudiées ;

- des facteurs de risques supposés sont plus spécifiquement pris en compte : la consommation d'alcool ou de substances psychoactives, les conflits conjugaux, les mésententes graves entre conjoints, la sexualité, la jalousie et l'infidélité.

L'étude des violences dans les espaces publics permet de cerner le degré de dangerosité des lieux collectifs pour les femmes. Elle donne aussi une mesure du sentiment d'insécurité ressenti par les répondantes en fonction de leurs déplacements dans les lieux publics.

Les conséquences de la violence sont mises en évidence à travers l'étude de l'état de santé physique ou mentale des femmes, des problèmes liés à l'alcoolisme, ou encore à la peur de franchir les limites de l'espace privé.

L'impact de la violence sur les enfants est aussi une conséquence directe, elle est étudiée dans une double articulation : la violence vécue dans l'enfance par les répondantes et son éventuelle reproduction à l'âge adulte, ou plutôt dans ce cas précis la reproduction de la victimation ; la violence des femmes exercées à l'encontre de leurs enfants, mais aussi la place des enfants dans les situations de violences conjugales.

Les réactions des femmes et leurs recours auprès des institutions sont une autre manière de cerner les conséquences de la violence. Réactions et recours sont analysés en fonction de la nature des violences subies et du cadre dans lequel elles sont perpétrées.

Cette analyse, au delà des fréquences de violences, reste centrée sur les déterminants socio-biographiques des situations de violences afin de pouvoir dégager des facteurs de risque et ainsi proposer des stratégies de prévention. L'étude des réactions et recours des femmes devrait plus particulièrement être utile à la mise en place ou à l'amélioration des dispositifs d'aide, voire de prise en charge des victimes.

Chapitre I.

Caractéristiques socio-démographiques et éléments de biographie

I.1. Caractéristiques socio-démographiques

Âge et lieu de résidence

Les femmes enquêtées sont âgées de 18 à 60 ans. On distinguera le plus souvent quatre groupes, les femmes de moins de 25 ans, celles qui ont entre 25 et 34 ans, celles de 35 à 44 ans et enfin celles qui sont âgées de 45 ans et plus, afin d'analyser les risques de violences encourus en fonction de configurations socio-démographiques et de mode de vie relativement homogènes. Leur répartition selon ces quatre groupes (Tableau I.1) est conforme à celle de l'ensemble des femmes vivant dans les Îles du Vent et les Îles sous le Vent. Il s'agit d'une population relativement jeune, un peu plus d'une enquêtée sur deux ayant moins de 35 ans⁶.

Tableau I-1 Groupe d'âge selon le lieu de résidence des femmes enquêtées

Lieu de résidence	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble	
	<i>Effectifs</i> <i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>N=1001</i>	
Papeete et son agglomération	24%	30%	23%	23%	100%	581
Tahiti-sud et Îles du Vent	23%	37%	22%	18%	100%	292
Îles sous le Vent	22%	33%	23%	22%	100%	128
Ensemble	23%	32%	23%	22%	100%	1001

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Toutes les femmes résident au moment de l'enquête dans l'un des deux principaux archipels de la Polynésie française, les Îles du Vent et les Îles sous le Vent : 58 % vivent au nord de Tahiti, à Papeete ou dans les villes situées à sa périphérie, qui constituent la région la plus développée dans le domaine économique et au niveau des infrastructures, 29 % habitent au sud de Tahiti, non loin de la presqu'île de Tairapu et 13 % aux Îles sous le Vent. Ces deux derniers lieux sont plutôt considérés comme des zones rurales dont les principales activités économiques sont la pêche, l'agriculture et l'artisanat.

⁶ Contre quatre femmes âgées de 18 à 60 ans sur dix en métropole.

Situation matrimoniale et mode de vie

Tableau I-2 Situation matrimoniale et mode de vie des femmes selon l'âge

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Célibataire	41%	16%	6%	6%	17%
En concubinage	51%	47%	26%	13%	37%
Mariée	7%	33%	61%	56%	38%
Séparée, divorcée	1%	3%	4%	10%	4%
Veuve	0%	1%	3%	15%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Tous âges confondus, il y a autant de femmes mariées que de femmes vivant en concubinage. Avant 35 ans, une répondante sur deux se déclare en concubinage ; par la suite les femmes sont majoritairement mariées (58%). Cette évolution s'expliquerait non seulement par le fait que beaucoup de femmes en concubinage légalisent leur union assez tardivement, l'âge moyen au premier mariage approchant les 31 ans en 2000, mais aussi par l'importance des remariages après 35 ans, dont le nombre a doublé entre 1990 et 2000. (source : « *Vahine en chiffres* », Ministère du tourisme, de l'environnement et de la condition féminine).

Les enfants, une évolution en cours des comportements de fécondité

Parmi l'ensemble des répondantes 76% ont des enfants, parmi celles qui vivent en couple la proportion de mères s'élève à plus de huit sur dix.

Bien que la fécondité polynésienne suive une tendance à la baisse depuis une décennie, 39% des enquêtées âgées de moins de 25 ans ont déjà au moins un enfant : la maternité à un très jeune âge reste fréquente en raison de la mise en couple précoce et d'une diffusion sélective de l'information sur les moyens de contraception, même si de réels progrès ont été faits depuis 1994, dans le cadre du programme de planification familiale. Cependant, il semble qu'une partie de la population féminine mette un moindre empressement à fonder une famille ; ainsi, entre 25 et 34 ans, une femme sur 2 n'a pas encore d'enfant ou seulement un⁷. Parmi les femmes de moins de 35 ans qui ont quitté l'école au niveau du collège, une sur 2 a plusieurs enfants, contre moins d'une sur 6 parmi celles qui ont prolongé leurs études.

Tableau I-3 Nombre d'enfants des femmes selon l'âge

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Aucun	61%	23%	7%	4%	24%
1	22%	27%	7%	8%	16%
2	13%	24%	20%	12%	17%
3	3%	14%	25%	14%	14%
4	1%	6%	14%	15%	9%
5 à 9	0%	7%	26%	38%	18%
10 et plus	0%	0%	2%	8%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Dans les générations plus âgées, le niveau élevé de la fécondité est associé à la précocité du calendrier des naissances. Comparativement à la métropole, la proportion de familles nombreuses est importante : 30% des enquêtées âgées de 35 à 44 ans ont 5 enfants ou plus et 48% leurs aînées.

Une mère de famille sur 10 a au moins un enfant *faa'amu* et la majorité d'entre elles sont âgées de plus de 35 ans.

Niveau scolaire

Le niveau scolaire varie fortement avec la génération des enquêtées : plus elles sont âgées, moins elles possèdent de diplômes.

En grande majorité (83 %), les femmes de 35 ans et plus n'ont fréquenté que l'école primaire ou le 1^{er} cycle du secondaire ; 12% ont atteint le second cycle du secondaire général ou technique (seconde, première ou terminale avec préparation au baccalauréat) et à peine 5% ont fait des études supérieures.

Même si pour la moitié des femmes de moins de 25 ans, le brevet des collèges reste le diplôme le plus élevé acquis , ces jeunes sont deux fois plus nombreuses que leurs aînées à avoir fait un second cycle au lycée (31%) ou des études supérieures (19%).

Tableau I-4 Niveau scolaire des femmes selon l'âge (en %) :

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-61 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Non scolarisée	0%	0%	0%	5%	1%
Primaire et 1er cycle du secondaire	51%	68%	80%	81%	69%
2ème cycle du secondaire	30%	19%	14%	10%	19%
Études supérieures: Bac + 1-2-3	17%	9%	4%	3%	9%
Études supérieures à Bac +3	2%	4%	2%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

7 L'âge moyen à la première maternité était de 24 ans en 1998 pour l'ensemble du territoire.

Statut d'activité et situation professionnelle

Hormis les étudiantes et les retraitées, la proportion de femmes sans emploi, est importante (41%), quel que soit l'âge. Parmi elles, dominent les jeunes n'ayant jamais travaillé ou les personnes à la recherche d'un emploi après un arrêt momentané d'activité. Ces femmes à la recherche d'un emploi sont beaucoup plus nombreuses au sud de Tahiti que dans la région de Papeete.

Tableau I-5 Statut d'activité et catégorie socioprofessionnelle des femmes selon l'âge

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
Statut d'activité					
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Activité professionnelle régulière	25%	42%	52%	39%	40%
Activité professionnelle temporaire	20%	17%	6%	10%	14%
Retraitée	0%	0%	0%	10%	2%
Sans emploi	42%	40%	42%	41%	41%
Étudiante	13%	1%	0%	0%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Catégorie socioprofessionnelle des actives					
<i>Effectifs</i>	<i>n=104</i>	<i>n=192</i>	<i>n=131</i>	<i>n=105</i>	<i>n=532*</i>
Agricultrice, Artisane	4%	8%	14%	21%	11%
Cadre, Profession intermédiaire	16%	24%	28%	30%	25%
Employée	73%	54%	43%	35%	51%
Ouvrière	7%	15%	15%	14%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

*Champ : *ensemble des femmes exerçant une activité professionnelle*

Le taux d'activité régulière ou temporaire, de 54 % en moyenne, est un peu moins élevé chez les moins de 25 ans et les plus de 45 ans, dans la mesure où la présence d'étudiantes d'un côté, de retraitées de l'autre réduit la part des actives. Parmi les répondantes les plus jeunes, 20% exercent une activité temporaire, la plupart avec le statut d'employée. Les emplois occasionnels restent probablement la première étape à franchir avant d'obtenir une situation stable.

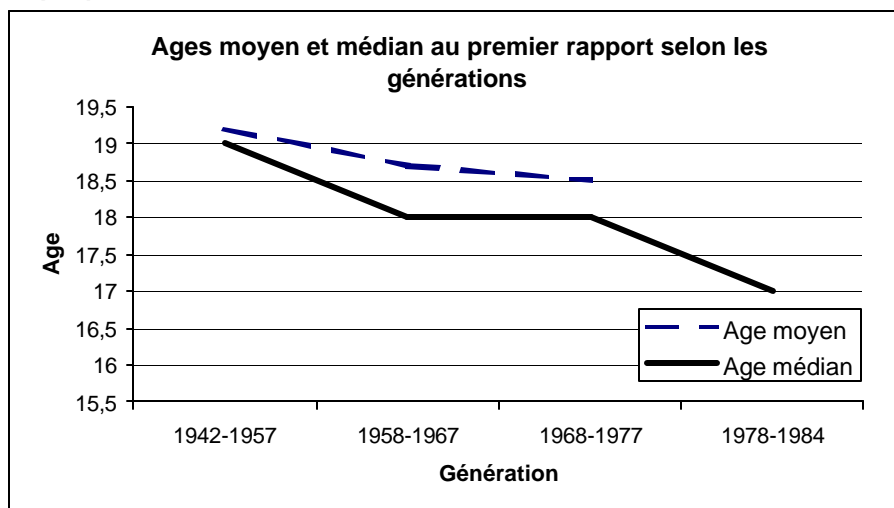
Chez les femmes exerçant une activité professionnelle, une sur deux est employée et une sur quatre est cadre ou exerce une profession intermédiaire. Les agricultrices ou artisanes (11%) et les ouvrières(13%) sont moins représentées, notamment parmi les plus jeunes. Jusqu'à 25 ans, la forte prédominance des employées (73%) tient d'une part à la fréquence du travail occasionnel, essentiellement composé de ce type de postes, d'autre part à l'érosion au fil des générations de la proportion des agricultrices, ouvrières et artisanes au profit du salariat dans le secteur tertiaire.

I.2. Biographie sexuelle

Premier rapport sexuel

Le premier rapport sexuel constitue souvent la première étape de l'entrée dans la sexualité adulte. Chaque individu le perçoit différemment selon les sentiments qu'il éprouve pour son premier partenaire. Certes, cet événement inaugure une activité, sinon une relation sexuelle durable, mais son contenu n'est pas mentionné, ici comme dans la plupart des enquêtes ; la question posée se limite à « Quel âge aviez-vous la première fois que vous avez eu un rapport sexuel ? ». L'analyse des réponses, aussi bien masculines que féminines, montre qu'elles se réfèrent en général au premier rapport avec pénétration (Jaspard⁸).

Graphique 2.1



NB : Pour calculer l'âge moyen au premier rapport, nous avons pris en compte les femmes âgées de 25 à 60 ans (générations 1942-1977). La plupart des femmes n'ayant pas eu de rapport sexuel sont âgées de moins de 25 ans et représentent 17% des 18-25 ans.

L'âge médian se définit comme l'âge en dessous duquel se trouvent 50% des femmes

Dans la présente enquête, les répondantes ont déclaré avoir eu en moyenne leur premier rapport sexuel à 18,8 ans, âge relativement tardif. Il semble cependant (cf. graphique 2.1) que les âges moyen et médian au premier rapport aient tendance à baisser au fil des générations.

Parmi les femmes ayant eu des rapports sexuels, 6 % déclarent que le premier était un acte forcé, et 19% le perçoivent comme un acte non souhaité. Concernant ces deux impressions, les différences ne sont pas significatives selon les générations, même si les premiers rapports forcés ou non souhaités sont un peu moins fréquents chez les femmes de plus de 45 ans qui auraient peut-être tendance à relativiser l'importance de

l'événement avec son ancienneté. Le taux de rapports forcés est un peu plus faible que celui observé en 1999, dans l'enquête du ministère de la Santé sur les comportements sexuels en Polynésie française (1 sur 13), mais il faudrait disposer du questionnaire et tenir compte de l'âge des enquêtées pour établir une comparaison. Dans l'enquête Enveff métropole où les questions sur le premier rapport sont posées à l'identique, la proportion de premiers rapports déclarés « forcés » est bien plus faible : 1,4%.

Tableau I-6 Jugement sur le premier rapport sexuel selon l'âge.

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=193</i>	<i>n=303</i>	<i>n=228</i>	<i>n=209</i>	<i>n=933*</i>
Souhaité	79%	76%	70%	79%	75%
Non souhaité	17%	18%	22%	17%	19%
Forcé	4%	6%	8%	4%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

*Champ : * femmes ayant déjà eu un rapport sexuel*

Partenaires sexuels au cours de la vie

Le partenaire sexuel est défini dans l'enquête comme la personne avec laquelle les femmes ont eu une relation sexuelle. Les femmes enquêtées ont eu, généralement, peu de partenaires sexuels différents au cours de leur vie ; 75 % déclarent en avoir eu au plus deux.

Tableau I-7: Nombre de partenaires sexuels différents durant la vie et au cours des 12 derniers mois

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=193</i>	<i>n=303</i>	<i>n=228</i>	<i>n=209</i>	<i>n=933</i>
Au cours de la vie					
1	44%	56%	50%	53%	51%
2	27%	20%	27%	25%	24%
3, 4	20%	17%	16%	15%	17%
5 et plus	9%	8%	6%	7%	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Au cours des 12 derniers mois					
Aucun partenaire	13%	13%	15%	39%	20%
Un seul	80%	86%	85%	60%	79%
Plusieurs	7%	1%	0%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : femmes ayant déjà eu un rapport sexuel

Les très jeunes se démarquent par un nombre plus élevé de partenaires, d'autant plus que leur probabilité d'en avoir de nouveaux est encore forte. En effet, 29% de celles qui

ont eu des rapports sexuels ont connu plus de deux partenaires, contre 23% parmi les femmes de 25 ans et plus. La sexualité a, semble-t-il, évolué au fil des générations. Les femmes de moins de 25 ans ont des comportements différents et auront au bout du compte plus de partenaires que leurs aînées.

Partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois

Dans l'ensemble, les enquêtées ont une vie sexuelle relativement stable : 79% déclarent avoir eu un seul partenaire au cours des 12 derniers mois. Là encore, les très jeunes se singularisent ; elles affirment plus souvent avoir eu deux partenaires ou plus pendant cette période.

Une femme sur cinq déclare n'avoir pas eu de rapports sexuels durant l'année écoulée ; dans trois cas sur dix, elle vit néanmoins une relation de couple actuellement.

Parmi les femmes en couple (77%), la probabilité de n'avoir pas eu de rapport dans l'année précédant l'enquête est globalement de 8% et elle augmente avec la durée de la relation : 6 fois sur 10 cette durée est de 15 ans ou plus.

Vie de couple

Première mise en couple

La notion de couple est prise ici dans un sens très large : le conjoint n'est pas seulement l'homme avec qui l'on vit mais ce peut-être le petit ami, le fiancé, l'amant. La vie conjugale peut se dérouler dans le cadre d'une famille nucléaire ou d'une famille élargie (cohabitation de plusieurs générations), avec ou sans enfants, avec ou sans lien légal ; les deux partenaires peuvent vivre, volontairement ou non, dans des lieux séparés.

Tableau I-8 Âge à la première mise en couple et nombre de relations de couple de plus de 6 mois durant la vie des femmes

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=189</i>	<i>n=298</i>	<i>n=225</i>	<i>n=210</i>	<i>n=922*</i>
Âge à la première relation de couple					
Moins de 17 ans	38%	15%	14%	16%	20%
De 17 à 20 ans	55%	60%	57%	49%	55%
De 21 à 25 ans	6%	19%	19%	26%	18%
Plus de 25 ans	1%	7%	10%	9%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de relations de couple					
1 relation	67%	70%	62%	62%	66%
2 relations	25%	19%	30%	25%	24%
3 et plus	8%	11%	8%	13%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : Femmes ayant déjà eu une relation de couple

Parmi les femmes enquêtées, 93% ont déjà eu au moins une relation de couple. Cette proportion est de 74 % chez les moins de 25 ans.

Dans les générations âgées de 25 ans ou plus, la première relation a débuté, en moyenne, à 19,4 ans⁹. La comparaison de cet âge avec celui du premier rapport sexuel (18,8 ans) indique un enchaînement rapide de ces deux événements, laissant supposer qu'ils sont relativement liés et impliquent sans doute souvent un même partenaire.

Il semble se dessiner une évolution vers plus de précocité de la première mise en couple. Si l'on prend en compte l'ensemble des femmes qu'elles aient eu ou non des relations de couple, près de 1/3 des femmes de moins de 25 ans ont débuté une expérience conjugale avant 17 ans, contre seulement 1 sur 6 de leurs aînées.

Nombre de relations de couple

A l'instar du nombre de partenaires sexuels, le nombre de relations de couple est en général faible : 9 femmes sur 10 en ont eu au plus deux. Si celles qui ont moins de 35 ans, du fait de leur jeunesse, sont un peu plus nombreuses à n'avoir eu qu'une relation de couple jusqu'à maintenant, il se pourrait que leur relative précocité lors de leur première expérience les entraîne à en avoir finalement davantage que leurs aînées.

I.3. La relation de couple actuelle et le type d'union

Encadré I-1 Deux questions permettent de connaître la proportion de femmes en couple. La première indique l'état matrimonial de fait des femmes :
« Êtes-vous : - célibataire - en concubinage – mariée - séparée - divorcée - veuve ? »
La seconde permet de distinguer les situations des célibataires :
« Vous avez déclaré être célibataire, avez vous actuellement une relation suivie (affective ou sexuelle) ?
- Oui, actuellement, j'en ai une
- Non mais j'ai déjà eu une relation suivie
- Non, je n'ai jamais eu de relation suivie. »
Les femmes en couple actuellement se déclarent très majoritairement en concubinage ou mariées ; seulement 5 % d'entre elles affirment être célibataires et moins de 2% séparées, divorcées ou veuves.

La plupart des femmes interrogées (77%) vivent actuellement une relation de couple et sont généralement plus jeunes que leur conjoint ; leur âge moyen s'élève à 34,5 ans et celui des hommes à 38,2 ans. Dans les deux groupes extrêmes de générations, une femme sur trois n'a pas de relation de couple au moment de l'enquête, la proportion est deux fois plus faible dans les groupes médians.

⁹ L'âge moyen pour l'ensemble des générations, de 18,9 ans, a peu de signification dans la mesure où les femmes âgées de 18 à 24 ans qui ont déjà eu une relation de couple étaient évidemment plus précoces que leurs homologues qui n'en ont pas encore fait l'expérience.

Tableau I-9 Les femmes et la relation de couple selon l'âge

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-61 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Relation de couple actuellement	66%	83%	87%	70%	77%
Dont habitant avec le conjoint	54%	79%	86%	67%	72%
N'habitant pas avec le conjoint	12%	4%	1%	3%	5%
Pas de relation de couple actuellement	34%	17%	13%	30%	23%
Mais a déjà eu une relation	17%	10%	12%	29%	16%
N'a jamais eu de relation	17%	7%	1%	1%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Les femmes affirmant n'avoir jamais eu de relation suivie (7%) ont pour la plupart d'entre elles moins de 25 ans .

La relation apparaît relativement stable et durable y compris chez les plus jeunes : globalement 3 femmes sur 4 vivent leur relation actuelle depuis plus de cinq ans, et même parmi les moins de 25 ans, 31% déclarent que leur relation dure depuis plus de cinq ans ou 75% depuis plus de deux ans.

Parmi les femmes en couple au moment de l'enquête, certaines (8%) ont déjà vécu une séparation d'au moins trois mois puis se sont remises en couple avec le même conjoint. Elles sont en grande majorité âgées de 25 à 44 ans. Cette séparation a duré pour 60% d'entre elles moins de 12 mois, mais on verra qu'elle est en général un symptôme de forte mésentente du couple.

I.4. Mode de logement :

Le lieu de résidence est fortement lié au mode de vie et à l'âge des femmes. Celles de moins de 35 ans qui ne sont pas en couple vivent pour la plupart chez leurs parents (trois sur quatre). Au fur et à mesure qu'elles engagent une relation de couple, à plus forte raison qu'elles se marient, les femmes quittent le foyer familial pour partager un logement avec le conjoint.

Tableau I-10 Mode de logement selon l'âge et le type d'union des femmes

Logement selon l'âge	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-61 ans	Ensemble
	<i>Effectifs</i> n=232	<i>Effectifs</i> n=325	<i>Effectifs</i> n=228	<i>Effectifs</i> n=216	<i>Effectifs</i> n=1001
Chez les parents	47%	34%	11%	6%	26%
Chez d'autres membres de la famille : oncles, tantes, beaux-parents...	22%	15%	8%	4%	13%
Sur un terrain appartenant à la famille*	6%	6%	6%	1%	5%
Dans un logement indépendant	25%	44%	75%	89%	56%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Logement selon le type d'union	Femmes non en couple	Femmes en couple			Ensemble
		Mariées	En concubinage	Vivant séparément	
<i>Effectifs</i>	<i>Effectifs</i> n=207	<i>Effectifs</i> n=373	<i>Effectifs</i> n=353	<i>Effectifs</i> n=68	<i>Effectifs</i> n=1001
Chez les parents	45%	10%	25%	54%	26%
Chez d'autres membres de la famille : oncles, tantes, beaux-parents...	6%	8%	22%	9%	13%
Sur un terrain appartenant à la famille*	4%	5%	5%	12%	5%
Dans un logement indépendant	45%	77%	48%	25%	56%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

* Femmes habitant dans un logement dont le terrain appartient aux membres de la famille (parents, grands-parents, tantes, oncles ...)

Néanmoins, si la grande majorité des couples (92%) résident sous le même toit, ils n'ont pas toujours une entière autonomie : un tiers partagent leur logement avec des ascendants et 5% occupent un logement situé sur un terrain appartenant à la famille de l'un ou l'autre. Les femmes se déclarant en concubinage habitent souvent chez leurs parents, chez des membres de la famille (beaux parents...) ou sur un terrain familial: 52% de celles qui vivent avec leur *tane* et 75% de celles qui ne vivent pas avec lui. Ces derniers couples, généralement plus jeunes, se sont formés récemment et n'ont donc pas encore entièrement pris leur indépendance vis à vis de l'entourage familial.

1.5. Caractéristiques socio-démographiques des conjoints

Parmi les femmes en couple qui connaissent le niveau d'études de leurs conjoints¹⁰, un quart déclarent qu'ils ont arrêté l'école après le primaire, et la moitié qu'ils ont fait un premier cycle du secondaire.

Le niveau scolaire des hommes rejoint sensiblement celui des femmes et dépend également de leur âge: les hommes ont allongé la durée de leurs études au fil des générations, et les plus jeunes possèdent tous au moins un niveau primaire ou premier cycle du secondaire et sont plus nombreux à poursuivre des études après le baccalauréat (12%).

¹⁰ 28% des femmes en couple, la plupart âgées de plus de 45 ans, ne connaissent pas le niveau d'études de leur conjoint.

La majorité des conjoints (85%) exerce une activité professionnelle régulière ou temporaire, 6% sont retraités et 8% ne travaillent pas. Sur trois actifs temporaires, deux sont ouvriers. Deux tiers des hommes qui ne travaillent pas, et 13% des actifs temporaires et des étudiants sont actuellement à la recherche d'un emploi ; 75% d'entre eux ont moins de 35 ans.

Tableau I-11 Statut d'activité et catégorie socioprofessionnelle du conjoint selon l'âge au moment de l'enquête

	Âge du conjoint				
	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-73 ans	Ensemble
Statut d'activité					
<i>Effectifs</i>	<i>n=90</i>	<i>n=238</i>	<i>n=245</i>	<i>n=221</i>	<i>n=794*</i>
Activité professionnelle régulière	56%	78%	84%	64%	74%
Activité professionnelle temporaire	21%	11%	10%	7%	11%
Retraité	0%	0%	0%	22%	6%
Sans emploi	15%	11%	5%	7%	8%
Étudiant	8%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Catégorie socioprofessionnelle des actifs					
<i>Effectifs</i>	<i>n=68</i>	<i>n=210</i>	<i>n=230</i>	<i>n=156</i>	<i>n=664**</i>
Agriculteur, artisan	7%	10%	18%	21%	15%
Cadre, profession intermédiaire	6%	12%	14%	16%	13%
Employé	15%	23%	19%	23%	21%
Ouvrier	72%	55%	49%	40%	51%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : * ensemble des conjoints des femmes enquêtées

**ensemble des conjoints exerçant une activité professionnelle

La catégorie professionnelle des hommes diffère de celle des femmes : la part des ouvriers représente la moitié des actifs alors que chez les actives, elle s'élève à 13%. Les artisans ou des agriculteurs (15%) sont un peu plus nombreux chez les hommes. Par contre, les cadres et professions intermédiaires restent minoritaires et sont deux fois moins représentés que chez les femmes.

Comparer le revenu des hommes et des femmes s'avère très délicat car il est toujours difficile de connaître toutes les sources de revenu, surtout si elles sont indiquées par une tierce personne, ici l'enquêtée pour son conjoint. Néanmoins de manière générale, les femmes ont des revenus beaucoup moins élevés que leurs conjoints. Alors qu'une femme sur deux perçoit moins de 100 000 francs par mois, et une sur quatre entre 100 et

250 000 francs, les proportions sont inversées pour les conjoints : un sur quatre a un revenu mensuel inférieur à 100 000 francs, et un sur deux un revenu compris entre 100 et 250 000 francs. Les femmes sont aussi plus nombreuses, 17% contre 7% chez les hommes, à ne percevoir aucun revenu. Cette inégalité s'explique en partie par la forte proportion d'inactives.

I.6. . Histoire familiale

Situation familiale durant l'enfance

La majorité des femmes (74%) affirment que leurs parents vivaient ensemble. Très peu, à peine 1%, et quel que soit l'âge, n'ont pas connu un de leurs parents ou les deux.

Au fil des générations, des plus anciennes aux plus récentes, les femmes ont de plus en plus assisté au divorce ou à la séparation de leurs parents, un peu plus d'une enquêtée sur dix chez les 35 ans et plus et une sur cinq chez les moins de 35 ans, et de moins en moins au décès des ou de l'un des parents, en raison de l'évolution des comportements matrimoniaux d'une part, de la mortalité d'autre part¹¹.

Tableau I-12 Situations parentale et familiale des femmes au cours de l'enfance

<i>Situation parentale durant l'enfance</i>	
Les parents vivaient ensemble	74%
Les parents étaient séparés	16%
Le père ou/et la mère étaient décédés	8%
Ne connaissaient pas leur père et/ou leur mère	1%
Total	100%
<i>L'entourage dans lequel vivait la femme à 14 ans</i>	
Les deux parents	64%
Le père ou la mère seulement	11%
Le père ou la mère et son(sa) conjoint(e)	3%
Des membres de la famille	14%
Les parents adoptifs ou d'autres personnes	9%
Total	100%

Champs : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Si les parents des enquêtées vivaient ensemble trois fois sur quatre, moins des deux tiers d'entre elles (64 %) vivaient, à 14 ans, avec leurs deux parents, 14 % habitaient avec l'un d'eux, ou avec l'un d'eux et son conjoint.

¹¹ En effet, en Polynésie française, les hommes et les femmes ont vu leur durée de vie s'allonger de 9 ans ces 20 dernières années : au début des années 80, l'espérance de vie s'élevait à 65 ans et en 2000 à 74 ans. Dans le même temps, on assistait à une augmentation du taux de divorcialité ou de séparation (Sources : « Vahine en chiffres »).

Lorsque les femmes n'ont pas partagé leur enfance avec leurs parents « biologiques », elles résidaient essentiellement avec d'autres membres de la famille (grands parents, oncles...).

Un quart des femmes interrogées ont été adoptées (enfants *faa'amu*) au cours de leur enfance, étant entendu que l'adoption a pu se faire après avoir vécu un certain temps avec l'un ou les deux parents biologiques. Dans leur grande majorité, ces enfants *faa'amu* ont été adoptés dans un cadre familial : 48% par un de leurs grands parents, et 37 % par d'autres membres de leur famille (oncles, tantes...). Toutefois, au moment de l'enquête, 21% de ces femmes ont déclaré n'avoir pas gardé de lien avec leur famille d'origine.

Éducation religieuse et pratique religieuse actuelle

La très grande majorité des femmes, 88%, ont été élevées dans une religion, une sur deux dans la religion protestante ou un mouvement apparenté (adventiste).

Actuellement, elles sont un peu moins nombreuses à pratiquer les deux religions les plus représentées en Polynésie française, les religions protestante et catholique. Néanmoins, pour 92 % des répondantes, la religion tient une place importante ou très importante dans leur vie. Celles qui ont actuellement une religion restent très pratiquantes : plus de la moitié déclarent qu'elles pratiquent au moins une fois par semaine leur religion et une sur quatre une fois de temps en temps.

Tableau I-13 Religion dans l'enfance et religion actuelle

<i>Effectifs</i>	Religion dans l'enfance	Religion actuelle
	<i>n=1001</i>	<i>n=1001</i>
Protestante (dont Adventiste)	44%	36%
Catholique	29%	26%
Mormons, Sanito	11%	11%
Autres religions ou a plusieurs religions	4%	5%
Aucune	12%	22%
Total	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Tableau I-14 Place de la religion dans la vie des femmes

Importance de la religion		Fréquence de la pratique religieuse	
<i>Effectifs</i>	<i>n = 1001</i>	<i>Effectifs</i>	<i>n= 787*</i>
Très importante	66%	Une fois par semaine	56%
Importante	26%	Une fois de temps en temps	24%
Pas très importante	5%	Rarement	15%
Pas importante du tout	3%	Jamais	5%
Total	100%	Total	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

** ensemble des femmes ayant actuellement une religion*

Chapitre II.

Les violences au cours de la vie et difficultés dans l'enfance

Les questions sur les violences au cours de la vie étaient posées en fin d'entretien afin de faciliter la remémoration de situations vécues il y a parfois très longtemps. Les enquêtées ont d'abord été interrogées sur les violences subies au cours des 12 derniers mois, ce qui leur permettait en quelque sorte d'entrer dans le sujet, bien que les mots violences ou agressions ne soient jamais utilisés. Les questions décrivaient avec le plus de précision possible des faits, les enquêtées répondaient si elles avaient ou non subi ces faits. Arrivées en fin de questionnaire, les répondantes étaient dans de meilleures conditions pour évoquer des faits lointains et souvent gardés secrets jusqu'alors. Dans cette dernière partie de l'entretien, ont été investiguées les seules violences physiques et sexuelles, la mesure des violences verbales et psychologiques à cette échelle de temps s'avérant beaucoup trop délicate.

Ce chapitre décrit la fréquence et les conditions de survenue des violences physiques depuis l'âge de 17 ans et des violences sexuelles au cours de la vie. Les faits ayant eu lieu les 12 derniers mois ne sont pas ici pris en compte, mais analysés dans les chapitres suivants. Le seuil de 17 ans a été choisi pour les agressions physiques, afin d'éliminer les violences « éducatives » (fessées, gifles ou autres brimades perpétrées par les parents) et les violences liées à l'école. Pour les violences sexuelles, un tel découpage n'était pas pertinent, ces agressions ne pouvant en aucun cas être considérées comme des éléments de l'éducation des enfants. Dans l'analyse nous distinguerons les agressions avant 15 ans et après 15 ans, 15 ans étant l'âge à la majorité sexuelle.

II.1. Les agressions physiques depuis l'âge de 17 ans

Encadré 2.1

Questions se rapportant aux violences physiques survenues au cours de la vie adulte, c'est à dire depuis l'âge de 17 ans , hormis ces 12 derniers mois :

Depuis vos 17 ans,

- 1- est-ce que quelqu'un vous a giflée, frappée ou a exercé d'autres brutalités physiques contre vous ?
- 2- est-ce que quelqu'un vous a menacée avec une arme, a tenté de vous étrangler ou essayé de vous tuer ?
- 3- est-ce que quelqu'un vous a enfermée, séquestrée ou vous a mise à la porte pendant au moins 24 heures ?
- 4- est-ce que quelqu'un a essayé de mettre (a mis) le feu ou a saccagé votre maison ou votre voiture ?

Pour chacune des questions , les modalités de réponse étaient : « jamais », « une fois », « deux ou trois fois » ou « plus de trois fois »

Fréquence des agressions physiques

Parmi les répondantes à l'enquête, 42% ont subi au moins une fois des violences physiques depuis l'âge de 17 ans. Cette proportion de femmes victimes à l'âge adulte, mesuré à l'aune de la vie adulte est très élevé¹², il l'est d'autant plus qu'il n'inclut pas les 12 derniers mois. La perception, donc la déclaration de faits dépend de la période à laquelle on se réfère. Quand on interroge une personne sur une longue période passée, les faits anciens sont souvent minimisés, voire oubliés ; par contre à niveau de gravité équivalent, les faits les plus récents marquent davantage l'individu qui a alors tendance à les évoquer spontanément. Par ailleurs, il y a des effets de génération dus à un seuil variable de tolérance aux violences. Si l'on se trouvait en face d'une seule logique comptable, dans l'hypothèse de l'invariance du phénomène, les taux au cours de la vie devraient être proportionnels à la durée d'exposition au risque, c'est-à-dire à l'âge des femmes au moment de l'enquête.

Ce n'est pas ce que montre le tableau II.1. : les plus jeunes sont plus victimes que les aînées et l'augmentation entre 25 ans et 45 ans faible au regard de la durée d'exposition au risque. En réalité plusieurs explications se combinent : pour les plus jeunes, depuis 17ans, les faits sont récents, par ailleurs on peut penser qu'elles ont un seuil de tolérance aux violences plus bas que celui de leurs aînées ; quoi qu'il en soit, elles sont plus fréquemment victimes de violences comme on le verra dans les chapitres sur les violences au cours de 12 derniers mois, où l'effet de durée d'exposition au risque ne joue pas. A l'inverse, il est évident que pour les enquêtées les plus âgées, les défaillances de la mémoire, les oublis -volontaires ou non- se cumulent avec une perception relativisée de leur vie passée. En tout cas, il ne faut conclure à aucune évolution du phénomène au cours du temps ; nous suggérons de prendre le taux déclaré par les femmes de 35 à 44 ans comme taux moyen des femmes adultes. Ainsi, on peut retenir que presque une femme sur 2 a subi, au cours de sa vie d'adulte, au moins une agression physique.

Les agressions les plus fréquentes sont les brutalités physique (giffes, coups...) : 40% des enquêtées ont été giflées, frappées ou ont reçu des coups. Parmi ces femmes, près de la moitié d'entre elles affirment que ces actes sont survenus souvent (soit une enquêtée sur 5).

12 La proportion de femmes victimes au cours de la vie adulte est toujours nettement inférieure à celle mesurée à l'échelle d'une année. En dehors de toute considération liée aux effets de mémorisation, cela résulte du fait que la fréquence des violences est mesurée par la proportion de femmes ayant subi au moins un acte de violence pendant une période donnée : l'année, depuis l'âge de 17 ans. On ne comptabilise pas des actes mais des victimes ; or pour environ la moitié des victimes ces violences se sont répétées, certaines pendant de longues années.

Tableau II-1 Proportion de femmes ayant subi des violences physiques depuis l'âge de 17 ans selon le type et l'âge des femmes au moment de l'enquête

Violences physiques depuis l'âge de 17 ans	Âge des femmes au moment de l'enquête				
	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
on vous a giflée, frappée ou vous avez subi d'autres brutalités physiques	39%	41%	43%	37%	40%
on vous a menacée avec une arme, on a tenté de vous étrangler ou de vous tuer	6%	8%	8%	7%	7%
on vous a enfermée, séquestrée ou mise à la porte durant 24 heures	6%	10%	5%	3%	7%
on a tenté de saccager, mettre le feu à votre maison	4%	3%	5%	2%	3%
Toutes violences physiques*	40%	43%	45%	38%	42%

Les violences physiques subies au cours des 12 derniers mois ne sont pas prises en compte.

** « toutes violences physiques » % de femmes ayant subi au moins une des violences physiques énoncées dans le tableau ; certaines femmes pouvant cumuler plusieurs de ces agressions*

Une femme sur quatre s'est retrouvée à l'âge adulte en situation de cumul de violences : très majoritairement les coups, gifles et autres brutalités sont associés à un autre type de violence (tentative de meurtre, séquestration ou saccage de la maison).

Les autres violences physiques (tableau II.1) sont beaucoup moins nombreuses. Toutefois, 7% des enquêtées ont été victimes de tentatives de meurtre ou ont été enfermées, séquestrées et 3% ont du faire face à des tentatives de saccage ou de mise à feu de leur habitation. La répétition de ces violences est moins fréquente que celle des brutalités physiques mais il n'en reste pas moins que respectivement 3% et 2% des femmes ont été plus de trois fois victimes de séquestration et de tentative de meurtre.

Tableau II-2 Fréquences des violences des violences physiques subies depuis l'âge de 17 ans

Violences physiques depuis l'âge de 17 ans	Au moins une fois	Dont	
		<i>une à trois agressions</i>	<i>plus de trois agressions</i>
on vous a giflée, frappée ou vous avez subi d'autres brutalités physiques	40%	22%	18%
on vous a menacée avec une arme, on a tenté de vous étrangler ou de vous tuer	7%	5%	2%
on vous a enfermée, séquestrée ou mise à la porte durant 24 heures	7%	4%	3%
on a tenté de saccager, mettre le feu à votre maison	3%	2%	1%
Toutes violences physiques*		42%	

** « toutes violences physiques » % de femmes ayant subi au moins une des violences physiques énoncées dans le tableau ; certaines femmes pouvant cumuler plusieurs de ces agressions*

Si à l'observation de l'ensemble de ces résultats, on peut constater environ trois fois plus de violences physiques qu'en Métropole, la prise en compte des auteurs fait ressortir l'analogie des processus dans ces deux entités géographiquement très éloignées.

Auteurs des agressions physiques

Dans 85% des cas les auteurs des agressions physiques sont des hommes, ce quel que soit le type de violence.

Les auteurs de ces agressions sont majoritairement les conjoints : 33% sont le fait du conjoint actuel et 24% de l'ex-conjoint.

Toutefois, les violences physiques peuvent aussi se produire au sein de la famille, en dehors du cadre conjugal. Une femme sur trois déclare avoir été agressée physiquement à l'âge adulte par un des membres de la famille. Ce sont essentiellement des brutalités physiques (44%) qui sont perpétrées par une personne de la famille, notamment par le père, le beau-père ou le conjoint de la mère.

L'auteur des violences physiques est une fois sur 10 une personne extérieure au cadre familial et conjugal.

Tableau II-3 Distribution des auteurs des violences physiques parmi les femmes victimes au cours de la vie .

	Ensemble
Conjoint, ex-conjoint	57%
Père, beau-père ou conjoint de la mère ou mère, belle-mère ou conjointe du père	18%
Autres membres de la famille	11%
Autres personnes	9%
Plusieurs agresseurs différents	5%
Total	100%

Champ : ensemble des femmes ayant subi des violences physiques depuis l'âge de 17 ans (426), non compris les 12 derniers mois.

II.2. Les agressions sexuelles au cours de la vie

Fréquence des agressions sexuelles

Les violences sexuelles prennent en compte les attouchements sexuels forcés, les tentatives de viol et les rapports forcés ; elles ont pu avoir lieu durant l'enfance ou la vie adulte à l'exception des 12 derniers mois précédant l'enquête. Arrivées à ce stade de l'entretien, les enquêtées ont bien cerné le sens des mots attouchements sexuels, tentative de rapport forcé et rapport forcé qui ont déjà été explicités par les enquêtrices. Les attouchements sexuels sont des attouchements du sexe qu'elles ne confondent pas

avec le pelotage ou autres actes comme « coincer pour embrasser ». Le mot rapport forcé¹³ a été préféré à celui de viol, très émotionnel et qui risquait d'entraîner une sous-déclaration d'actes perpétrés par des proches, notamment le *tane* ; le viol conjugal est une notion qui fait peu consensus, encore à l'heure actuelle, bien que la majorité des rapports forcés déclarés soient le fait de conjoints.

Encadré 2.2

Questions se rapportant aux violences sexuelles ayant eu lieu au cours de la vie, hormis ces 12 derniers mois

Au cours de votre vie, dans votre jeunesse ou à l'âge adulte,

1- est-ce que quelqu'un vous a forcée à subir ou à faire des attouchements sexuels (sans essayer d'avoir un rapport sexuel) ?

2- est-ce que quelqu'un a essayé de vous forcer, sans y parvenir, à avoir un rapport sexuel ?

3- est-ce que quelqu'un vous a forcée à avoir un rapport sexuel ?

4- est-ce qu'il vous est arrivé d'avoir des rapports sexuels avec une personne pour de l'argent ?

Nous n'avons pas pris en compte dans l'étude des agressions sexuelles les femmes ayant eu des rapports sexuels pour de l'argent. Sur l'ensemble des 1001 enquêtées, 1% a répondu avoir eu ce type rapport, chiffre relativement élevé, notamment pour un acte réprouvé socialement et qu'on a tendance à cacher. C'est sans doute parce qu'elles ont pu en fin d'entretien dénoncer cette forme de violence que parmi les 8 femmes qui ont levé le secret, 5 ont dit avoir été forcées de le faire.

Une enquêtée sur 7 (14%) a subi au moins une agression sexuelle au cours de sa vie. Parmi ces femmes, 3% cumulent deux agressions sexuelles. Ce sont le plus souvent les attouchements qui sont associés à d'autres agressions sexuelles (tentative de viol et viol). Les attouchements sexuels sont les agressions les plus couramment observées : 8% des femmes interrogées sont concernées, tandis que 6% ont été victimes de tentatives de viol et 3% de viol. A l'exception des rapports sexuels marchands, ces taux sont finalement assez voisins de ceux observés en métropole.

Au sujet des rapports forcés, on observe ici un phénomène commun à toutes les enquêtes sur la sexualité ou les violences : une part importante des enquêtées ayant répondu que leur premier rapport sexuel était forcé (cf. § I), ne déclarent pas de rapport forcé au cours de la vie lorsque la question est posée plus loin au cours de l'entretien. Elles n'accordent pas la même signification aux deux interrogations : les déclarations de rapports forcés au cours de la vie concernent les faits qui ont douloureusement marqué la vie des victimes ; en revanche, évoquant le premier rapport sexuel, on porte un jugement sur cette étape de l'entrée dans la vie adulte. Le souvenir est alors une reconstruction de son histoire affective et sexuelle. Lorsqu'elle a été parcourue de déceptions sentimentales, le consentement au premier rapport est relativisé et nombre de femmes

13 Par contre, dans les tableaux nous avons retenu les termes tentative de viol et viol.

réalisent que «céder n'est pas consentir». Ainsi dans cette enquête, 6% des répondantes ont déclaré que leur premier rapport était forcé et seulement 3% avoir été victime de rapports forcés au cours de leur vie. Dans l'enquête Enveff métropole, le même constat est fait : un peu moins de la moitié des femmes qui disent avoir été forcées lors de leur premier rapport sexuel ne déclarent pas d'agressions sexuelles au cours de leur vie, comme si ce premier rapport contraint ne relevait pas de cette définition.

Tableau II-4 Proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de la vie selon le type et le nombre de fois

Violences sexuelles au cours de la vie	Au moins une fois	dont	
		Une à trois agressions	Plus de trois fois
Attouchements sexuels	8%	6%	2%
Tentative de viol	6%	5%	1%
Viol	3%	2%	1%
Toutes violences sexuelles *	14%		

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

* « Toutes violences sexuelles » correspond aux femmes ayant subi au moins une agression sexuelle ; certaines ont pu cumuler plusieurs agressions

Les remarques émises à propos des déclarations des violences physiques selon l'âge au moment de l'enquête gardent leur pertinence au sujet des violences sexuelles. Si l'on considère le viol, on n'observe pas de différence significative selon l'âge ; pour les autres violences, le pourcentage de femmes déclarant des agressions sexuelles tend à baisser alors que l'âge des femmes augmente. Les attouchements sexuels forcés (11%) et les tentatives de viol (8%) sont plus fréquents chez les très jeunes. Les femmes âgées de 25 à 44 ans ont par ailleurs plus tendance à déclarer des rapports forcés que les femmes des autres classes d'âge. (Tableau II-5). Effets de mémorisation, de rationalisation de situations passées, impossible de conclure à une augmentation des violences sexuelles au fil des années.

Tableau II-5 Proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de la vie selon le type d'agression et l'âge à l'enquête

Violences sexuelles au cours de la vie	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Attouchements sexuels	11%	8%	7%	4%	8%
Tentatives de viol	8%	5%	7%	5%	6%
Viol	3%	4%	5%	2%	3%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Âge des femmes lors de la première (ou seule) agression

L'âge à l'agression peut apporter un autre éclairage permettant de démêler les effets d'âge et de génération. Les femmes victimes d'agressions sexuelles sont généralement très jeunes. Plus de 90% des enquêtées déclarent que l'agression sexuelle a eu lieu avant 25 ans. Et, parmi les victimes une femme sur deux a subi des agressions sexuelles avant l'âge de 15 ans.

Les attouchements sexuels sont plus fréquents avant 15 ans (69%), tandis que les viols (58%) et notamment les tentatives de viol (72%) se produisent surtout après cet âge.

Tableau II-6 Distribution en deux groupes d'âge à l'agression*

Agressions sexuelles	Effectifs	Âge des femmes au moment de l'agression		
		Avant 15 ans	Après 15 ans	Total
Attouchements sexuels	n=74	69%	31%	100%
Tentatives de viol	n=61	28%	72%	100%
Viol	n=31	42%	58%	100%

Champ : ensemble des femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de la vie(166) non compris les 12 derniers mois.

**Lors de la première agression si il y en a eu plusieurs.*

Il y a un âge pour les attouchements, un autre pour les tentatives de viol, les viols ont lieu à tous les âges. L'étude des auteurs des agressions permet de différencier trois types particuliers d'agressions sexuelles survenant aux différentes étapes de la vie affective et sexuelle.

Auteurs des agressions sexuelles

Les auteurs des violences sexuelles sont exclusivement des hommes et 87% sont des personnes connues de la victime.

Selon le type de violences considéré, les auteurs diffèrent. Environ la moitié des attouchements sont le fait des membres de la famille autres que les *tane*, tandis que près de la moitié des tentatives de viol sont commises par des personnes connues mais extérieures au cercle familial. Si les viols ont été majoritairement perpétrés par un conjoint ou ex conjoint (36%), ils l'ont aussi été par d'autres personnes de la famille, des hommes connus voire inconnus. Ainsi le viol conjugal est relativement fréquent : en cas de viol, une fois sur trois le conjoint ou ex conjoint est dénoncé comme agresseur et près d'une fois sur 4 en cas de tentative de rapports forcés.

Tableau II-7 Auteurs des agressions sexuelles, selon le type d'agression *

Auteurs des agressions	Attouchements sexuels	Tentative de rapports forcés	Rapports forcés
	<i>Effectifs</i> <i>n=74</i>	<i>n=61</i>	<i>n=31</i>
Conjoint, ex-conjoint	3%	23%	36%
Père, beau-père ou conjoint de la mère	13%	10%	6%
Autres membres de la famille	46%	2%	13%
Autres personnes	24%	39%	26%
Personnes non connues	10%	15%	16%
Plusieurs agresseurs différents	4%	11%	3%
Total	100%	100%	100%

Champ : ensemble des femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de la vie

Les agressions sexuelles se répètent-elles ?

Parmi les victimes d'agressions sexuelles, une sur deux a subi plus d'une fois la même agression. Plus de 50% des femmes victimes d'attouchements ou de rapports forcés au cours de la vie l'ont été plus d'une fois. Quant aux tentatives de viol, elles se sont répétées pour 36% des femmes victimes de cette agression. En moyenne, une femme sur 5, victime de violences sexuelles, a subi une même agression plus de quatre fois.

Lorsque les agressions se sont produites plusieurs fois, la répétition est très souvent le fait du même auteur. Lors d'attouchements sexuels, l'agresseur était le même dans 7 cas sur 10, et lors de tentatives de viol ou de rapports forcés dans 9 cas sur 10.

Tableau II-8 Distribution du nombre d'agressions sexuelles selon le type d'agression.

Agressions sexuelles	Attouchements sexuels	Tentative de rapports forcés	Rapports forcés
	<i>Effectifs</i> <i>n=74</i>	<i>n=61</i>	<i>n=31</i>
Une fois	43%	64%	45%
Deux ou trois fois	34%	21%	23%
Plus de quatre fois	23%	15%	32%
Total	100%	100%	100%

Champ : ensemble des femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de la vie

Si l'on croise âge à l'agression, type d'agression, auteur et répétition, on obtient une sorte d'image biographique des agressions sexuelles au cours de la vie. Dans la jeunesse, attouchements sexuels répétés par un membre de la famille ; à l'âge de la séduction, tentatives de viol par des inconnus ou des petits amis pressés de passer à l'acte. Les viols se répartissent à tous les âges, ils sont souvent répétés et le fait, dans le jeune âge, des membres de la famille, puis avec l'avancée en âge, des conjoints ; de façon plus occasionnelle, ils sont commis par des personnes non proches connues ou par des inconnus. Les mêmes tendances s'observent en Métropole.

Agressions sexuelles et éléments de biographie sexuelle

Les enquêtées déclarant des violences sexuelles ont eu plus de partenaires sexuels : 25% affirment avoir eu plus de 3 partenaires sexuels au cours de la vie contre 11% seulement parmi les femmes n'ayant jamais été agressées sexuellement.

Les enquêtes sur la sexualité ont montré que l'âge au premier rapport sexuel était un marqueur de la vie des individus et pas seulement de sa vie sexuelle. Une sexualité précoce est considérée comme un indicateur de risque de divers problèmes de santé tels que les maladies sexuellement transmissibles, le recours à l'avortement, l'usage des substances psycho-actives... Existe-t-il un lien entre âge au premier rapport et violences sexuelles ? Au regard de l'ensemble des données de l'enquête, lorsque le premier rapport sexuel a eu lieu précocement, le nombre de femmes victimes d'agression sexuelle est plus important. En effet, 32% des enquêtées ayant eu leur premier rapport sexuel avant 15 ans ont subi une agression sexuelle contre 17% des femmes ayant eu cette première expérience entre 15 et 17 ans et 8% des femmes quand elle a eu lieu après 18 ans.

Lorsque le premier rapport a eu lieu avant 15 ans, l'agression sexuelle dont les femmes ont parlé en fin d'entretien s'est généralement déroulée durant la jeunesse. Par ailleurs, dans ces cas, le premier rapport a souvent été déclaré comme un acte forcé ou non souhaité.

En fait la précocité sexuelle s'inscrit dans un maillage serré de circonstances et d'éléments d'histoire de vie qui dans leur globalité représentent un facteur de risque.

II.3. Les situations difficiles durant l'enfance et l'adolescence

Parmi les éléments constitutifs de ces situations difficiles, on peut distinguer *a priori* deux types de situations : d'une part les privations matérielles, les conflits avec les parents, les violences entre les parents, les problèmes d'alcoolisme ou de drogue de la répondante ou d'un membre de la famille, d'autre part les brutalités physiques et les violences sexuelles subies par la répondante dans son enfance. Le cumul très fréquent des sévices physiques ou sexuels avec les autres difficultés rend la plupart des situations extrêmement graves.

Toutes les questions relatives aux difficultés matérielles, aux climats familiaux, aux problèmes de drogue ou d'alcoolisme sont posées en début d'entretien, après les caractéristiques socio-démographiques. Les questions relatives aux violences proprement

dites, physiques et sexuelles dans la jeunesse, arrivent en fin de questionnaire dans la partie vie entière. Pour les agressions sexuelles on a pu déterminer celles qui ont eu lieu avant 15 ans (dans la jeunesse) et après 15 ans (à l'âge adulte) ; ce seuil de 15 ans a été choisi car correspondant à la majorité sexuelle.

Privations matérielles, problèmes d'alcoolisme et de drogue, conflits dans la famille

Les privations matérielles semblent s'amenuiser au fil des générations ; elles ont touché deux fois plus les femmes de plus de 35 ans que leurs cadettes (une sur 5, contre une sur 10). Cette évolution ne s'observe pas pour les problèmes d'alcoolisme de la personne ou de sa famille : 7% disent avoir eu personnellement un problème d'alcoolisme dans leur jeunesse, et 36% rapportent un tel problème pour au moins un membre de la famille, quelle que soit la génération. Ces résultats montrent d'abord l'ampleur d'un phénomène souvent sous-déclaré, ils font ensuite ressortir sa permanence dans le temps. Malgré la faiblesse des effectifs, il semblerait que la consommation de drogue augmente chez les plus jeunes, tant dans la pratique personnelle que familiale.

Tableau II-9 : Proportions de femmes ayant rencontré des difficultés dans l'enfance et l'adolescence selon l'âge des femmes à l'enquête

	18-34 ans	35-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=557</i>	<i>n=444</i>	<i>n=1001</i>
Privations matérielles	10%	19%	14%
Problèmes d'alcoolisme touchant l'enquêtée	7%	8%	7%
Problèmes de drogue touchant l'enquêtée	4%	2%	3%
Conflits très graves avec l'un des parents ou les deux	20%	15%	18%
Problèmes de violence entre les parents	26%	22%	24%
Problèmes d'alcoolisme dans la famille	36%	37%	37%
Problèmes de drogue dans la famille	14%	9%	12%
Violences physiques dans l'enfance ou l'adolescence	35%	39%	37%
Agressions sexuelles avant l'âge de 15 ans	10%	4%	7%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

De même, une répondante âgée de moins de 35 ans sur 5 a vécu au cours de sa jeunesse des conflits très graves avec ses parents ou l'un d'eux, mais cette proportion est moindre parmi les enquêtées de plus de 35 ans (15%). On ne peut conclure trop hâtivement à une quelconque évolution des rapports entre parents et enfants, le souvenir des conflits avec les parents est encore vif chez les plus jeunes, mais il tend à s'estomper avec l'avancée en âge. Ainsi, alors que 71% des femmes ayant quitté le foyer familial sont parties pour vivre en couple, 20% l'ont fait à la suite d'un conflit avec les parents, sans

variation notoire selon la génération. L'âge au départ du foyer familial est un bon indicateur de conflit familial : plus les femmes sont parties jeunes, plus la probabilité d'avoir ainsi réagi à une discorde au sein de la famille augmente ; en effet, 30% des femmes parties avant 18 ans invoquent cette motivation, alors qu'elles ne sont que 12 % parmi celles parties à 18 ans et plus.

Plus encore que les conflits avec les parents, les situations de violences entre les parents sont nombreuses : une enquêtée sur quatre en a été témoin au cours de son enfance. Les plus jeunes ont tendance à en déclarer un peu plus que leurs aînés, mais l'écart est faible, et l'effet de remémoration éliminé, il faut plutôt retenir ici une relative constance du phénomène.

Violences physiques et sexuelles durant l'enfance et l'adolescence

Près de quatre femmes interrogées sur dix (37%) déclarent avoir été battues ou avoir enduré des brutalités physiques durant leur jeunesse¹⁴, dont une sur 10 «souvent» ou «très souvent». Autre résultat très supérieur à ceux que l'on a observés en métropole¹⁵, 7% des femmes ont subi au moins une agression sexuelle avant leur quinzième anniversaire. Certaines ont cumulé deux voire trois types d'agressions ; ainsi, 5% ont été forcées à faire ou à subir des attouchements, dont près d'un tiers plus de trois fois, 2,5% ont été victimes d'une tentative de viol (un tiers plusieurs fois) et 1% ont été violées (une sur deux au moins deux fois).

Tableau II-7 Proportions de femmes ayant subi des violences physiques et sexuelles dans l'enfance et l'adolescence selon l'occurrence d'autres difficultés

Violences dans l'enfance et l'adolescence	Autres difficultés rencontrées durant l'enfance et l'adolescence									
	Souffert sur le plan matériel		Confit familial très grave		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue pour vous		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue dans la famille		Problèmes de violence entre les parents	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Physiques	52%	34%	59%	32%	59%	35%	45%	31%	54%	31%
Sexuelles*	15%	6%	14%	6%	9%	7%	10%	6%	13%	6%

*Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées. *violences sexuelles avant 15 ans.*

Lecture du tableau : Parmi les femmes ayant souffert sur le plan matériel, 52% ont subi des sévices durant l'enfance

Parmi les femmes n'ayant pas souffert sur le plan matériel, 34% ont subi des sévices durant l'enfance.

Si ces proportions de femmes ayant subi des sévices physiques ou sexuels dans leur jeunesse ne varient pas significativement selon les générations, elles sont beaucoup plus

¹⁴ La jeunesse inclut l'enfance et l'adolescence

¹⁵ En métropole, le taux d'agressions physiques dans l'enfance ou l'adolescence est de 4% et celui d'agressions sexuelles avant 15 ans est aussi de 4%.

élevées chez celles qui ont rencontré d'autres difficultés durant l'enfance. Parmi elles, plus d'une sur deux a été battue et une sur huit a été victime d'agressions sexuelles, alors qu'un tiers des femmes indemnes de ces problèmes ont subi des brutalités physiques et 6% des agressions sexuelles.

Ces résultats mettent clairement en évidence les situations de cumul de difficultés, voire de cumul de violences dans l'enfance. En effet, 4% des femmes exemptes de brutalités physiques dans l'enfance et l'adolescence ont subi des agressions sexuelles avant leurs 15 ans, contre 11% de celles qui ont été brutalisées quelquefois et 17% de celles qui l'ont été souvent ou très souvent.

II.4. Enfance difficile et violences à l'âge adulte

Il est communément admis que les situations vécues dans l'enfance ont un impact sur tout le cours de la vie. Ainsi, les violences subies par les femmes à l'âge adulte seraient-elles en partie liées à des expériences difficiles dans leur prime jeunesse. Cette question ne recouvre pas seulement l'hypothèse souvent avancée de la reproduction de la violence : les victimes, ainsi que les auteurs, reproduiraient des situations de violence qu'ils ont subies pendant leur enfance. Plus globalement, les situations difficiles vécues durant l'enfance peuvent produire une vulnérabilité sociale et relationnelle qui grèvera durablement l'histoire de vie de la personne. On peut également se demander si le fait d'avoir subi dans son enfance certaines formes d'atteintes ne favorise pas la verbalisation de celles-ci lorsqu'elles se perpétuent à l'âge adulte.

Difficultés dans l'enfance et l'adolescence et violences physiques et sexuelles à l'âge adulte

Plus les femmes ont subi des brutalités physiques durant l'enfance, plus la probabilité qu'elles soient victimes à l'âge adulte augmente. Parmi les femmes ayant « souvent ou très souvent » été maltraitées physiquement dans leur jeunesse, les 2/3 ont souffert de violences physiques à l'âge adulte - 48% souvent et 18% quelquefois - et une sur 5 a été victime de violences sexuelles après son quinzième anniversaire. Il y a fréquemment des cumuls de sévices physiques et sexuels dans l'enfance, ce qui explique en partie que les violences physiques ou sexuelles à l'âge adulte soient aussi beaucoup plus fréquentes parmi celles qui ont été abusées sexuellement dans leur prime jeunesse. Ainsi 3 femmes sur 10 victimes d'au moins une agression sexuelle avant leur quinzième anniversaire l'ont aussi été après, contre 6% de celles qui ont été épargnées avant 15 ans.

Tableau II-8 Proportions de femmes victimes de violences physiques et sexuelles à l'âge adulte selon la fréquence des agressions physiques et sexuels durant l'enfance(%)

Violences à l'âge adulte	Violences dans l'enfance et l'adolescence				
	physiques			sexuelles	
	Jamais <i>n=635</i>	Quelquefois <i>n=263</i>	Souvent ou très souvent <i>n=103</i>	Jamais <i>n=635</i>	Au moins une fois <i>n=263</i>
Brutalités physiques depuis l'âge de 17 ans					
Jamais	70%	47%	34%	62%	37%
Quelquefois	17%	32%	18%	21%	31%
Souvent	13%	21%	48%	17%	32%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Agressions sexuelles depuis l'âge de 15 ans					
Jamais	95%	88%	80%	94%	69%
Au moins une fois	5%	12%	20%	6%	31%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : Ensemble des 1001 femmes enquêtées

Lecture : Parmi les femmes n'ayant jamais subi de sévices physiques durant l'enfance, 70% n'ont jamais connu de situation de violence physique à l'âge adulte, 17% quelquefois et 13% souvent

Parmi les femmes ayant souvent ou très souvent subi des violences physiques durant l'enfance, 48% ont été souvent victimes de violence physique à l'âge adulte et 18% quelquefois.

Les femmes ayant souffert de privations matérielles, connu des situations de conflits avec et entre leurs parents, des problèmes de drogue ou d'alcoolisme, personnels ou dans la famille, sont plus fréquemment en situation de violences physiques ou sexuelles à l'âge adulte que les femmes épargnées par l'un de ces problèmes.

Tableau II-9 Proportions de femmes ayant subi des violences physiques et sexuelles à l'âge adulte selon l'existence d'autres difficultés durant l'enfance

Violences à l'âge adulte	Autres difficultés rencontrées durant l'enfance et l'adolescence									
	Souffert sur le plan matériel		Confit familial très grave		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue pour vous		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue dans la famille		Problèmes de violence entre les parents	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Physiques après 17 ans	48%	39%	58%	36%	66%	38%	51%	33%	53%	36%
Sexuelles après 15 ans	11%	8%	19%	6%	21%	6%	12%	6%	14%	6%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Au total, 12% des enquêtées ont cumulé plus de trois types de difficultés intra-familiales ou de violences durant leur enfance. Parmi elles, 2/3 ont souffert de brutalités physiques à l'âge adulte, contre 26% des femmes qui n'ont connu aucun de ces problèmes de jeunesse, et 1/4 ont été agressées sexuellement après leurs 15 ans, contre 3%.

Certes, toutes les femmes ne connaîtront pas cette continuité de la violence au cours de la vie. Néanmoins, le fait d'avoir été victime dans son enfance accroît considérablement le risque de victimation à l'âge adulte. L'impact est d'autant plus fort que les femmes ont connu des cumuls de difficultés et de violences durant l'enfance. Or Coups, brutalités, abus sexuels et autres difficultés vécues dans l'enfance sont fortement intriqués, ce qui accroît l'état de vulnérabilité de la personne et accentue le phénomène de reproduction de la victimation à l'âge adulte.

Chapitre III.

Les violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

III.1. Les divers types de violences subies au cours des 12 derniers mois

Cette partie présente l'analyse des violences conjugales c'est à dire des violences perpétrées par les conjoints (*tane*) des femmes en couple au cours des 12 derniers mois. Rappelons ici que la notion de couple est très large (cf. partie 1) et que les situations de couples décrites en aval sont diversifiées : mariés, concubins, ne vivant pas sous le même toit, habitant dans un logement indépendant ou avec la famille, autant de configurations qui ne sont pas sans incidence sur l'occurrence des violences.

Tableau III-1 Proportion de femmes ayant subi des violences conjugales dans les 12 derniers mois selon le type de violence.

Violences psychologiques Est-ce que votre conjoint...	Au moins une fois	Quelquefois	Souvent	Tout le temps
Vous a empêchée de parler ou rencontrer des amis ou des membres de la famille?	16%	9%	5%	2%
Vous a empêchée de parler à d'autres hommes par jalousie?	25%	12%	8%	5%
a critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez?	23%	18%	4%	1%
a fait des remarques désagréables sur votre apparence physique?	18%	13%	3%	2%
Vous a imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer, ou de vous comporter en public?	18%	11%	5%	2%
a méprisé vos opinions dans l'intimité (y compris devant les enfants)?	18%	14%	3%	1%
a méprisé vos opinions devant d'autres personnes?	9%	6%	2%	1%
a exigé de savoir avec qui et où vous étiez?	33%	17%	11%	5%
a cessé de vous parler?	18%	13%	4%	1%
vous a refusé l'accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne?	7%	4%	2%	1%
vous a menacée de s'en prendre à vos enfants ou de vous séparer d'eux?	8%	5%	2%	1%
s'en est pris physiquement à vos enfants ou vous a séparée d'eux?	5%	3%	1%	1%
Vous a insultée ou injuriée?	21%	16%	4%	1%
Vous a menacée de se suicider?	5%	4%	1%	0%
a proféré des menaces de mort, des malédictions contre vous ou votre famille?	4%	2%	1%	1%

Violences physiques Est-ce que votre conjoint...	Au moins Une fois	1 à 3 fois	de 4 à 10 fois	Plus de 10 fois*
a lancé un objet contre vous, vous a bousculée ou empoignée brutalement?	11%	6%	3%	2%
vous a giflée, frappée ou a exercé d'autres brutalités physiques contre vous?	13%	9%	2%	2%
vous a empêchée de rentrer chez vous, vous a enfermée ou mise à la porte, ou, en voiture, vous a laissée sur le bord de la route?	6%	4%	1%	1%
vous a menacée à l'aide d'une arme (couteau, outil, fusil) ?	2%	1%	0,5%	0,5%
a essayé de vous étrangler ou de vous tuer?	3%	2%	0,5%	0,5%
Violences sexuelles est-ce que votre conjoint...	Au moins une fois	1 à 3 fois	de 4 à 10 fois	Plus de 10 fois*
a utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec vous?	5%	4%	0,5%	0,5%
vous a imposé des gestes sexuels que vous refusiez?	4%	3%	0,5%	0,5%
Autre violence est-ce que votre conjoint...	Au moins une fois	1 à 3 fois	de 4 à 10 fois	Plus de 10 fois*
a essayé de mettre(a mis) le feu, a saccagé la maison ou la voiture?	3%	2%	0,5%	0,5%

Champ: ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois (794)* on a intégré dans "plus de 10 fois" la modalité "tous les jours ou presque" .

Le tableau III.1 décrit toutes les questions relatives aux violences conjugales ayant eu lieu dans les 12 derniers mois. Pour chacun de ces faits, les femmes enquêtées pouvant répondre pour les violences psychologiques « jamais », « quelquefois », « souvent » ou « tout le temps » ; pour les violences physiques et sexuelles, les modalités de réponses étaient « jamais », « de une à trois fois », « de quatre à 10 fois » ou « plus de 10 fois ».

Différencier les types de violence: violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles

Les 23 questions se rapportant aux violences conjugales ont été regroupées en thèmes principaux :

- les agressions verbales (insultes, injures)
- les pressions psychologiques mesurées par 14 questions relatives à des actions de contrôle, d'autorité, les attitudes de dénigrement, de mépris, les menaces de mort (tableau III.1, violences psychologiques hormis la question se rapportant aux insultes, injures)
- les violences physiques dont les coups et autres brutalités, les tentatives de meurtre, la séquestration ou la mise à la porte (tableau III.1 violences physiques)

- les violences sexuelles incluent les gestes sexuels imposés et le viol ; la question sur le viol insiste sur l'usage de la force : « votre conjoint a-t-il utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec vous ? »
- autres violences : « est-ce que votre conjoint a essayé de mettre le feu ou a saccagé la maison, la voiture... ? » traduit une agression à la fois psychologique et physique.

Pour les agressions verbales, les violences physiques et sexuelles et « autres violences », les tableaux indiquent les proportions de femmes ayant déclaré avoir subi au moins une fois une de ces violences.

En ce qui concerne les pressions psychologiques, deux niveaux de violence ont été différenciés : les pressions psychologiques et le harcèlement psychologique.

- Les pressions psychologiques mesurent la proportion de femmes ayant déclaré subir des atteintes répétées. Toutefois, pour ne pas surestimer certaines situations de violences psychologiques, les femmes répondant affirmativement, c'est à dire « quelquefois » ou « souvent », à moins de trois questions sur quatorze n'ont pas été prises en compte.

- Le harcèlement psychologique est un degré de violences psychologiques plus élevé que les pressions et prend en compte la proportion de femmes ayant subi des atteintes répétées fréquemment. Les femmes victimes de harcèlement psychologique sont généralement celles ayant répondu « souvent », « tout le temps » de façon itérative.

Les femmes en situation de cumul de violences: construction de l'indicateur de cumul de violences

Dans de nombreux cas, les divers types de violences s'entrecroisent et la construction d'un indicateur de situations de violence conjugale, tenant compte du nombre des faits cités et de leur fréquence, s'avère plus à même de traduire la réalité vécue au quotidien. Il permet également de substituer à l'image stéréotypée de la « femme battue », celle, plus complexe, de « femme en situation de violence conjugale ».

Ainsi sommes-nous amenées à considérer, non pas des faits pris isolément les uns des autres, mais des situations. Et, parmi ces situations, celles qui, de par la répétition ou par le cumul de divers types d'actes violents, constituent une atteinte grave à l'équilibre personnel, engendrant – au-delà des blessures pour les agressions physiques et sexuelles– des sentiments d'étouffement, de dévalorisation, voire d'humiliation, de perte de l'image de soi, d'angoisse permanente de déplaire à l'autre, quand ce n'est pas

strictement de la peur. Dans bien des cas, c'est un état de souffrance d'autant plus grand qu'il est caché.

Nous avons construit un indicateur de « cumul des violences » qui regroupe les répondantes cumulant au moins deux types de violences gravissimes : harcèlement psychologique, insultes ou injures quotidiennes, saccage ou mise à feu de la maison ou de la voiture, violences physiques, violences sexuelles.

Il correspond au niveau « très grave » de l'indicateur de violence utilisé, en métropole, par l'enquête *Enveff*. L'indicateur de cumul de violences en métropole est de 10%, ils se décompose en deux niveaux: « grave » 7%, « très grave » 3%. Le niveau « grave » de l'indicateur métropolitain n'est pas apparu correspondre à la réalité des situations de violences conjugales vécues par les femmes enquêtées en Polynésie.

III.2. Caractéristiques socio-économiques et violences conjugales

Y a-t-il un âge pour les violences conjugales?

Ce qui frappe au premier regard sur les résultats de cette enquête, c'est l'ampleur des violences conjugales. Toutes les femmes apparaissent fortement touchées et un nombre important d'entre elles vivent dans un climat de perpétuelles violences.

En effet, une femme sur six (17 %) a été victime de violences physiques ou s'est trouvée en situation de cumul de violences et 7% ont subi des agressions sexuelles au cours des 12 mois précédant l'enquête¹⁶.

Les violences verbales et psychologiques sont les plus fréquentes au sein du couple : une femme sur cinq déclare avoir été insultée, injuriée et plus d'une sur trois avoir subi des pressions psychologiques au cours des 12 derniers mois.

Tableau III-2 Proportion de femmes victimes, dans les 12 derniers mois, selon le type de violence et l'âge des femmes au moment de l'enquête

Les différents types de violence	Âge des femmes au moment de l'enquête				
	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=166</i>	<i>n=271</i>	<i>n=202</i>	<i>n=155</i>	<i>n=794</i>
Insultes, injures	27%	22%	21%	11%	21%
Pressions psychologiques	54%	40%	34%	15%	36%
<i>Dont harcèlement psychologique</i>	35%	28%	20%	9%	24%
Violences physiques	26%	21%	12%	6%	17%
Violences sexuelles	11%	9%	4%	3%	7%
Autres violences : mettre le feu, saccager la maison ou la voiture	3%	3%	2%	2%	3%
Indicateur de cumul de violences	21%	20%	12%	6%	16%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

16 Les taux métropolitains se trouvent ici multipliés par environ 8.

L'âge apparaît comme un facteur déterminant de la fréquence des violences conjugales : plus les femmes sont jeunes, plus les faits de violence révélés sont importants. Les très jeunes se déclarent trois à quatre fois plus souvent victimes que les femmes âgées de plus de 45 ans. Plus d'une femme moins de 25 ans sur 3 subit du harcèlement psychologique, une sur quatre des brutalités physiques, une sur 10 des violences sexuelles et une sur 5 se retrouve en situation de cumul de violences.

Tableau III-3 Proportion de femmes victimes, dans les 12 derniers mois, selon le type de violence et l'âge du conjoint

Types de violence	Âge du conjoint		
	16-34 ans	35-73 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=328</i>	<i>n=466</i>	<i>n=794</i>
Insultes, injures	26%	17%	21%
Pressions psychologiques	49%	28%	36%
dont harcèlement psychologique	33%	18%	24%
Violences physiques	26%	10%	17%
Violences sexuelles	9%	5%	7%
Autres violences : mettre le feu, Saccager la maison ou la voiture	4%	2%	3%
Indicateur de cumul de violences	22%	11%	16%

Champ : ensemble des conjoints des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

L'écart d'âge entre les hommes et les femmes en couple n'étant que de 3,7 ans, ce sont, de fait, plus fréquemment des hommes jeunes qui sont auteurs d'actes de violence au sein du couple.

Quel que soit le type de violences conjugales évoqué, le taux est environ deux fois plus élevé lorsque le conjoint a moins de 35 ans.

Lieu de résidence et violences conjugales

Les taux de violence diffèrent selon le lieu de résidence des femmes. Les habitantes de Tahiti, région la plus développée au niveau économique, des infrastructures et du tourisme déclarent plus de faits de violence, notamment au niveau des agressions verbales, sexuelles et de la répétition d'actes violents.

Cette différence entre Tahiti et les autres îles sous le Vent n'est pas imputable à un effet d'âge (les structures par âge sont similaires dans les trois zones) et une interprétation structurelle en terme de groupes sociaux s'avère peu pertinente. Des raisons liées aux modes de vie et d'habitat peuvent être avancées : une relative facilité d'expression, de dénonciation de la violence subie dans l'espace urbain ou à sa

proximité, des possibilités plus grandes d'évitement des violences dans les îles dues à l'organisation des espaces de vie et à un moindre isolement des femmes par rapport aux familles d'origine.

Tableau III-4 Proportion de femmes victimes, dans les 12 derniers mois, selon le type de violence et le lieu de résidence

<i>Les différents types de violence</i>	<i>Lieu de résidence</i>		
	Papeete et villes à proximité	Tahiti-sud	Îles sous le Vent
	<i>Effectifs n=794</i>	<i>n=459</i>	<i>n=232</i>
Insultes, injures	21%	25%	14%
Pressions psychologiques	36%	43%	22%
<i>Dont harcèlement psychologique</i>	24%	28%	15%
Violences physiques	17%	18%	14%
Violences sexuelles	6%	9%	4%
Autres violences : mettre le feu, saccager la maison ou la voiture	1%	5%	4%
Indicateur de cumul de violences	16%	16%	12%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

Milieu social et violences conjugales

Pour connaître l'influence du milieu social sur les violences conjugales, plusieurs facteurs ont été pris en compte : le niveau d'études , le statut d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, la situation par rapport à l'emploi, et les revenus.

Alors que la fréquence des violences conjugales semble ne pas varier en fonction du niveau scolaire des femmes, leur ampleur diffère selon la profession et le statut d'activité. Contrairement aux résultats de l'enquête Enveff réalisée en France métropolitaine en 2000, en plus de la situation par rapport à l'emploi, le milieu social joue un rôle important dans la fréquence des violences conjugales en Polynésie française.

Chez les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire, les taux de violences conjugales sont nettement inférieurs aux autres catégories socioprofessionnelles, Les taux de pressions et harcèlement psychologiques sont globalement deux fois plus élevés chez les agricultrices, artisanes, employées, ouvrières ou sans emplois que chez les femmes cadres ou de professions intermédiaires. Pour les autres types de violence, les écarts sont moindres mais restent significatifs.

Tableau III-5 Proportion de femmes victimes, dans les 12 derniers mois, selon le type de violence, la catégorie socioprofessionnelle et le statut d'activité des femmes.

		Insultes, injures	Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
Catégorie socioprofessionnelle*							
Agricultrice, artisanne	<i>n=42</i>	21%	50%	26%	14%	10%	19%
Cadre, profession Intermédiaire	<i>n=106</i>	18%	22%	12%	12%	6%	11%
Employée	<i>n=212</i>	21%	34%	24%	17%	8%	16%
Ouvrière	<i>n=52</i>	12%	46%	33%	25%	10%	15%
Sans Emploi	<i>n=353</i>	23%	38%	26%	18%	7%	18%
Statut d'activité *							
Activité prof. régulière	<i>n=310</i>	18%	31%	20%	15%	7%	14%
Activité prof. temporaire	<i>n=103</i>	22%	46%	30%	19%	9%	16%
Ne travaille pas	<i>n=351</i>	23%	38%	26%	19%	7%	17%
Recherche d'emploi**							
Oui	<i>n=167</i>	31%	52%	34%	26%	8%	25%
Non	<i>n=305</i>	17%	35%	23%	13%	6%	12%

*Champ : *ensemble des femmes en couple hormis les étudiantes et les retraitées*

*** ensemble des femmes en couple ne travaillant pas ou exerçant une activité temporaire*

Le statut par rapport à l'activité des femmes recouvre des situations variées et souvent difficiles à classer. Des regroupements sont apparus pertinents au regard des violences conjugales, car opérant des clivages dans les fréquences des violences. Ils ont délimité les catégories retenues (tableau III.5). Comme en métropole, les femmes qui ont un emploi régulier sont le moins confrontées à des situations de violences conjugales, par contre ces situations sont plus présentes lorsque les femmes exercent une activité professionnelle occasionnelle ou lorsqu'elles ne travaillent pas. Si l'écart observé en métropole entre les femmes au foyer ayant déjà travaillé et les femmes au foyer n'ayant jamais travaillé est ici à peine perceptible - 19% des premières sont en situation de cumul de violences contre 17% des secondes- par contre il apparaît qu'en Polynésie les femmes qui ont une activité professionnelle régulière sont moins exposées aux violences conjugales que celles qui n'ont pas d'emploi. Les femmes en activité temporaire sont pour les trois quart âgées de moins de 35 ans ; chez ces dernières, jeunesse et précarité d'emploi se trouvent intriquées, ce qui peut expliquer qu'elles soient plus nombreuses à dénoncer des violences psychologiques et des agressions sexuelles du partenaire.

Le clivage est encore plus marqué chez les femmes à la recherche d'un emploi, (ne travaillant pas ou exerçant une activité temporaire actuellement) : un quart d'entre elles subissent un cumul de violences ou des brutalités physiques contre environ 12% de celles qui ne recherchent pas d'emploi ; plus d'une femme sur deux subit des pressions

psychologiques et une sur trois du harcèlement psychologique. Généralement jeunes, elles vivent beaucoup plus souvent une relation conjugale violente. Leur situation précaire, l'absence de véritable statut professionnel, de reconnaissance professionnelle, le fait de cumuler parfois « des petits boulots » favorise peu l'estime de soi et intensifie une forme de vulnérabilité qui expose plus la personne aux violences de toutes sortes y compris de la part du conjoint. Lorsque le *tane* est chômeur il a, en plus, perdu son statut social de pourvoyeur de fonds du ménage. On observe également un fort accroissement des situations de violences conjugales quand c'est le conjoint qui a un statut d'activité temporaire ou qui recherche un emploi. En effet, lorsqu'un des deux partenaires (ou les deux) se retrouve dans cette situation, en moyenne une femme sur dix a été victime, au cours des 12 derniers mois, de violences sexuelles, plus d'une sur deux de pressions psychologiques. Tout se passe comme si l'exclusion sociale engendrait une forme de vulnérabilité qui expose les femmes au risque de subir des violences, alors que ce même phénomène se transforme chez les hommes en ressentiment qui aggrave leur violence notamment envers leur femme. Quoi qu'il en soit, la précarité de l'emploi (instabilité professionnelle ou chômage) qu'elle soit vécue par les femmes ou leur partenaire est un facteur d'intensification de la violence conjugale.

Tableau III-6 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et le statut d'activité des conjoints.

		Insultes, injures	Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
Statut d'activité des hommes*							
Activité prof. régulière	<i>n</i> =582	20%	36%	23%	17%	7%	15%
Activité prof. temporaire	<i>n</i> =86	35%	51%	33%	23%	12%	26%
Ne travaille pas	<i>n</i> =74	16%	39%	30%	12%	4%	13%
Recherche d'emploi**							
Oui	<i>n</i> =55	27%	55%	38%	18%	11%	21%
Non	<i>n</i> =105	26%	41%	28%	18%	7%	19%

Champ: * ensemble des conjoints hormis les retraités

** ensemble des conjoints ne travaillant pas ou exerçant une activité temporaire

Niveau de revenus et violences conjugales

Les femmes cadres ou de profession intermédiaire ont pour la majorité d'entre elles des revenus supérieurs à 250 000 frcs par mois. Ce qui explique en partie le fait que les taux de violences au sein du couple dans cette tranche de revenus soient bien plus faibles que dans les autres tranches.

A l'inverse, les enquêtées n'ayant aucune source de revenus ou moins de 100 000 frs par mois sont les plus exposées au risque de violence; ces femmes sont également les plus touchées par la précarité de l'emploi ou souvent inactives.

Lorsqu'on prend en compte le revenu des conjoints, la relation de cause à effet s'établit de la même façon : plus leur revenu est faible, plus les femmes sont victimes de violences hormis pour les agressions sexuelles.

De façon générale, que les deux ou l'un des deux partenaires aient des revenus élevés (supérieurs à 250 000 frs), permet à beaucoup de femmes d'être plus à l'abri des violences conjugales. Ces couples s'apparentent pour la plupart aux milieux aisés de la population polynésienne : 40% sont cadres ou professions intermédiaires, la grande majorité des femmes exercent une activité professionnelle, 80% vivent dans un logement indépendant, et 30% sont *popaa* ou *demi*, alors que sur l'ensemble des enquêtées en couple on en recense 19%.

Tableau III-7 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et les revenus des femmes et de leur conjoint

	Insultes, injures	Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violence
Revenus par mois des femmes*						
Aucun revenu	20%	39%	24%	14%	8%	15%
Moins de 100 000 frs	22%	43%	29%	20%	8%	18%
De 100 à 250 000 frs	23%	28%	18%	14%	5%	13%
Plus de 250 000 frs	9%	15%	9%	8%	3%	9%
Revenus par mois des conjoints**						
Aucun revenu	16%	45%	34%	14%	4%	14%
Moins de 100 000 frs	24%	37%	24%	19%	6%	19%
De 100 à 250 000 frs	24%	40%	25%	19%	8%	16%
Plus de 250 000 frs	11%	24%	15%	9%	6%	11%

Champ : *ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

** ensemble des conjoints dont les revenus sont connus des enquêtées

III.3. Forme de conjugalité et violences conjugales

Les caractéristiques de la vie conjugale peuvent fortement jouer sur la fréquence des violences au sein du couple. Le type d'union, la durée de l'union, le mode d'habitat sont autant d'éléments enchevêtrés qui forment avec l'âge un maillage quasi inextricable. Ce qui complexifie grandement l'analyse de leur incidence sur les taux de violences perpétrés dans la sphère conjugale. Ce d'autant plus que la notion de conjugalité est prise ici dans un sens très large (cf. supra) et inclut les couples qui ne vivent pas ensemble.

Type d'union et violences conjugales

Le type d'union joue un rôle essentiel dans la fréquence des violences conjugales. Les femmes sont moins souvent victimes de violences lorsqu'elles ont légalisé leur union.

Dans les couples vivant en concubinage, la proportion de femmes harcelées psychologiquement (31%), agressées physiquement (23%) et en situation de cumul de violences (20%) est deux fois plus élevée que dans les couples mariés. Néanmoins l'effet d'âge est important dans la mesure où 75% des femmes en concubinage ont moins de 35 ans. Par ailleurs, les enquêtées en couple âgées de 45 ans et plus, ont connu, pour la plupart, un seul partenaire sexuel au cours de leur vie et leur relation de couple s'est faite essentiellement dans le cadre du mariage : 77% sont mariées, 84% vivent leur relation de couple depuis 15 ans au moins.

Tableau III-8 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et le type d'union (%)

Les différents types de violence	Couples habitant le même logement	
	Mariés	En concubinage
<i>Effectifs n=726</i>	<i>n=372</i>	<i>n=354</i>
Insultes, injures	15%	27%
Pressions psychologiques	28%	44%
<i>Dont harcèlement psychologique</i>	16%	31%
Violences physiques	10%	23%
Violences sexuelles	6%	8%
Autres violences : mettre le feu, saccager la maison ou la voiture	2%	3%
Indicateur de cumul de violences	10%	20%

*Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois habitant avec leur conjoint
Les femmes en couple ne cohabitant pas avec leur conjoint (n=68) connaissent des situations de violences conjugales similaires à celles vivant en concubinage.*

Durée de l'union et violences conjugales

Durée de l'union et violences conjugales apparaissent fortement liées : plus la durée de vie commune est longue, plus la proportion de femmes épargnées par la violence conjugale au cours des 12 derniers mois augmente. On observe ici encore un effet d'âge important dans la mesure où l'âge est corrélé à la durée de l'union : les trois quart des femmes ayant au moins 20 ans de vie commune ont plus de 45 ans au moment de l'enquête.

Quel qu'en soit le type, verbale, psychologique, physique ou sexuelle, les taux de violences sont de 2 à 3 fois plus élevés dans les couples d'une durée de moins de 20 ans. Dans ces unions, près d'une conjointe sur cinq a connu durant l'année précédant l'enquête des situations de cumul de violences. Ces violences de tous types sont perpétrées par des conjoints soucieux avant tout d'assurer, au besoin par la force, leur autorité sur leur famille et en priorité sur leur femme.

Avec l'avancée en âge les femmes sont de moins en moins considérées comme des objets sexuels, avec les maternités, elles acquièrent un statut social globalement plus valorisé. Et dans de nombreux cas, après de longues années de vie commune, la redistribution sociale des rôles entre homme et femme s'est plus ou moins organisée, et dans l'ensemble le climat conjugal s'est apaisé : conciliation due à une forme de tempérance avec l'avancée en âge, chacun ayant pris sa place sociale au sein du foyer ? désaffection des deux conjoints pour la vie conjugale alors vidée de tout contenu ? ou encore, façon de faire avec la domination masculine pour éviter les situations à risque ? La réalité se situe au carrefour de ces situations et même chez ces vieux couples la violence conjugale perdure à un niveau relativement élevé puisque les situations de cumul y sont près de 3 fois plus fréquentes qu'en Métropole par exemple.

Tableau III-9 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et la durée de relation de couple

Types de violence	Moins de 20 ans	Plus de 20 ans
	Effectifs n=794 n=625	n=169
Insultes, injures	23%	14%
Pressions psychologiques	41%	20%
<i>Dont harcèlement psychologique</i>	28%	9%
Violences physiques	19%	8%
Violences sexuelles	8%	2%
Autres violences : mettre le feu, saccager la maison ou la voiture	3%	1%
Indicateur de cumul de violences	18%	6%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

Cohabitation du couple avec d'autres membres de la famille

Un nombre non négligeable de couples cohabite avec des membres de la famille, comme on va le voir, ce phénomène n'est pas sans incidence sur la perpétration de violences conjugales. Ainsi, les femmes vivant avec leur conjoint dans un logement partagé avec des membres d'une des deux familles sont plus touchées par les violences conjugales quel que soit le type de violences considéré. Vivre au quotidien une relation de couple au sein du cercle familial amène plus fréquemment des situations de conflits, souvent difficiles à gérer. Que le couple cohabite avec la famille de la femme ou que les femmes en couple résident dans leur famille, la violence s'installe ; de fait, elles semblent d'autant plus soumises à l'autorité parentale et maritale. Chez ces femmes, les taux d'insultes (27%), de pressions psychologiques (45%), de harcèlement psychologique(30%) et de violences sexuelles (9%) sont une fois et demi plus élevés que

chez les enquêtées vivant dans un logement indépendant. Pour les violences physiques (25%) et les situations de cumul de violences (20%), les taux doublent pratiquement.

Tableau III-10 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et le mode de logement du couple

Les différents types de violence	Mode de logement du couple cohabitant*		
	Dans la famille	Logement indépendant	Sur un terrain de la famille
	<i>Effectifs n=726</i>	<i>n=236</i>	<i>n=454</i>
Insultes, injures	27%	17%	25%
Pressions psychologiques	45%	30%	50%
<i>dont harcèlement psychologique</i>	30%	19%	28%
Violences physiques	25%	12%	22%
Violences sexuelles	9%	6%	6%
Autres violences : mettre le feu, saccager la maison ou la voiture	3%	2%	6%
Indicateur de cumul de violences	20%	12%	19%

*Champ : * ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois habitant avec leur conjoint*

Parmi les femmes en couple habitant sur un terrain appartenant à la famille, l'occurrence des violences conjugales est également très élevée et sensiblement égale à celle observée dans les foyers où couple et famille cohabitent.

N'oublions pas que mode de logement, âge et mode vie sont des éléments s'enchevêtrant, les femmes en couple habitant avec l'une de leur famille sont souvent plus jeunes et non mariées.

Ces femmes jeunes, vivant en concubinage et n'ayant pas totalement d'indépendance vis à vis du cercle familial sont aussi celles dont la durée de couple est la moins longue. La jalousie du *tane* vis à vis des proches peut être plus forte, mais aussi le soupçon peut s'installer plus facilement sous l'influence d'une famille qui se pose en gardienne des bonnes mœurs de la concubine (Pourette¹⁷). En réalité ces femmes cumulent tous les facteurs d'exposition au risque d'être victimes de violences conjugales.

Parmi les femmes âgées de 45 ans et plus, 88% habitent avec leur conjoint dans un logement indépendant de la famille. L'enquête ne permet pas de savoir quand la cohabitation avec le conjoint indépendamment de la famille a débuté, mais il est évident que l'autonomie résidentielle du couple permet de meilleurs rapports conjugaux.

17 Pourette, D. (2002) : Les violences envers les femmes en Polynésie française, Etude socio-anthropologique, Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Collège de France.

Rupture et reprise de la vie de couple

Parmi les répondantes en couple au moment de l'enquête, 8% ont connu une rupture d'union à un moment donné puis une remise en couple avec le même partenaire. La séparation a duré pour 60% d'entre elles moins d'un an.

Elles ne présentent pas des caractéristiques socio-démographiques particulières. On les rencontre aussi bien chez les couples mariés qu'en concubinage, la majorité habite dans un logement indépendant de la famille et 40% d'entre elles ont plus de 35 ans, toutefois la plupart vivent cette relation de couple depuis moins de 20 ans. Dès lors que la séparation temporaire ne date pas des 12 derniers mois, une proportion très importante de ces femmes ont déclaré des violences conjugales au cours des 12 derniers mois: plus d'une sur trois a subi des insultes, des agressions physiques et connu des situations de violences répétées, et 13% ont été agressées sexuellement. En moyenne, 45% d'entre elles subissent des violences verbales (insultes, pressions ou harcèlement psychologique). La séparation qu'elle qu'en ait été la raison s'est déroulée dans un climat de violence qui perdure après la remise en couple. Il ne faut pas omettre ici l'importance de la jalousie dans les situations de violences. Les moteurs de violence ne disparaissent pas, ils reprennent peu de temps après la nouvelle vie commune, y compris dans les cas d'infidélité qui semblent persister : parmi ces femmes «séparées temporairement»¹⁸, 18% sont sûres que leur *tane* a été infidèle dans les 12 derniers mois, 13% pensent qu'il l'a été, contre respectivement 5% et 4% des autres femmes en couple.

Tableau III-11 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et la situation des couples

Les différents types de violence	Couples s'étant déjà séparés puis remis en couple*	Femmes en couple non séparées jusqu'à maintenant
	<i>n=62</i>	<i>n=732</i>
<i>Effectifs n=794</i>		
Insultes, injures	35%	20%
Pressions psychologiques	56%	34%
<i>dont harcèlement psychologique</i>	45%	22%
Violences physiques	32%	15%
Violences sexuelles	13%	6%
Autres violences: mettre le feu, saccager la maison	6%	2%
Indicateur de cumul de violences	35%	13%

*Champ : * ensemble des femmes en couple ayant vécu une séparation puis une remise en couple avec le même conjoint*

18 La grande majorité des reprises sont antérieures à 12 mois.

Effet de génération ou de mode de vie du couple, opposition union éphémère/union durable ? Chaque génération a vécu une histoire conjugale différente. Les plus jeunes ayant une sexualité plus diversifiée, auront au bout du compte plus de partenaires sexuels que leurs aînées. Souvent leur relation de couple a débuté par une période d'essai avec leur petit ami ; la cohabitation pouvant durer un certain temps avant la légalisation de l'union. Par ailleurs, ces jeunes femmes n'ont pas la même perception de la vie conjugale que leurs aînées, elles revendiquent sans doute plus vivement l'égalité des hommes et femmes au sein du couple.

III.4. Mode relationnel au sein du couple et violences conjugales

Entente, mésentente conjugale

Le mode relationnel au sein du couple est défini ici en tant que « entente/mésentente conjugale ». Plusieurs critères ont été retenus pour décrire l'entente au sein du couple :

- les modalités de répartition des tâches ménagères ou éducatives,
- la fréquence des disputes à propos de la gestion de la vie au quotidien, de problèmes de jalousie, de sujets se rapportant ou non au cercle familial, relatifs au travail, aux loisirs ou à la sexualité ;
- le fait de prendre ou non son partenaire comme confident,
- les loisirs et les sorties en couple pendant les week-ends .

Lorsque le conjoint ne participe pas aux activités domestiques, la fréquence des violences conjugales est multipliée par deux

Tableau III-12 : Répartition des tâches ménagères et d'éducation des enfants au sein du couple au cours des 12 derniers mois (en %)

<i>Répartition des tâches</i>	Le conjoint n'aide pas	Le conjoint aide souvent	Le conjoint prend tout en charge	Autre personne
Tâches ménagères*	44%	45%	2%	10%
S'occuper des enfants **	46%	45%	1%	8%

*Champs : * ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois et habitant avec le conjoint
**ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers et ayant des enfants à charge*

En moyenne, 45% des femmes sont seules à assurer aussi bien les tâches ménagères que l'éducation des enfants, 45% partagent ces activités avec leur conjoint et 9% déclarent solliciter des personnes extérieures. En début de vie conjugale, les hommes participent facilement aux tâches ménagères (environ 6 sur 10), mais après 2 ans leur

entraînent s'estompe, seulement 4 sur 10 aident encore leur conjointe. Le milieu social des femmes et de leur partenaire joue un rôle important dans la répartition des tâches. Parmi les couples dont les femmes ou/et leurs partenaires sont cadres ou exercent une profession intermédiaire, les hommes participent plus fréquemment à ces tâches domestiques (ménage et soin aux enfants).

Tableau III-13 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et la répartition des tâches ménagères et éducatives dans le couple

Les différents types de violence <i>Effectifs</i>	Tâches ménagères*		Éducation des enfants**	
	Le conjoint n'aide pas	Le conjoint aide souvent	Le conjoint n'aide pas	Le conjoint aide souvent
	<i>n=344</i>	<i>n=353</i>	<i>n=245</i>	<i>n=258</i>
Insultes, injures	25%	16%	29%	17%
Pressions psychologiques <i>dont harcèlement psychologique</i>	43%	29%	44%	29%
Violences physiques	31%	16%	31%	18%
Violences sexuelles	19%	13%	23%	14%
Autres violences : mettre le feu, saccager la maison	9%	4%	9%	7%
	3%	1%	3%	2%
Indicateur de cumul de violences	20%	9%	23%	13%

* ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois et cohabitant avec leur conjoint

** ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois, cohabitant avec leur conjoint et ayant des enfants à charge

Lorsque le partage des tâches ménagères et concernant l'éducation des enfants s'avère inégalitaire au sein du couple, les taux de violences sont quasiment multipliés par 2 (tableau III.13). S'il apparaît d'une certaine manière «logique», lorsque le conjoint n'aide pas du tout sa femme dans les tâches ménagères, que les femmes se fassent harceler deux fois plus, il est moins évident de comprendre pourquoi elles sont plus fréquemment victimes de violences sexuelles : presque une femme sur 10. Faut-il en conclure que ces conjoints adhèrent à un système de représentation de la virilité qui interdit le partage des tâches dévolues au sexe féminin et qui valorise l'exercice d'une sexualité masculine sans entraves ?

Un climat conjugal très conflictuel où l'on en vient souvent aux mains

Globalement, une femme sur 5 affirme avoir quelquefois ou souvent des altercations avec le conjoint quel que soit le motif évoqué et un nombre relativement important de femmes, un peu plus d'une sur 2, cherche dans la plupart ou dans certains cas à éviter les sujets de dispute. La fréquence des disputes peut fortement varier selon le sujet mis en cause : 25% évoquent comme altercations fréquentes ou éventuelles les problèmes

de jalousie, la vie quotidienne, leur famille et celle du conjoint, les enfants et l'argent. Les sujets de dispute les moins fréquemment cités impliquent des personnes extérieures au cercle familial et n'évoquent pas la gestion de la vie au quotidien : 14% des enquêtées se disputent quelquefois ou souvent au sujet de la politique ou de la religion, des sorties ou des loisirs, du travail, des amis ou de la sexualité.

Cet ensemble de données révèle un climat conjugal très conflictuel, d'autant plus que ces disputes se transforment souvent en scènes de ménages avec agressions physiques. Dans un cas sur 5 le conflit ne se limite pas à un échange verbal plus ou moins vif, les deux partenaires s'adonnant à des brutalités physiques. Lors des disputes, 8% des femmes, 6% des hommes et 6% d'hommes et de femmes ensemble en sont venus aux mains (tableau III.14).

Tableau III-14 Fréquence de diverses disputes au sein du couple au cours des 12 derniers mois

Sujets de dispute	jamais	rarement	quelquefois	souvent
Au sujet de la vie *quotidienne	57%	17%	16%	10%
Au sujet des enfants**	53%	21%	16%	10%
Au sujet de l'argent*	65%	14%	12%	9%
Au sujet de la politique, de la religion*	82%	9%	6%	3%
Au sujet des sorties, des loisirs *	70%	11%	13%	6%
Au sujet de vos familles *	61%	15%	14%	10%
Au sujet des amis*	72%	12%	10%	6%
Au sujet du travail*	75%	10%	10%	5%
Au sujet de la sexualité*	80%	10%	6%	4%
Au sujet de problèmes de jalousie*	56%	15%	14%	15%
Évite les sujets de dispute*	32%	12%	19%	37%
Au cours des disputes, est-ce que ?				
	non	oui, vous seulement	oui, conjoint seulement	oui, les deux
Vous en êtes venus aux mains?*	80%	8%	6%	6%

Champs : * ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

**ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers et ayant des enfants à charge

Construction d'un indicateur de disputes

Pour établir un lien entre les violences et les disputes, nous avons construit un indice de disputes tenant compte de la fréquence de sujets de disputes quels qu'ils soient (tableau III.15).

- Les femmes ayant répondu « jamais » ou « rarement » à toutes les questions et celles déclarant moins de trois disputes « souvent » ou « tout le temps » sur les dix ont un **indice de niveau faible**

- Les femmes ayant répondu « souvent » ou « tout le temps » à trois, quatre ou cinq questions relatives aux disputes correspond un **indice de niveau moyen**.

- Le **niveau élevé de l'indice** prend en compte les enquêtées ayant répondu « souvent » ou « tout le temps » à plus de six questions se rapportant aux disputes.

Tableau III-15 Fréquence des disputes selon le niveau et l'âge des femmes

	Moins de 25 ans	Entre 25 et 34 ans	Entre 35 et 44 ans	45 ans & Plus	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n = 166</i>	<i>n = 271</i>	<i>n = 202</i>	<i>n = 155</i>	<i>n = 794</i>
Faible	55%	64%	74%	84%	68%
Moyen	32%	21%	18%	12%	21%
Élevé	13%	15%	8%	4%	11%

L'analyse des conflits conjugaux selon l'âge des enquêtées présente les femmes de plus de 45 ans comme celles ayant le moins fréquemment des altercations avec leur conjoint. Apaisement du climat conjugal ou délitement du couple après de longues années de vie commune ?

On pourrait penser que dans un certain nombre de cas, le dialogue n'existant plus entre les deux partenaires, on évite les sujets de disputes. Néanmoins, les réponses aux deux questions posées en début de questionnaire et relatives à l'entente conjugale montrent que ces couples communiquent encore. Ainsi, à la question « Est-ce que vous évitez les sujets de disputes ? », 57% des femmes de moins de 45 ans ont répondu positivement contre 52% leurs aînées ; à la question « Lorsque vous avez un problème personnel ou concernant votre vie de famille, est-ce que vous pouvez en parler à votre conjoint ? », 76% des femmes de plus de 45 ans répondent prendre « facilement ou très facilement » leur conjoint comme confident, contre 69% de leurs cadettes.

Ces femmes plus âgées vivent une relation de couple qui perdure et où, de ce fait, l'entente conjugale est relativement « bonne », les unions les plus conflictuelles ayant pu, dans le meilleur des cas, être rompues. Actuellement, les ruptures d'unions sont de plus en plus nombreuses et se font aussi bien chez les couples mariés que ceux cohabitant.

Certes, les situations de conflit au sein du couple même lorsqu'elles sont fréquentes n'augurent pas forcément des situations de violences subies de façon unilatérale par les femmes. N'oublions pas que le conflit est interactif, ce n'est pas toujours le même qui sort vainqueur du combat, alors que la violence est par définition univoque, c'est l'emprise d'un individu sur un autre pour assurer son pouvoir. Néanmoins nous observons un lien étroit entre l'importance des conflits et la fréquence des violences : plus l'indice de disputes est élevé, plus la proportion de femmes soumises à des violences conjugales augmente. On observe là encore un effet d'âge et de durée d'union, le niveau des disputes s'atténue très largement avec l'âge (tableau III.15). Les différences selon le

niveau de l'indice sont très grandes : alors que les femmes ayant un indice de disputes faible sont moins de 10% à déclarer des violences quelque soit leur type (à l'exception des pressions psychologiques), dès que cet indice est élevé, la proportion d'enquêtées subissant des violences augmente fortement: 80% subissent des pressions psychologiques dont 70% du harcèlement, plus d'une sur 2 a été agressée physiquement ou a cumulé des violences et une sur 5 a subi des agressions sexuelles. On le verra plus loin, les femmes sont réactives et peuvent se défendre, ainsi que répondre aux insultes et aux coups. Toutefois il est clair qu'on ne peut assimiler les violences déclarées par les femmes à des scènes de ménage qui dégénèrent en pugilats. La combinaison des réponses des enquêtées, l'impact des pressions psychologiques montrent à l'évidence qu'on est bien, avec les conjoints violents, dans un système d'imposition de normes masculines.

Tableau III-16 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers, selon le type de violence et la fréquence des disputes au sein du couple

Types de violence	Indice de dispute dans le couple		
	faible	moyen	élevé
<i>Effectifs n=794</i>	<i>n=546</i>	<i>n=167</i>	<i>n=84</i>
Insultes, injures	10%	35%	62%
Pressions psychologiques	22%	62%	80%
<i>Dont harcèlement psychologique</i>	<i>11%</i>	<i>41%</i>	<i>69%</i>
Violences physiques	7%	31%	54%
Violences sexuelles	2%	9%	21%
Autres violences: mettre le feu, saccager la maison	1%	4%	12%
Indicateur de cumul de violence :	4%	30%	56%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

En dehors des scènes de ménage, quelle communication au sein du couple ?

Paradoxalement, même si les scènes de ménage se répètent au sein de la sphère conjugale, la majorité des femmes font relativement confiance à leur *tane* dans la mesure où elles sont 70% à le prendre comme confident pour parler d'un problème personnel ou en relation avec la famille. Elles sont aussi respectivement 56% et 46% à en parler facilement (ou très facilement) à des membres de la famille ou à des amis.

Par contre, 8 femmes sur dix rejettent l'idée d'évoquer des problèmes personnels ou familiaux à un religieux ou à un professionnel médical ou social.

Tableau III-17 Les confidentes des femmes

En cas de problème personnel ou concernant la famille, vous confiez-vous à :	Non ou difficilement	Oui, facilement ou très facilement
votre conjoint*	30%	70%
des membres de votre famille	44%	56%
des amis	54%	46%
Un religieux	79%	21%
un professionnel médical ou social	82%	18%

*Champs : * ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois*

On ne peut pas parler dans l'ensemble de déficit de communication au sein du couple, par contre l'absence totale de communication, qui en soi est déjà une forme de violence psychologique renforce la perpétration des autres types de violence. Ainsi lorsque les femmes ont déclaré « se confier facilement ou très facilement à leur conjoint », seulement une sur 10 vit dans une situation de cumuls de violences, contre une sur 3 lorsqu'elles ne peuvent pas prendre leur *tane* comme confident ; 37% de ces dernières reçoivent des coups, contre 9% des autres et elles sont presque 3 fois plus souvent victimes de violences sexuelles (13% contre 5%).

III.5. Sexualité, amour, jalousie : le triptyque des violences conjugales

La sexualité se conjugue différemment au masculin et au féminin

Chez les « vieux couples », le taux de violences sexuelles s'élève à 2% alors qu'il atteint les 8% dans les unions de moins de 20 ans. Ce taux très élevé chez ces derniers indique que désirs masculin et féminin au sein du couple ne coïncident guère, pourtant à un moment de l'union où les rapports sont encore sous-tendus par une relation amoureuse forte. Ce décalage entre les deux partenaires s'explique par la dissymétrie des rôles sexuels assignés aux hommes et aux femmes. L'ardeur sexuelle assure la virilité, et la féminité se rassure dans l'expression du désir masculin. Le conjoint « honore » sa compagne en la désirant, il lui prouve son amour. Mais lorsque cette dernière est perçue exclusivement comme un objet sexuel au service de l'homme, on peut entrer dans le cycle infernal de la violence conjugale, d'autant plus que ces violences sexuelles s'exercent très rarement seules, elles s'accompagnent de violences de tous types. Dans les couples plus âgés, l'activité sexuelle se tasse : dans les 5 premières années de l'union 4% de femmes n'ont pas eu de rapports sexuels au cours des 12 derniers mois, cette proportion atteint 14% après 20 ans de vie commune. Avec l'avancée en âge les femmes sont de moins en moins considérées comme des objets sexuels. Mais on pourrait dire autrement qu'aux yeux de leurs conjoints, elles perdent leur attrait sexuel, ce qui est une forme de rejet, en effet près de 20% des femmes de plus de 45 ans en couple n'a pas eu de rapports sexuels dans les 12 derniers mois, elles sont quasiment

3 fois plus victimes de cumuls de violences que celles qui ont eu des rapports (11% contre 4%).

Tableau III-18 Taux de violences subies par les femmes selon l'accord ou le désaccord du conjoint sur l'usage de la contraception

<i>Accord du conjoint</i>		Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
Tout à fait d'accord	<i>n</i> =405	34%	21%	16%	6%	14%
Pas d'accord ou refuse*	<i>n</i> =105	57%	48%	32%	18%	35%

Champ : femmes en couple dans les 12 derniers mois * conjoint pas d'accord ou peu d'accord mais la femme utilise la contraception, ou elle le fait sans le lui dire, ou il refuse et elle ne le fait pas

Les mésententes que peuvent rencontrer les couples dans leur vie sexuelle infèrent sur les situations de violences. Lorsque les femmes déclarent avoir « quelquefois ou souvent » consenti à avoir un rapport sexuel sans en avoir envie, lorsqu'elles, ou leur *tane*, ont refusé à l'autre d'avoir des rapports sexuels, l'occurrence des divers types de violences s'accroît fortement : elles sont multipliées en moyenne par 2,5 ; les violences sexuelles atteignent environ 13%.

Tableau III-19 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et l'entente amoureuse et sexuelle au sein du couple

Entente amoureuse et sexuelle		Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
<i>Effectifs</i>					
<i>Vous avez accepté d'avoir des rapports sexuels sans en avoir envie*</i>					
Jamais ou rarement	<i>n</i> =558	20%	14%	4%	11%
quelquefois ou souvent	<i>n</i> =165	39%	26%	15%	28%
<i>Vous avez refusé d'avoir des rapports sexuels avec votre conjoint*</i>					
Jamais ou rarement	<i>n</i> =489	20%	14%	5%	11%
Quelquefois ou souvent	<i>n</i> =234	33%	23%	10%	24%
<i>Votre conjoint a refusé d'avoir des rapports sexuels avec vous*</i>					
Jamais ou rarement	<i>n</i> =663	23%	16%	6%	14%
quelquefois ou souvent	<i>n</i> =60	38%	25%	13%	33%
<i>Votre conjoint a eu des rapports sexuels avec d'autres personnes que vous</i>					
Certaine que non	<i>n</i> =556	17%	10%	3%	10%
Certaine que oui	<i>n</i> =43	74%	60%	24%	57%
<i>Lorsque vous pensez à votre conjoint, Quelle phrase convient le mieux?</i>					
Vous êtes très amoureuse	<i>n</i> =489	16%	10%	4%	9%
Vous l'aimez bien	<i>n</i> =272	34%	25%	11%	24%
Vous ne l'aimez plus**	<i>n</i> =33	65%	47%	18%	53%

Champs : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois * femmes en couple ayant eu des rapports sexuels dans les 12 mois ** n'aimant plus leur conjoint, ne l'ayant jamais aimé

L'accord ou le désaccord entre les conjoints sur une éventuelle pratique contraceptive est également très liée aux violences conjugales. Si même lorsqu'il y a accord entre les deux partenaires, le taux de situations de cumuls de violences demeure élevé, 14%, c'est parce que on a affaire à des femmes jeunes, plus souvent concubines, donc plus exposées au risque de violence conjugales. Le taux de cumuls de violences augmente considérablement lorsque l'opposition du *tane* est manifeste : 25% parmi les femmes qui utilisent secrètement un moyen de contraception, 32% lorsque le conjoint est un peu en désaccord, 58% lorsque celui-ci est totalement opposé à l'usage de la contraception. On a envie de rapprocher ces situations des comportements de jalousie. La peur que la contraception libère la vie sexuelle des femmes et favorise leurs infidélités a été un des arguments majeurs des opposants à la loi de 1967 sur la libéralisation de la contraception.

La jalousie ou le règne du soupçon

Il ne faut pas occulter le poids de la jalousie dans les situations violentes, sans passer obligatoirement par les coups, le soupçon peut engendrer une forme gravissime de harcèlement psychologique. Le sentiment de jalousie semble bien entretenu dans la société polynésienne : un quart des femmes l'ont évoqué de la part de leur *tane*, chez les plus jeunes ce pourcentage dépasse 40%. L'importance de la jalousie a également été mise en avant dans l'étude qualitative (Pourette, op. cit.), cette jalousie ne s'exerçant pas seulement à propos d'une éventuelle relation adultère mais aussi à l'égard d'amies ou de parents. Lorsque le jeune couple cohabite avec sa famille la jalousie vis à vis des proches peut être accentuée, mais également le soupçon envers la partenaire peut être soufflé par des membres de la parenté qui veillent à la loyauté de la concubine. L'affaiblissement des contextes violents avec l'âge est moins la conséquence de la baisse de l'activité sexuelle, que d'une jalousie qui s'émousse : 4 très jeunes femmes sur 10 ont un conjoint jaloux au point de les empêcher de parler à d'autres hommes, après 45 ans seules 7% des femmes en couple ont affaire à un mari jaloux (tableau III.1) . Cette jalousie qui tient, pour partie, à une forme de diabolisation de l'image de la femme jeune et belle, s'estompe lorsque la femme est considérée -par son *tane*- comme étant moins désirable. La diminution considérable de la jalousie avec la durée de l'union est liée à d'autres effets de contexte comme la décohabitation du couple avec des proches par exemple.

De plus, comme dans la plupart des sociétés la tolérance vis à vis de l'adultère se conjugue différemment au masculin et au féminin : « L'infidélité masculine est jugée normale par 53% des hommes mais 61% trouvent l'infidélité féminine anormale »

(CERF,2003). L'infidélité des *tane* est source majeure de violences conjugales (tableau III.19). Même si les relations extra-conjugales peuvent être plus ou moins acceptées par certains couples, pour la plupart des individus elle sont très mal vécues et sujettes à force de conflits. Parmi les femmes sûres de l'infidélité de leur partenaire, la majorité ont subi des violences graves : les trois quarts sont victimes de harcèlement psychologique, près des deux tiers d'agressions physiques et un quart ont été agressées sexuellement. Plus d'une sur deux (57%) est dans une situation de cumul de violences; ces hommes ne se contentent pas de relations extra-conjugales, ils forcent également leurs femmes et les violentent.

L'amour ne protège pas des violences conjugales

On ne s'étonnera pas que l'absence de sentiment amoureux pour son *tane* augmente la fréquence des violences conjugales : parmi les femmes n'aimant plus leur conjoint, une femme sur 2 est victime de cumul de violences. Il n'en demeure pas moins qu'une sur 10 « très amoureuse » est victime d'un conjoint très violent. Amour et désir sexuel riment un peu ensemble, 4% de femmes très éprises subissent des violences sexuelles, c'est beaucoup moins cependant que celles qui l'aiment bien (11%) et bien sûr que celles qui ne l'aiment pas (18%). On peut souligner le lien entre l'intensité du sentiment (très amoureuse, amoureuse) et la fréquence des violences plus que doublée quand on passe du très fort au modéré. On peut penser que l'amour s'effrite lorsque la conjointe est confrontée à des violences répétées. Mais les femmes qui ont dit n'éprouver aucun sentiment amoureux vis-à-vis de leur *tane*, appartiennent souvent à ces unions fondées sur la nécessité économique ou encore le besoin de reconnaissance sociale. Quoi qu'il en soit l'amour ne protège pas des violences conjugales, amoureuses ou pas elles restent nombreuses à être victimes de cumuls de violences : 1% des femmes très amoureuses en métropole ont subi des cumuls de violence, 9% sont dans ce cas en Polynésie.

III.6. La violence des femmes : provocation ou réaction ?

Les hommes interviewés lors de l'enquête qualitative se perçoivent comme des victimes de femmes violentes. Aussi apparaît-il pertinent de s'interroger sur la violence des femmes. On ne dispose pas exactement des questions qui permettraient de répondre au sujet des seules violences envers le conjoint¹⁹, mais en questionnant les femmes sur des violences agies quel qu'en soit le destinataire on peut prétendre avoir une estimation correcte du phénomène.

19 On a fait l'hypothèse d'une sous - déclaration de la violence conjugale agie.

La grande question qui se pose à propos de la violence conjugale est de déterminer s'il s'agit d'une violence réactive ou d'une violence délibérée et unilatérale. La question pourrait se poser pour les deux partenaires puisqu'un des arguments des hommes violents est d'évoquer la violence verbale de leur partenaire comme excuse à leur propre violence (Pourette, op. cit.).

Tableau III-20 : Les violences verbales et les brutalités physiques des femmes enquêtées au cours des 12 derniers mois

Est-ce qu'il vous est arrivé de ?	Jamais	Rarement	Quelquefois	Souvent
Crier très fort, dire des insultes	35%	28%	23%	14%
gifler, donner une fessée ou une tape à un enfant*	54%	23%	20%	3%
frapper un enfant avec un balai <i>niau</i> ou autre chose*	85%	10%	4%	1%
Gifler, frapper une personne adulte	91%	6%	2%	1%

Champs : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

**ensemble des femmes en couple ayant des enfants*

Au cours des 12 derniers mois, 37% des femmes déclarent avoir « quelquefois » ou « souvent » crié très fort ou dit des insultes, 3% ont frappé un adulte. Le tableau III.20 met en évidence le lien entre violence féminine qu'elle soit verbale ou physique et violence du conjoint : un quart des enquêtées qui ont souvent crié fort ou proféré des insultes sont en situation de cumul de violences contre moins d'une sur 10 pour celles qui ne l'ont pas ou peu fait ; les femmes qui ont déclaré avoir frappé un adulte au cours des 12 derniers mois ont été 3 fois plus que les autres, victimes de violences physiques ou de cumuls de la part de leur *tane* (57% contre 14%). On a vu par ailleurs que les scènes de ménage avec échanges de coups sont nombreuses, à première vue, ces résultats permettraient à chacun des deux partenaires de camper sur ses positions en rejetant systématiquement la faute sur l'autre.

Tableau III-21 Proportion de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et la violence agie des femmes

Violence des femmes	Effectifs	Harcèlement moral	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
Crier très fort dire des insultes					
Jamais ou rarement	n=496	18%	11%	3%	9%
Quelquefois ou souvent	n=298	33%	26%	13%	25%
Gifler un enfant*					
Jamais ou rarement	n=500	22%	17%	7%	16%
Quelquefois ou souvent	n=155	30%	21%	9%	19%
Frapper un enfant avec quelque chose*					
Jamais ou rarement	n=624	24%	18%	7%	17%
Quelquefois ou souvent	n=31	19%	16%	6%	10%
Gifler ou frapper un adulte					
Jamais ou rarement		22%	15%	6%	14%
Quelquefois ou souvent		70%	50%	27%	57%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois
 *ensemble des femmes en couple et ayant des enfants

Outre que les cris et injures de la conjointe ne justifient en rien le recours aux brutalités physiques ou sexuelles du conjoint, cette explication ne résiste pas à l'analyse plus fine des situations. Le réseau de critères définissant la nature de la relation et de l'entente conjugale montre le caractère inégalitaire de la relation lorsqu'il y a situation de violence conjugale. L'examen des réactions des femmes aux violences subies nous amène à penser qu'il s'agit dans la plupart des cas de violence réactive (Jaspard et al., 2001 ; op. cit.).

Les violences physiques agies par les conjointes, sont plus fréquemment le fait des très jeunes femmes : 14% -contre 4% des plus de 45 ans- ont déclaré avoir frappé une personne adulte. Peut-on y voir un certain lien avec l'occurrence des violences sexuelles qui touchent les plus jeunes ? Quel qu'en soit le type, les femmes enquêtées ne subissent pas passivement les exactions de leur *tane*, ce d'autant plus qu'elles sont en situation gravissime de violences conjugales (tableau III.22) : elles discutent, se débattent et elles pleurent à la fois (environ 8 sur 10), 2 sur 3 rendent les insultes et une sur 3 les coups. On imagine bien sous les chiffres les climats conjugaux délétères, les enfers conjugaux. Disputes à répétition, scènes de ménages avec brutalités, coups et agressions sexuelles, ceci pour 16% des couples (couples en situation de cumul de violences, tableau III.2).

Tableau III-22 Réaction des femmes aux violences conjugales

Réaction des femmes	Cumul de violences	Ensemble de violences
	<i>Effectifs</i>	<i>n=115</i>
Vous avez discuté	83%	80%
Vous vous êtes effondrée en larmes	83%	56%
Vous vous êtes défendue débattue	77%	49%
Vous avez fui, vous êtes échappée	33%	17%
Vous avez crié, appelé au secours	29%	11%
Vous avez emmené vos enfants ailleurs*	28%	15%
Vous l'avez insulté, menacé	68%	37%
Vous l'avez frappé	32%	16%
Vous avez quitté le domicile	37%	18%

Champ : ensemble des femmes en couple ayant subi des violences conjugales hormis des insultes.

** ensemble des femmes en couple ayant des enfants, et ayant subi des violences conjugales hormis des insultes*

Une autre question classique concerne la violence des femmes envers les enfants : les femmes victimes de violences frappent-elles plus leurs enfants que les autres ? Parmi les femmes ayant des enfants, 23% ont quelquefois ou souvent giflé ou donné une fessée à un enfant ; en revanche, elles ont rarement eu recours à un objet pour le frapper: 4% déclarent l'avoir fait quelquefois et 1% souvent. Les femmes en situation de cumul de violences battent un peu plus leurs enfants, 28% contre 22% des autres, mais elles n'utilisent pas plus fréquemment un instrument de correction. C'est au moment où elles ont le plus d'enfants à charge, entre 25 et 45 ans, qu'elles corrigent le plus les enfants.

Tableau III-23 Réaction des femmes aux violences conjugales selon l'âge des femmes à l'enquête (ensemble des violences)

Réaction des femmes	Âge des femmes à l'enquête			
	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans
	<i>Effectifs</i>	<i>n=95</i>	<i>n=150</i>	<i>n=74</i>
Vous avez discuté	78%	82%	86%	68%
Vous vous êtes effondrée en larmes	55%	57%	65%	35%
Vous vous êtes défendue débattue	49%	51%	45%	52%
Vous avez fui, vous êtes échappée	21%	15%	18%	10%
Vous avez crié, appelé au secours	8%	11%	15%	13%
Vous avez emmené vos enfants ailleurs*	19%	17%	9%	14%
Vous l'avez insulté, menacé	32%	41%	36%	35%
Vous l'avez frappé	19%	15%	15%	16%
Vous avez quitté le domicile	19%	20%	15%	10%

Champ : ensemble des femmes en couple ayant subi des violences conjugales hormis des insultes (350)

ensemble des femmes en couple ayant des enfants, et ayant subi des violences conjugales hormis des insultes

Si les femmes en situation de violences conjugales crient plus souvent que les autres, c'est à l'encontre des conjoints mais aussi des enfants. Jusqu'à 45 ans, les enquêtées ont déclaré avoir l'habitude de crier fort ou dire des insultes (40%) ; le départ des enfants explique en partie que les femmes âgées de plus de 45 ans crient et manient l'injure avec plus de modération (26%).

III.7. Place de l'enfant dans les violences conjugales

Quel que soit le contexte familial ou social, la présence d'enfants au sein du foyer modifie grandement la relation conjugale. Cette présence peut certes être un bienfait pour les deux parents, mais représente parfois un obstacle aux ambitions et à la liberté de chacun des conjoints et peut être source de conflits familiaux majeurs, voire de violences conjugales.

A l'inverse, les enfants peuvent être les instruments, ou encore les témoins malheureux de violences conjugales ; on peut alors présumer que leurs comportements et situations à l'âge adulte en seront fréquemment affectés.

Présence d'enfants au sein du couple et violences conjugales

L'arrivée d'un enfant peut perturber la vie conjugale en faisant surgir la jalousie du père qui ne retrouve plus sa place au sein du foyer, à côté du binôme mère-enfant ; et dans certains couples, l'homme jaloux peut douter de sa paternité (Pourette, op. cit.). De plus, s'investir dans un rôle paternel empiète sur les occupations professionnelles ou personnelles. Du côté de la mère, la surcharge de travail, les inquiétudes liées à la santé ou à l'avenir des enfants peuvent altérer son humeur et sa disponibilité. Les dysfonctionnements de la relation conjugale, les conflits qui s'ensuivent s'atténuent généralement au fil du temps. Mais au delà des scènes de ménage « classiques », les conflits perpétuels mènent parfois à des situations de violences conjugales.

Tableau III-24 Violences conjugales au cours des 12 derniers mois et présence d'enfants

Types de violence	Couples sans enfants	Couples ayant au moins un enfant
	<i>Effectifs</i>	<i>n=655</i>
Insultes, injures	13%	22%
Harcèlement psychologique	23%	24%
Violences physiques	11%	18%
Violences sexuelles	5%	8%
Indicateur de cumul de violences	10%	17%

Champ : ensemble des femmes en couple

Lorsqu'un ou plusieurs enfants vivent sous le toit conjugal, les répondantes déclarent plus fréquemment être injuriées, victimes de violences physiques ou sexuelles, et vivre un cumul de violences qu'en l'absence d'enfants.

Néanmoins, la présence d'enfants au sein du couple dépend largement de l'âge des femmes : 9 femmes en couple sans enfant sur 10 ont moins de 35 ans. Par ailleurs, les violences conjugales touchent beaucoup plus fréquemment les plus jeunes.

Pour éviter ces effets d'âge, nous avons comparé les taux de violences conjugales déclarées par les enquêtées de moins de 35 ans selon la présence ou l'absence d'enfants au sein du couple. Il en résulte que ces jeunes femmes subissent deux fois plus souvent des violences graves lorsqu'elles vivent en couple avec des enfants (Tableau III.25) : une enquêtée sur 4 s'est trouvée en situation de cumul de violences et une sur 4 a subi des agressions physiques durant l'année précédant l'enquête – une sur 5 était en situation de cumul grave, avec des violences physiques - et 11% ont été victimes d'agressions sexuelles.

Tableau III-25 Proportion de femmes âgées de moins de 35 ans en situation de violences conjugales selon la présence d'enfants au sein du couple.

Les différents types de violence	Femmes de moins de 35 ans n'ayant pas d'enfants	Femmes de moins de 35 ans ayant des enfants
	<i>Effectifs</i> <i>n=125</i>	<i>n=312</i>
Insultes, injures	14%	28%
Harcèlement psychologique	24%	33%
Violences physiques	11%	27%
Violences sexuelles	6%	11%
Autres violences: mettre le feu, saccager la maison	0%	4%
Indicateur de cumul de violences	10%	25%

Champ : ensemble des femmes ayant moins de 35 ans et vivant en couple

Concernant les violences psychologiques l'écart est plus faible, toutefois il n'en demeure pas moins que près d'une femme de moins de 35 ans sur deux vivant avec des enfants déclare avoir subi des pressions psychologiques et une sur trois du harcèlement.

Enfants instruments ou témoins de la violence conjugale

L'enfant peut devenir le bouc émissaire des conflits conjugaux. Certains conjoints décident de s'en prendre aux enfants ou menacent de le faire de manière totalement arbitraire.(cf. encadré III.1). Ces agressions physiques ou ces menaces, en nombre relativement important, visent en réalité à faire souffrir les femmes.

Encadré III.1

Lors de l'enquête, dans la partie consacrée aux violences conjugales pendant les 12 derniers mois, deux questions concernant les couples vivant en présence d'enfants portaient sur l'implication des enfants dans le conflit conjugal :

Est-ce que votre conjoint...

-vous a menacée de s'en prendre à vos enfants ou de vous séparer d'eux ?

-s'en est pris physiquement à vos enfants ou vous a séparée d'eux ?

Parmi les femmes en couple vivant avec des enfants, 8% ont déclaré que leur conjoint les avait menacées de s'en prendre à leurs enfants ou de les séparer d'eux et 5% ont affirmé qu'ils l'avaient réellement fait.

Dans 42% des cas de violences subies par les femmes vivant avec des enfants, les faits se sont déroulés en présence d'au moins l'un d'entre eux. Plus de la moitié des enfants témoins de violences conjugales l'ont été à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois.

Tableau III-26 Présence des enfants lors agressions conjugales au cours des 12 derniers mois

<i>Effectifs</i>	<i>Présence d'enfants au moment des faits</i> <i>n=353</i>
Jamais	47%
Une fois	18%
Plusieurs fois	24%
Refus de répondre	11%

Champ : ensemble des femmes vivant avec des enfants et ayant subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois.

La violence conjugale ne concerne donc pas seulement les deux partenaires mais implique largement les enfants ; ces situations peuvent les affecter profondément. Est-ce pour autant que ces enfants seront à leur tour victimes ou auteurs de violences à l'âge adulte ? La partie suivante apporte une réponse en ce qui concerne les filles, plus menacées de devenir victimes lorsqu'elles ont assisté ou été partie prenante aux violences entre leurs parents.

Difficultés rencontrées dans l'enfance et l'adolescence et violences conjugales dans les 12 derniers mois

Les répondantes vivant en couple (Tableau III.27) qui disent avoir éprouvé des difficultés dans leur jeunesse -quel que soit le type de difficulté- ,se trouvent en moyenne deux fois plus victimes de violences conjugales graves (agressions physiques, sexuelles et situation de cumul de violences) que celles qui n'en ont pas mentionné.

Les problèmes personnels de drogue ou d'alcoolisme dans la jeunesse ont la plus forte incidence sur la qualité de la vie conjugale : 37% des répondantes ayant connu ce problème se sont trouvées en situation de cumul de violences au cours des 12 derniers mois, la moitié ont subi du harcèlement sexuel, 42% des violences physiques et une sur 5 a été victime d'agressions sexuelles de la part de son *tane*. Les situations de conflits avec les parents ont aussi un impact important: 3 femmes sur 10 en ayant vécu sont en situation de cumul de violences conjugales au moment de l'enquête, soit 3 fois plus que

celles qui ont évité les conflits familiaux. De fait, ces problèmes se posent généralement pendant l'adolescence, période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, ce qui explique leur incidence très forte sur les fréquences de violences conjugales.

Tableau III-27 Proportion de femmes ayant subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois selon qu'elles ont ou non eu des difficultés dans l'enfance

Violences conjugales dans les 12 derniers mois*	Difficultés rencontrées durant l'enfance et l'adolescence									
	Souffert sur le plan matériel		Conflit très grave avec les parents		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue pour vous		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue dans la famille		Problèmes de violence entre les parents	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Harcèlement psychologique	27%	23%	40%	20%	53%	21%	32%	18%	36%	20%
Violences physiques	22%	16%	27%	14%	42%	15%	25%	11%	24%	14%
Violences sexuelles	13%	6%	13%	5%	21%	6%	11%	4%	12%	5%
Indice de cumul de violences	22%	14%	30%	11%	37%	14%	22%	11%	25%	12%

Champ : *ensemble des femmes enquêtées vivant en couple au cours des 12 derniers mois

Lecture du tableau : Parmi les femmes victimes de maltraitance physique, 28% ont subi du harcèlement psychologique, 22% des violences physiques....

Violences conjugales dans les 12 derniers mois	Violences dans l'enfance et l'adolescence				
	physiques			sexuelles*	
	Jamais	Quelquefois	Souvent	Jamais	Au moins une fois
Harcèlement psychologique	21%	25%	38%	22%	43%
Violences physiques	14%	18%	32%	25%	33%
Violences sexuelles	6%	8%	11%	6%	18%
Indice de cumul de violences	12%	20%	26%	14%	30%

*avant 15 ans

Il peut apparaître paradoxal que les femmes ayant été témoins de problèmes de violences entre les parents ou des problèmes de drogue ou d'alcoolisme dans la famille aient été plus touchées par les violences conjugales au cours des 12 derniers mois que les femmes victimes de maltraitance physique. Toutefois, si l'on tient compte de la fréquence des coups, on s'aperçoit que l'impact sur la situation à l'âge adulte est aussi fort lorsque les sévices physiques sont fréquemment répétés (tableau III 27b). Dans un système éducatif où les châtiments corporels sont tolérés, l'impact relatif de ces traitements sur la reproduction de la victimation est plus faible que dans un système social qui les réprime ; ce qui peut expliquer cette incidence moins élevée des brutalités physiques de l'enfance. Toutefois les taux de victimes de violences physiques dans la jeunesse étant très élevés -par exemple comparativement à la Métropole, l'impact global des maltraitances physiques sur les violences subies à l'âge adulte demeure conséquent. Le lien entre les violences sexuelles subies avant 15 ans, et les violences conjugales est

très fort, d'un niveau équivalent à celui des problèmes personnels de drogue et d'alcoolisme. Dans ces situations, consommation de drogue et d'alcool et violences sexuelles sont étroitement associés ; on peut aisément imaginer que les très jeunes victimes de violences sexuelles se réfugient dans la drogue et l'alcool, mais il est tout aussi vraisemblable que l'alcoolisme et l'usage de drogue expose les contrevenantes au risque d'agressions sexuelles en faisant d'elles des proies faciles pour certains hommes en veine d'assurer leur virilité.

L'entourage familial dans lequel les femmes ont passé leur enfance et leur adolescence a peu d'influence sur les taux de violences conjugales dans les 12 derniers mois ; tout au plus, les femmes qui ont vécu avec un seul de leurs parents - et son conjoint éventuellement - ont-elles des taux un peu plus élevés pour tous les types de violences et pour l'indicateur de cumul que celles qui vivaient avec leurs deux parents, mais aussi que celles qui ont déclaré avoir été des enfants *faa'mu*. Cependant, ces anciennes enfants *faa'mu* sont en moyenne plus âgées que les autres femmes en couple (56% ont plus de 35 ans contre 41% des autres). Pour éviter un effet d'âge, les taux de violences conjugales ont été recalculés parmi les répondantes de moins de 35 ans. Les écarts demeurent très faibles, les anciennes enfants *faa'mu* apparaissent alors un peu plus victimes de harcèlement psychologique (35% contre 30%) et de violences physiques (24% contre 22%) que toutes les autres femmes.

Même si « la répétition n'est pas une fatalité »²⁰, tout type de maltraitance dans la jeunesse apparaît ici un facteur de risque d'être victime à l'âge adulte. Parmi les difficultés présentées dans cette étude, ce sont les conflits avec les parents, les problèmes d'alcoolisme ou de drogue des femmes elles-mêmes et les violences sexuelles qu'elles ont subies au début de leur existence qui sont les plus déterminants.

20 Jaspard et al. « Reproduction ou résilience : histoire familiale et violence subies à l'âge adulte », *Revue française des affaires sociales*, avril-mai 2003 .

Chapitre IV.

Les violences dans les espaces publics dans les 12 derniers mois : les lieux publics sont-ils dangereux pour les femmes ?

Dans cette étude, l'espace public est défini par opposition à l'espace privé. Les individus y sont confrontés à un environnement extérieur, alors que dans la sphère privée ils retrouvent le cadre familial et relativement fermé du foyer. L'espace public est un lieu complexe dans la mesure où il comporte à la fois des endroits inconnus ou familiers, fréquentés quotidiennement ou occasionnellement. C'est pourquoi nous conviendrons que le terme « espaces publics » désigne la rue, la plage ou l'environnement proche de la maison mais aussi des lieux collectifs comme les magasins, les administrations, les bars, restaurants, boîtes de nuit, les transports en commun, les lieux de travail.

Afin de faciliter la parole des femmes sur ce sujet des violences, sujet tabou s'il en est, le questionnaire sur les violences démarrait avec le module « espaces publics », considérant qu'il était plus facile dans un premier temps d'évoquer des agressions commises à l'extérieur par des personnes plus ou moins connues. Avant d'aborder les questions relatives aux différentes agressions, le module était ainsi introduit : « Nous allons parler de faits qui ont pu vous arriver au cours des 12 derniers mois dans la rue, les *trucks*, les lieux publics, les lieux de travail ; ceci inclut aussi les bars, les boîtes de nuit, les magasins, les administrations. »

Diversité des violences dans les espaces publics

L'espace public se caractérisant par son étendue, son ouverture et la diversité de ses usages, il est difficile d'établir un catalogue exhaustif des violences dont il peut fournir le cadre. Nous avons retenu les faits communs à tous les lieux évoqués dans l'introduction au module.

Le tableau IV -1 présente les taux de violences déclarées par les femmes au cours des 12 derniers mois dans les espaces publics. Les questions sont regroupés par types de violences – typologie reprise dans la suite de cette étude à partir du tableau IV-2. Pour

chacun des types de violences est prise en compte la proportion de femmes ayant subi au moins une agression.

Les types de violences se regroupent ainsi :

- Les **insultes**
- Les menaces de mort ou malédictions appelées **menaces verbales**
- Les **atteintes sexuelles** qui incluent les poursuites avec insistance, les pratiques exhibitionnistes et les attouchements corporels, comme le pelotage.
- Les **agressions physiques** qui regroupent 3 questions : les brutalités physiques (giffes, coups...), le vol d'objets personnels sous l'emprise de la force, les menaces avec arme ou tentatives de tuer ou d'étrangler.
- Les **agressions sexuelles** qui comprennent les attouchements du sexe, les tentatives de rapports forcés (tentatives de viol) et les rapports forcés (viols).

Tableau IV-1 Proportion de femmes ayant subi au moins une fois des violences dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois

Au cours des 12 derniers mois...	Au moins une fois
<p>Insultes Avez-vous été insultée dans la rue, un lieu public, un truck ou au travail ?</p>	13%
<p>Menaces verbales Vous a-t-on menacée de mort ou a-t-on proféré des malédictions contre vous ou votre famille dans la rue, un lieu public, un truck ou au travail ?</p>	3%
<p>Atteintes sexuelles Avez-vous été suivie avec insistance, à pied, en voiture ou en moto? Est-il arrivé que quelqu'un vous montre ses organes sexuels ou se déshabille pour vous faire peur ? Est-ce que quelqu'un a, contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vous a "tripotée", coincée pour vous embrasser, (sans toucher le sexe) dans la rue un lieu public, un truck ou au travail ...?</p>	4% 1% 3%
<p>Aggressions physiques Vous a-t-on menacée ou attaquée avec une arme ou un objet (couteau, bâton, revolver, bouteille...), a-t-on tenté de vous tuer, de vous étrangler? Vous a-t-on arraché votre sac, votre portefeuille, des bijoux, etc., dans la rue, un lieu public, un truck ou au travail? Vous a-t-on giflée, frappée, a-t-on exercé des brutalités physiques contre vous dans la rue, un lieu public, un truck, ou au travail?</p>	1% 2% 2%
<p>Aggressions sexuelles Est-ce que quelqu'un vous a forcée à des attouchements sexuels (toucher le sexe), a essayé, sans réussir, à vous forcer à avoir un rapport sexuel? Est-ce que quelqu'un vous a forcée à avoir un rapport sexuel contre votre gré?</p>	1% 1%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

IV.1. Différents types de violences et âge

Excepté les insultes, les taux de violences observés dans la sphère publique sont relativement élevés, beaucoup plus que dans l'enquête *Enveff* métropolitaine, notamment pour les violences les plus graves (agressions physiques ou sexuelles). Parmi les facteurs explicatifs de cette différence, des effets d'ordre plutôt technique doivent être mentionnés. De fait, on peut penser que la sphère publique a été perçue de façon beaucoup large par les enquêtées de Polynésie que par les enquêtées de Métropole. Les configurations spatiales, les modes de déplacement, l'usage des espaces collectifs, le ravitaillement, sont très différents dans les deux contextes géographiques, notamment dans les îles. Les lieux de rencontre sont souvent plus ou moins privés et liés au travail²¹. L'analyse des auteurs et des lieux des agressions permettra de préciser ce point. Par ailleurs, la position de ce module en début d'interrogation sur les violences a peut-être incité les enquêtées à parler tout de suite de violences par exemple perpétrées par des proches (dans l'enquête métropolitaine ces violences se trouvaient dans un module à part). Quoi qu'il en soit, même si l'on fait la somme des modules « espaces public », « travail » et « proches » de l'enquête *Enveff*, les taux polynésiens d'agressions physiques et sexuelles du module « espaces publics » demeurent supérieurs ; par contre la fréquence des insultes est modérée en Polynésie (13%).

La fréquence des divers types d'agressions dans la sphère publique se présente ainsi : atteintes sexuelles (6%), agressions physiques (5%), menaces verbales et malédictions (3%), agressions sexuelles (1%). Mesuré à l'aune d'une année, le 1% d'agressions sexuelles est relativement important : rapporté aux femmes de 18 à 60 ans (environ 60 000), cette proportion donne 600 victimes, sans compter les victimes de moins de 18 ans et de plus de 60 ans.

Tableau IV-2 Proportion de femmes ayant subi des agressions dans les espaces publics, au cours des 12 derniers mois, selon le type de violence et l'âge

Au cours des 12 derniers mois.	Âge des femmes				
	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
	n=232	n=325	n=228	n=216	n=1001
Insultes	19%	12%	14%	8%	13%
Menaces verbales	3%	3%	2%	2%	3%
Atteintes sexuelles	12%	6%	4%	4%	6%
Agressions physiques	6%	5%	4%	4%	5%
Agressions sexuelles	3%	2%	0,5%	0,5%	1%

Champ ensemble des 1001 femmes enquêtées

²¹ Dans l'enquête métropolitaine, les questions sur les violences au travail étaient posées dans un module particulier.

A l'instar de la sphère conjugale, l'âge est un facteur déterminant des violences dans l'espace public : plus les femmes sont jeunes, plus l'occurrence des violences rencontrées dans les lieux publics augmente. Près d'une femme sur cinq âgée de moins de 25 ans a été insultée dans des lieux publics au cours des 12 derniers mois contre 8% chez les plus de 45 ans. Les atteintes et agressions sexuelles sont trois fois plus fréquentes chez les jeunes que chez les femmes âgées de plus de 45 ans. Les agressions physiques touchent également plus les femmes de moins de 25 ans mais dans une moindre mesure (6% contre 4%). Les variations selon l'âge sont moins significatives pour les menaces de mort et les malédictions.

IV.2. Violences dans l'espace public et environnement social

L'usage des espaces publics diffère selon le lieu de résidence, le mode de vie et le milieu social des femmes. Est-ce pour autant que ces caractéristiques socio-démographiques jouent un rôle fondamental dans la fréquence des violences dans la sphère publique ?

Lieu de résidence

Les insultes se produisent plus souvent dans les espaces urbains. 17% des femmes résidant à Papeete ou dans l'agglomération et 13% des enquêtées habitant au sud de Tahiti ont subi des agressions verbales au cours des 12 derniers mois contre 7% des femmes résidant dans les Iles sous le Vent.

Les atteintes (9%) et agressions sexuelles (3%), les menaces verbales (5%) et les agressions physiques (7%) sont sur-représentées au sud de Tahiti. Les femmes résidant dans les Iles sous le Vent, région relativement rurale, ont été quasiment indemnes de violences gravissimes dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois (Tableau IV-3). Il est évident que la notion d'espaces publics est très différente dans les Iles sous le Vent et à Tahiti, a fortiori à Papeete, aussi nous nous garderons de stigmatiser trop hâtivement la vie urbaine au profit d'une vision paradisiaque de la ruralité. Toutefois il est vraisemblable, que le contrôle social est plus fort dans les îles, ne serait-ce qu'en raison de la prégnance d'espaces de vie publique et privée géographiquement limités. Un contrôle social renforcé protège-t-il les femmes des violences masculines? Tout dépend des normes sociales en vigueur et des limites assignées à la sphère privée.

Mode de vie et mode de logement

Le mode de vie des femmes n'apparaît pas comme un facteur déterminant de la fréquence des agressions dans la sphère publique: les femmes en relation de couple sont autant exposées aux risques de violences verbales (13%), physiques (5%) et à caractère sexuel (atteintes, 6%, et agressions, 1%) que les femmes non en couple. (Tableau IV-3)

Le mode de logement des femmes semble a priori plus discriminant: les femmes vivant chez leurs parents ou dans la famille déclarent plus fréquemment des violences verbales (15% contre 12%) et des atteintes sexuelles (9% contre 5%) que les femmes habitant dans un logement indépendant. Toutefois, on observe ici un effet d'âge : les femmes jeunes dont les taux de violences au sein de l'espace public sont les plus élevés habitent plus fréquemment chez leurs parents ou chez des membres de la famille. Elles sortent plus souvent seules que les autres et leur jeunesse les expose aux violences d'un espace sexiste.

Tableau IV-3 Proportions de violences subies dans l'espace public et caractéristiques socio-démographiques des femmes

Différents types de violence	Effect.	Insultes	Menaces verbales	Atteintes sexuelles	Agressions physiques	Agressions sexuelles
Lieu de résidence						
Papeete et son agglomération	n= 581	15%	3%	7%	5%	1%
Sud de Tahiti	n= 292	13%	5%	9%	7%	3%
Iles sous le Vent	n= 128	7%	1%	2%	0%	0%
Mode de logement						
Chez les parents	n= 277	14%	3%	9%	6%	1%
Chez d'autres membres de la famille beaux (grands)-parents, tantesf	n= 169	16%	3%	8%	4%	2%
Logement indépendant	n= 555	12%	2%	5%	4%	1%
Mode de vie des femmes						
En couple	n= 794	13%	3%	6%	5%	1%
Non en couple	n= 207	13%	2%	7%	5%	1%
Catégorie socioprofessionnelle des femmes						
Agricultrice, Artisane	n= 59	21%	5%	10%	12%	5%
Cadre, profession intermédiaire	n= 131	18%	2%	9%	6%	2%
Employée	n= 272	17%	3%	6%	6%	1%
Ouvrière	n= 70	11%	3%	10%	6%	0%
Sans Emploi*	n= 469	7%	3%	6%	4%	1%

Champ : ensemble des 1001 femmes interrogées
* y compris étudiantes (3% de l'ensemble)

Milieu social

Les taux de violence observés varient de manière significative en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du statut d'activité des femmes. Les femmes qui ont un emploi se déplacent hors de chez elles et sont au travail exposées aux violences spécifiques au monde professionnel, notamment les insultes de clients ou de collègues ou

supérieurs hiérarchiques, et au harcèlement sexuel²². Les femmes sans emploi se démarquent nettement des actives par de faibles taux de violence enregistrés : elles sont de deux à trois fois moins touchées par les insultes (7%), les atteintes sexuelles (5%) et les agressions physiques (4%) que les femmes ayant un emploi. Ces femmes qui n'exercent pas d'activité professionnelle ont un usage moins fréquent et différent des lieux collectifs.

Parmi les actives, les agricultrices et les artisanes sont beaucoup plus exposées aux risques d'agressions dans les lieux publics que les autres professions. Une enquêtée sur cinq exerçant ces deux professions s'est fait insulter au cours des 12 derniers mois, une sur dix a subi des atteintes sexuelles ou des agressions physiques et 5% des agressions sexuelles ou des menaces de mort et malédictions. Ce surcroît des violences subies par ces femmes ne s'explique pas par un d'effet d'âge.

Les insultes sont pratiquement aussi courantes chez les cadres, professions intermédiaires ou employées que chez les agricultrices ou artisanes ; en revanche, l'occurrence des violences plus gravissimes est généralement deux fois moins élevée.

IV.3. Les auteurs des agressions, principalement des hommes connus

Visiblement, les femmes ne peuvent guère s'approprier l'espace public comme lieu d'anonymat. Elles circulent dans un espace où elles rencontrent majoritairement des personnes qu'elles connaissent, voisins, proches, commerçants et autres personnels des services publics (poste, police, école...) ; sans compter, pour celles qui un emploi, les clients, les collègues, les usagers... A Papeete, où les insultes sont plus fréquentes, les chances sont plus grandes de croiser des inconnus, c'est pourquoi une fois sur deux les injures sont proférées par des inconnus (tableau IV.4). De même, les atteintes sexuelles, qu'on nomme plus communément «harcèlement sexuel » sont un phénomène plus urbain et émanant d'inconnus dans les 2/3 des cas. Il paraît logique que les menaces verbales et des malédictions soient perpétrées par des personnes connues (96%). Par contre il peut sembler étonnant que les 2/3 des auteurs de brutalités physiques et de tentative de meurtres connaissent leur victime ; les voleurs, quant à eux, s'attaquent principalement à des inconnus, dans 9 cas sur 10. Il est patent que les violences physiques ressortent plus ici d'un phénomène de violences entre proches ou familiers que de l'insécurité des lieux collectifs. Le constat est identique pour les agressions sexuelles, 10 agresseurs sur 15 sont connus de leur victimes. Ce ne sont pas les viols de

²² Le harcèlement moral, spécifique au monde du travail, n'est pas pris en compte ici, l'équipe de recherche ayant du faire des choix, il a été décidé de privilégier dans cette enquête les violences conjugales.

vue par des inconnus qui sont le plus à craindre, ce sont davantage les abus sexuels de personnes proches ou de rencontre.

Tableau IV-4 Auteurs des violences envers les femmes dans l'espace public au cours des 12 derniers mois

Auteurs des agressions	Insultes	Menaces verbales	Atteintes sexuelles	Agressions physiques	Agressions Sexuelles
<i>Effectifs</i>	<i>n=132</i>	<i>n=25</i>	<i>n=82</i>	<i>n=53</i>	<i>n=15**</i>
Un homme	38%	48%	89%	78%	14
Une femme	33%	24%	5%	12%	0
Un groupe d'hommes, de femmes ou d'hommes et de femmes	29%	28%	6%	10%	1
Total	100%	100%	100%	100%	15
Le même agresseur que les fois précédentes (si plusieurs fois)	41%	73%	51%	67%	0
Agresseur connu de la victime	55%	96%	34%	(67%)*	10

Champ : auteurs des agressions selon chaque type de violence

** ce pourcentage concerne les brutalités physiques et tentatives de meurtre, pour les vols cette proportion de personnes connues est 11%*

*** effectif trop faible pour donner des pourcentages, dans la colonne sont présentés des effectifs et non des pourcentages*

A l'exception des insultes et les injures – proférées à égalité par les hommes et les femmes -, les atteintes et agressions sexuelles et les violences physiques sont très majoritairement le fait des hommes (dans 85% des cas). Les menaces verbales et les malédictions sont aussi, quoique dans une moindre mesure, un comportement masculin : dans la moitié des cas les agresseurs sont des hommes, dans un cas sur quatre ce sont des actes commis par une femme, pour près d'1/3 un groupe de personnes (Tableau IV-4).

Une forme de harcèlement : les agressions répétées

Un nombre relativement important de femmes victimes de violences dans l'espace public ont subi à plusieurs reprises la même agression au cours des 12 derniers mois. Les insultes sont les agressions les plus fréquemment répétées dans l'espace public. Les deux tiers des femmes insultées l'ont été à plusieurs reprises. Il est dans la nature des agressions verbales d'être couramment répétées et dans une moindre mesure des menaces verbales et malédictions. Par contre la répétition des atteintes sexuelles (1 sur 2) est relativement alarmante. Aurait-on affaire, ici comme ailleurs, à un espace sexiste dans lequel, à l'instar de la sphère privée la jeune femme est perçue par nombre d'hommes comme un objet sexuel et soumise à leur appréciation ?

Tableau IV-5 Répétition des différents types de violence, au cours des 12 derniers mois

	Effectifs	une seule fois	plusieurs fois	Total
Insultes	132	36%	64%	100%
Menaces verbales	25	56%	44%	100%
Atteintes sexuelles	82	52%	48%	100%
Agressions physiques	53	72%	28%	100%
Agressions sexuelles	15*	12	3	15

Champ : femmes ayant subi des agressions dans l'espace public au cours des 12 derniers mois

** effectif trop faible pour donner des pourcentages, dans la ligne sont présentés des effectifs et non des pourcentages*

Dans à peu près la moitié des cas, lorsqu'une répondante a été plusieurs fois insultée ou victime d'atteintes sexuelles, l'agresseur était le même, ou la même pour les agressions verbales. Concernant les menaces verbales et les agressions physiques répétées, 70% des enquêtées déclarent que l'agresseur était le même que les fois précédentes. Pour les agressions sexuelles, l'effectif est numériquement trop faible pour en inférer des liaisons statistiques. Subir des violences répétées, de surcroît par le même agresseur, – quel que soit son sexe - crée une tension qui peut aller jusqu'à la peur de le rencontrer et donc, de la part de la victime, un comportement d'évitement de certains endroits ou certaines circonstances.

IV.4. La fréquentation des lieux publics par les femmes

Un quart des enquêtées ont déclaré ne jamais sortir seules. Les sorties des femmes au sein de l'espace public sont très liées à l'âge. Les femmes âgées de plus de 45 ans ont moins l'habitude de sortir seules que leurs cadettes : 33% ne le font jamais contre 24% des autres. Lorsque les enquêtées déclarent sortir seules, elles le font en général durant la journée (63%). Mais plus elles sont jeunes, plus elles affirment sortir seules le jour et la nuit : 47 % des moins de 25 ans le font alors qu'elles ne sont que 29% chez les plus de 45 ans. Ceci s'explique notamment par des activités nocturnes différentes selon l'âge. Les très jeunes ont plus souvent l'habitude de se rendre dans des bars, discothèques, à des fêtes, avec des amis en soirée. Les femmes en couple sortent moins fréquemment seules que les célibataires et dans des lieux différents.

La fréquence des sorties varie en fonction de l'activité professionnelle : une agricultrice ou artisanne sur 5 sort jour et nuit alors qu'il y en a plus d'une sur 3 dans les autres professions ou chez les inactives.

Les femmes qui ne sortent jamais seules énoncent diverses raisons: 11% affirment que leur conjoint ne veut pas, 12% évoquent la peur et la plupart n'en ressentent pas l'envie.

Les enquêtées qui circulent le plus librement hors de chez elles présentent les caractéristiques des femmes les plus exposées au risque de violences dans les espaces publics (cf. supra), elles sont jeunes et exercent certaines professions. Toutefois, au vu des données recueillies, un lien direct entre la propension à sortir seule et le fait d'être victime de violences ne peut être établi.

Tableau IV-6 Les sorties dans les lieux publics des femmes enquêtées

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
<i>Est-ce qu'il vous arrive de sortir seule ?</i>					
Non, jamais	25%	25%	22%	33%	26%
<i>Pour celles qui sortent seules, le faites-vous ?</i>					
Le jour	53%	61%	70%	71%	63%
Le jour et la nuit	47%	39%	30%	29%	37%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

IV.5. Circonstances des agressions²³

Lieu de l'agression

La plupart des agressions considérées (77%) se déroulent dans un endroit fréquenté régulièrement. Lorsqu'elles se produisent dans un lieu inhabituel, ce sont surtout le fait des violences à caractère sexuel.

Hormis pour les menaces verbales plus courantes le jour, la fréquence des différents types de violences varie peu en fonction du moment de la journée : 55% ont lieu le jour et 45% en soirée ou durant la nuit

Mis à part l'espace collectif par excellence que représentent la rue et les transports en commun, la localisation des agressions apparaît liée au type de violence. Pour faciliter cette approche, nous avons distingué les agressions verbales (insultes) des autres agressions -plus graves. Qu'elles soient verbales ou autres près de la moitié des agressions se passent dans la rue ou dans un truck (tableau IV-7). Le lieu de travail est souvent le cadre de la violence, mais les insultes y sont beaucoup plus fréquentes (29%)

²³ Pour analyser les circonstances des agressions, il a fallu se limiter à un seul fait. Lorsque les femmes avaient été plusieurs fois victimes, le fait «le plus important», aux yeux de l'enquêtée a été investigué (195 femmes sont concernées).

que les menaces verbales, les agressions physiques ou sexuelles (11%). Dans d'autres lieux collectifs tels que les magasins, les bars, restaurants, boîtes de nuit, etc., on n'observe pas cette divergence selon la nature des exactions, les agresseurs manient aussi bien l'injure que les menaces, les coups ou encore les atteintes sexuelles. La nature en général est plus propice aux agressions sexuelles, l'invective y a peu cours. Qu'une enquêtée sur 6 ait cité les alentours de la maison ou chez des amis comme lieu des menaces verbales et malédictions, de s'agressions physiques ou sexuelles confirme les remarques préliminaires au sujet de la perception plus privée des espaces publics en Polynésie ; notons la quasi absence d'agressions verbales dans ce cadre familial. En rapprochant ce résultat de l'étude de s'agresseurs on peut penser qu'il s'agit bien dans ces cas de violences de proximité, entres proches ou personnes familières.

Tableau IV-7 Lieux des agressions verbales (insultes) et de autres agressions

Lieu des agressions	Insultes	Autres Agressions	Autres Agressions Hors travail
	<i>Effectifs</i> n=90	n=105	n=81
Au travail, à l'école	29%	11%	-
Espaces communs d'un immeuble	2%	6%	7%
Rue, parking, truck ou bus	51%	45%	42%
Bar, restaurant, roulottes, boîte de nuit, discothèque, bal	5%	7%	13%
Magasin, service administratif	7%	9%	11%
Stade, piscine, salle de concert, place publique, baraques.....	4%	5%	6%
Dans la nature, plage, forêt...	0%	3%	4%
A (près de) la maison, chez des amis	2%	14%	17%

Champ : en semble des femmes ayant subi au moins 1 violence dans l'espace public au cours des 12 derniers mois (195)

Si l'on exclut les agressions subies dans le cadre du travail, la répartition des lieux d'agression graves subit quelques changements (Tableau IV-7). La part de la rue est en légère baisse, tout en demeurant le principal lieu des agressions, la part des lieux de festivités ou des lieux familiers augmente. Dans les lieux festifs le taux de ces agressions est presque multiplié par 2 : passant de 7 à 13% pour les bars, boîtes, bals... L'augmentation est plus faible, de 14% à 17%, pour les endroits familiers (maison, amis).

Ces constats montrent que la violence s'exacerbe lors de sorties ou de fêtes y compris familiales. Comme dans le cadre conjugal la jalousie joue sans doute un rôle non négligeable, mais ceci reste une hypothèse ; il est probable aussi que certains essaient de profiter de circonstances favorables, à leurs yeux, sans se préoccuper du désir de l'autre. On peut se demander maintenant quel est l'impact de la très grande consommation de bière, dans ces situations où la fête peut basculer en pugilat.

Consommation d'alcool et de drogue au moment des faits

Les déclarations de consommation d'alcool des auteurs des agressions les plus graves sont entachées d'une marge d'incertitude car environ 1/3 des victimes ne savent pas si leur agresseur était ou non sous l'emprise de l'alcool. Bizarrement elles répondent de façon plus assurée lorsqu'il s'agit d'insultes, il en va de même pour la consommation de drogue. Quoi qu'il en soit l'emprise de l'alcool est importante dans les cas d'agressions gravissimes : 37% au moins des agresseurs étaient visiblement en état d'ébriété avancé. Si l'on exclut les violences dans le cadre du travail, cette proportion atteint 43%, or ce sont notamment les atteintes et agressions sexuelles (respectivement 41% et 70%) qui ont été perpétrées sous l'emprise de l'alcool.

Les ambiances festives décrites précédemment sont sans doute très perturbées par des sur-consommations alcooliques qui favorisent des actes répréhensibles pouvant porter gravement atteinte aux personnes qui en sont victimes, ce d'autant plus lorsque celles-ci étaient aussi sous l'emprise de l'alcool. Parmi les enquêtées victimes de violences graves dans les lieux publics, 16% déclarent avoir consommé de l'alcool au moment des faits, quelques unes seulement ont pris de la drogue (4).

La valorisation de sur-consommation de bière dans certaines occasions limite d'autant plus la liberté des femmes dans leur appropriation et leur fréquentation des lieux publics, leur participation à des fêtes ou autres manifestations collectives et accentue un sentiment d'insécurité.

Tableau IV-8 Proportion d'agresseurs et de victimes ayant consommé de l'alcool ou de la drogue au moment des faits

	L'agresseur		La victime	
	Insultes	Autres agressions	Insultes	Autres agressions
A pris de l'alcool	28%	37%	3%	16%
Ne sait pas	9%	30%	0%	0%
A pris de la drogue	18%	12%	-	-
Ne sait pas	19%	39%	0%	0%

Champ : ensemble des femmes ayant subi au moins 1 violence dans l'espace public au cours des 12 derniers mois

Réaction des femmes au moment des faits

Qu'elles aient été injuriées ou victimes de violences plus graves, 4 femmes sur 10 ont dit qu'elles n'avaient rien pu faire. Les autres se sont défendues, et une sur 2 a répondu aux insultes par des insultes. Dans le cas de violences autres (menaces, agressions physiques et sexuelles), les femmes tentent de discuter (38%), particulièrement pour les agressions sexuelles, plus de 40% se débattent ou tentent de s'échapper, moins d'une sur 5 répond par des coups. Soit une capacité plus faible de réaction des victimes que dans le cadre des violences conjugales, l'acte de violence se produit de façon plus imprévisible que lorsqu'il s'agit du *tane*, à la fois la surprise et la peur peuvent créer chez nombre de victimes une forme de sidération, voire de torpeur. Alors que les pleurs sont la première réaction aux violences conjugales (80%), dans le cadre public, moins d'une femme sur 3 s'effondre en larmes.

Tableau IV-9 Réaction des femmes au moment des faits(%)

Réaction des femmes face à ces actes <i>Effectifs</i>	Insultes	Autres agressions
	<i>n=90</i>	<i>n=105</i>
Vous n'avez rien pu faire	40%	38%
Vous avez discuté, tenté de le dissuader	33%	38%
Vous vous êtes effondrée en larmes	14%	31%
Vous vous êtes défendue, débattue	46%	44%
Vous avez fui, vous vous êtes échappée	14%	43%
Vous avez crié, appelé au secours	6%	25%
Vous l'avez insulté, menacé	48%	39%
Vous l'avez frappé	4%	17%

*Champ : ensemble des femmes ayant subi au moins 1 violence dans l'espace public au cours des 12 derniers mois
Plusieurs réactions sont possibles pour un même fait.*

Chapitre V.

Violences et santé des femmes

Sans inférer du sens de la relation, l'hypothèse d'une liaison entre l'état de santé physique ou psychologique des femmes et les violences qu'elles subissent éventuellement a déjà été maintes fois vérifiée (Jaspard et al.²⁴, 2002). La tâche n'est pas simple dans la mesure où l'état de santé peut être mesuré par certains indicateurs objectifs mais aussi être perçu différemment selon des critères de comportement plus subjectifs. De plus, une consommation quelque peu abusive d'alcool ou de substances psycho-actives, sans constituer la preuve d'une mauvaise santé physique ou psychique, peut y contribuer ou tout du moins révéler un certain malaise, lui-même éventuellement lié à une situation de violence.

V.1. L'état de santé des femmes enquêtées au cours des 12 derniers mois selon leur âge

Tout d'abord, une question d'ordre général est posée : « Pensez-vous que votre état de santé est très bon, bon, moyen ou mauvais ? ». Les répondantes ont estimé, pour 4% d'entre elles, que leur état de santé est mauvais et pour 68%, qu'il est bon ou très bon. L'âge n'a pas d'influence significative sur ces impressions, à part le fait que les plus jeunes sont un peu plus nombreuses à déclarer un bon ou très bon état de santé.

Ces jugements sont ensuite confirmés par des faits plus objectifs. Parmi les femmes qui n'ont pas été enceintes, deux tiers ont consulté un médecin, 15 % ont été hospitalisées au cours de l'année précédant l'enquête. Les taux de consultation d'un médecin augmentent avec l'âge des femmes, au contraire des taux d'hospitalisation peu liés à l'âge. Sur 10 femmes qui ont eu affaire à ces professionnels de santé, 4 ont consulté plus de trois fois, ou ont été hospitalisées.

24 Jaspard Maryse, Brown Elizabeth, Condon Stéphanie, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Houel Annik, Lhomond Brigitte, Mallochon Florence, Saurel-Cubizolles Marie-Josèphe, Schiltz Marie-Ange *Les Violences envers les femmes en France. Une enquête nationale* Paris, La Documentation Française, 2003

Parmi l'ensemble des femmes interrogées, 8 100 ont eu une fracture ou une blessure nécessitant des points de suture et, parmi elles, une sur 6 relie cet incident à une agression physique.

Tableau V-1 État de santé et état psychologique des femmes selon leur âge

Indicateur d'état de santé et d'état psychologique	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
	<i>Effectifs</i> n=232	n=325	n=228	n=216	n=1001
État de santé au moment de l'enquête					
Très bon ou bon	74%	68%	64%	67%	68%
Moyen	23%	27%	31%	29%	28%
Mauvais	3%	4%	5%	3%	4%
Avoir consulté un médecin dans les 12 mois					
Jamais	44%	38%	28%	29%	35%
Une à trois fois	37%	41%	48%	41%	42%
Plus de trois fois	19%	21%	24%	30%	23%
Avoir été hospitalisée dans les 12 mois					
oui	12%	11%	21%	16%	15%
Ne pas pouvoir faire face à ses difficultés dans les 12 mois					
Jamais	49%	59%	61%	69%	59%
Parfois	37%	32%	25%	21%	29%
Souvent ou très souvent	14%	10%	14%	10%	12%
Avoir perdu confiance en soi dans les 12 mois					
Jamais	53%	55%	65%	73%	61%
Parfois	32%	35%	26%	19%	29%
Souvent ou très souvent	15%	10%	9%	7%	10%
Faire des cauchemars dans les 12 mois					
Jamais	49%	59%	61%	72%	60%
Parfois	34%	31%	32%	23%	30%
Souvent ou très souvent	18%	10%	7%	4%	10%
Se sentir préoccupée, angoissée dans les 12 mois					
Jamais	35%	38%	39%	43%	39%
Parfois	41%	37%	38%	34%	38%
Souvent ou très souvent	24%	25%	23%	23%	23%
Avoir des crises de panique, le sentiment d'étouffer dans les 12 mois					
Jamais	75%	78%	78%	82%	78%
Parfois	17%	15%	17%	15%	16%
Souvent ou très souvent	8%	7%	5%	3%	6%
Avoir eu des idées suicidaires au cours de la vie					
Jamais	66%	72%	74%	82%	73%
Une fois	17%	15%	15%	16%	15%
Plus d'une fois	16%	13%	11%	7%	12%
Avoir fait une tentative de suicide au cours de la vie					
non	87%	88%	93%	91%	90%
oui	13%	12%	7%	9%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

Enfin, viennent les questions permettant de cerner des éléments de « l'état psychologique » des femmes (Tableau V-1.). Quel que soit son âge, près d'une femme sur quatre estime qu'au cours des 12 derniers mois, elle s'est sentie souvent, ou très

souvent, « préoccupée ou angoissée ». Environ une sur 10 déclare avoir éprouvé souvent ou très souvent un ou plusieurs autres symptômes de malaise : « crainte de ne pas pouvoir faire face à ses difficultés », « avoir perdu confiance en soi », « faire des cauchemars » ; parmi elles, une sur deux cumule plusieurs symptômes. Les plus jeunes semblent être plus souvent sujettes à des états dépressifs ou anxieux. La proportion de femmes ayant répondu avoir, au cours de leur vie, fait une tentative de suicide est relativement élevée, au regard par exemple de données métropolitaines : 10% en Polynésie contre 6% en métropole. Environ une enquêtée sur 4 a dit « avoir eu des idées suicidaires ». Sur les questions relatives au suicide, les déclarations des répondantes sont liées à leur âge : les taux de femmes touchées diminuent avec l'âge.

V.2. Consommation d'alcool et de substances psycho-actives au cours des 12 derniers mois

Dans l'ensemble, peu de femmes (6%) déclarent boire tous les jours ou tous les week-ends, prendre des médicaments (antidépresseurs, anxiolytiques, tranquillisants), et encore moins fumer régulièrement du *pakalolo* (2%).

Tableau V-2 Consommation d'alcool et de substances psycho-actives, au cours des 12 derniers mois selon l'âge des femmes

Substances consommées	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-60 ans	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=232</i>	<i>n=325</i>	<i>n=228</i>	<i>n=216</i>	<i>n=1001</i>
Consommation d'alcool					
Jamais	27%	35%	36%	46%	36%
Occasionnellement	63%	59%	59%	50%	58%
Tous les week-ends	9%	5%	4%	2%	5%
Tous les jours	1%	1%	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Il vous est arrivé de boire beaucoup dans les moments difficiles	21%	14%	13%	6%	14%
Vous avez ressenti le besoin de réduire votre consommation d'alcool	23%	16%	12%	5%	14%
Consommation de pakalolo					
au cours de la vie	29%	24%	15%	4%	19%
au cours des 12 derniers mois					
Occasionnellement	21%	14%	15%	25%	3%
Régulièrement	12%	10%	3%	0%	2%
Autres substances	4%	8%	6%	6%	6%
Médicaments*					
Occasionnellement	4%	5%	6%	3%	5%
Régulièrement	0%	1%	2%	2%	1%

Champ : ensemble des 1001 femmes enquêtées

* antidépresseurs, tranquillisants ou anxiolytiques

Les consommations d'alcool ou de drogue tendent à diminuer avec l'âge : 9 % des femmes âgées de moins de 25 ans boivent de l'alcool tous les week-ends au lieu de 2% chez les plus de 45 ans. Alors que la prise régulière de *pakalolo* est quasi nulle chez les plus âgées, elle est de 12% chez les plus jeunes.

Même si la consommation d'alcool paraît faible, 14% des femmes concernées affirment boire dans les moments difficiles ou estiment qu'elles devraient réduire leur consommation d'alcool. Ces taux tendent à diminuer avec l'âge : les plus jeunes se situant à des niveaux trois à quatre fois plus élevés que les plus âgées.

Selon l'avis des conjointes, un homme sur 5 boit de l'alcool tous les week-ends ou tous les jours et un sur deux occasionnellement. Les différences ne sont pas significatives selon l'âge, hormis pour les hommes de 25 à 34 ans, chez qui la consommation quotidienne ou hebdomadaire est plus élevée (24%).

Ces déclarations faites par les femmes sur leur propre consommation d'alcool et de substances psycho-actives (*pakalolo*, antidépresseurs, tranquillisants, anxiolytiques) et celle de leur *tane* laissent supposer qu'il y a sous-estimation de leur part ; ce problème est confirmé par l'opinion de chercheurs travaillant sur la question : « il faut bien faire la différence entre la consommation qu'elles jugent problématique et que nous estimons l'être. Dans une enquête que nous menons actuellement, il apparaît que quand la consommation est inférieure à dix bières, les consommateurs estiment ne pas boire. Ils reconnaissent boire quand il y a des ivresses répétées avec des problèmes à la clé (violence, accidents) ». ²⁵

V.3. Violences conjugales et santé des femmes

Les taux des principaux types de violence conjugale, à l'exception des insultes et injures, sont ici calculés en fonction de l'état de santé et de la consommation médicale des femmes.

Ces taux, notamment pour les violences physiques et sexuelles et pour l'indicateur de cumul de violences, sont beaucoup plus faibles lorsque les femmes estiment être en bonne ou très bonne santé. Parmi les enquêtées déclarant un mauvais état de santé, 43% ont subi des agressions physiques au cours des 12 des derniers mois, 23% des violences sexuelles et une femme sur trois se retrouve en situation de violences graves. On observe un lien entre l'hospitalisation des femmes et le fait qu'elles soient victimes de violences physiques ou sexuelles : les taux de violence sont doublés lorsque les femmes

²⁵ Dr Marie-Françoise Brugiroux chef du service d'alcoologie et de toxicomanie – Direction de la santé interrogée par Patrick Cerf

ont été hospitalisées. En revanche, il n'y a pas de liaison apparente entre la fréquence de consultations d'un médecin et les violences subies.

Tableau V-3 Taux de violence chez les femmes en couple au cours des 12 derniers mois selon leur état de santé.

	Effectifs <i>n</i> =794	Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
État de santé des femmes au moment de l'enquête						
Très bon ou bon	<i>n</i> =546	31%	19%	12%	5%	11%
Moyen	<i>n</i> =217	45%	32%	21%	8%	20%
Mauvais	<i>n</i> =31	53%	30%	43%	23%	30%
Avoir consulté un médecin dans les 12 derniers mois						
Jamais	<i>n</i> =288	37%	25%	19%	7%	15%
Une à trois fois	<i>n</i> =328	36%	24%	13%	7%	14%
Plus de trois fois	<i>n</i> =177	36%	23%	16%	6%	18%
Avoir été hospitalisée dans les 12 derniers mois						
non	<i>n</i> =675	34%	21%	14%	6%	13%
oui	<i>n</i> =117	50%	38%	24%	11%	28%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

Les femmes présentant fréquemment des symptômes d'état dépressif ou d'anxiété, de manque de confiance en soi enregistrent globalement des taux de violences conjugales trois fois plus élevés, voire plus, que les femmes se trouvant dans un état psychologique relativement bon (répondant 'jamais' à la plupart des symptômes).

Les femmes ayant fréquemment des crises de panique ou le sentiment d'étouffer ont les taux de violences les plus élevés : la grande majorité sont victimes de violences verbales, plus d'une sur quatre de violences sexuelles et plus de 40% d'agressions physiques ou de violences répétées.

Les femmes en état de stress post-traumatique élevé (tableau V 5b) sont 5 fois plus nombreuses à subir des situations de cumuls de violences ou des violences sexuelles ou physiques que celles dont le niveau de détresse est faible. Environ 4 sur 10 sont victimes de violences physiques ou de cumuls de violences et une sur 5 de violences sexuelles.

Les idées suicidaires comme les tentatives de suicide au cours de la vie sont également en relation avec la propension à subir des violences conjugales dans les 12 derniers mois : les taux de violences sont multiplié par environ 2,5. Si l'on avait interrogé les femmes sur les tentatives récentes, on aurait vu une liaison très forte entre suicide et

violences, mais la taille de l'échantillon ne permettait de cerner de façon statistiquement fiable ce phénomène sur 12 mois.

Il est difficile d'inférer le sens de la relation de causalité entre les états psychologiques de femmes et le violences déclarées, notamment dans les cas de pressions et de harcèlement psychologiques. En revanche, il y a tout lieu de penser que le fait de subir des violences physiques ou sexuelles engendre de situations de stress post traumatique qui perdurent.

Tableau V-4 Taux de violences subies par les femmes en couple selon leur état psychologique

État psychologique des Femmes		Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
<i>n</i> =794						
Ne pas pouvoir faire face à ses difficultés dans les 12 mois						
Jamais	<i>n</i> =484	26%	16%	11%	4%	9%
Parfois	<i>n</i> =221	48%	30%	21%	9%	21%
Souvent ou très souvent	<i>n</i> =89	66%	51%	38%	17%	36%
Avoir perdu confiance en soi dans les 12 mois						
Jamais	<i>n</i> =495	27%	16%	11%	5%	9%
Parfois	<i>n</i> =219	47%	31%	23%	10%	23%
Souvent ou très souvent	<i>n</i> =77	68%	56%	33%	17%	35%
Faire des cauchemars dans les 12 mois						
Jamais	<i>n</i> =476	28%	18%	14%	5%	12%
Parfois	<i>n</i> =241	45%	28%	17%	8%	17%
Souvent ou très souvent	<i>n</i> =77	61%	49%	32%	12%	30%
Se sentir préoccupée, angoissée dans les 12 mois						
Jamais	<i>n</i> =308	21%	12%	9%	3%	7%
Parfois	<i>n</i> =290	39%	24%	14%	7%	14%
Souvent ou très souvent	<i>n</i> =195	57%	43%	33%	11%	31%
Avoir des crises de panique, le sentiment d'étouffer dans les 12 mois						
Jamais	<i>n</i> =624	30%	19%	13%	5%	11%
Parfois	<i>n</i> =125	53%	34%	28%	9%	24%
Souvent ou très souvent	<i>n</i> =45	80%	66%	41%	28%	48%
Avoir eu des idées suicidaires au cours de la vie						
Jamais	<i>n</i> =582	30%	19%	13%	5%	11%
Une fois	<i>n</i> =122	52%	36%	27%	10%	25%
Plus d'une fois	<i>n</i> =89	56%	40%	18%	16%	27%
Avoir fait une tentative de suicide au cours de la vie						
non	<i>n</i> =707	33%	21%	14%	6%	13%
oui	<i>n</i> =86	63%	48%	31%	10%	33%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

Tableau V-5b Taux de violences subies par les femmes en couple selon l'indicateur de stress post-traumatique (12 derniers mois)

		Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
Indicateur de stress post-traumatique dans les 12 mois*						
faible	<i>n</i> =414	25%	14%	9%	4%	8%
modéré	<i>n</i> =333	46%	31%	20%	8%	21%
élevé	<i>n</i> =46	70%	59%	39%	20%	43%

L'indicateur de « détresse psychologique » combine les réponses et fréquences des items : cauchemars, angoisse, panique

V.4. Violences dans le couple et consommation d'alcool ou de drogue

Détresse psychologique et consommation d'alcool apparaissent très liées, malgré la probable sous-estimation de cette dernière : parmi les femmes qui ont répondu « souvent » ou « très souvent » à au moins trois des questions définissant un état dépressif, 43% boivent régulièrement, 31% ont bu beaucoup dans des moments difficiles et 11% ont ressenti le besoin de diminuer leur consommation d'alcool, contre respectivement 5%, 7% et 4% de celles qui n'ont fait aucune de ces réponses.

Il n'est donc pas étonnant de constater une grande correspondance entre consommation d'alcool des femmes et taux de violences conjugales. Ainsi, parmi celles qui boivent tous les week-ends ou tous les jours, celles qui ont bu beaucoup lors de moments difficiles ou celles qui ont ressenti le besoin de diminuer leur consommation, six sur dix sont soumises à des pressions psychologiques, plus de quatre sur dix à du harcèlement, environ une sur trois a subi des violences physiques, une sur six des agressions sexuelles et trois sur dix sont en situation de cumul de violences conjugales. Toutefois il est difficile d'inférer le sens de la relation : conséquence, consommation « refuge », pour des femmes détruites par une situation exacerbée de violence conjugale, ou bien cause, violence réactionnelle d'un *tane* face au comportement d'addiction de sa femme. On peut imaginer le cercle infernal dans lesquels sont enfermés ces couples où la communication est conditionnée par l'abus d'alcool ou de *paka*.

Tableau V-6 Taux de violences subies par les femmes selon leur consommation d'alcool et celle de leur conjoint

Consommation d'alcool	Effectifs n=794	Pressions psychologiques	Harcèlement psychologique	Violences physiques	Violences sexuelles	Indicateur de cumul de violences
Indicateur de consommation des femmes						
Jamais	n=284	25%	14%	9%	6%	11%
Occasionnellement	n =466	42%	28%	20%	7%	17%
Régulièrement *	n =44	57%	43%	29%	12%	26%
Boire dans les moments difficiles	n =82	60%	43%	37%	17%	32%
Besoin de diminuer sa consommation	n =113	61%	44%	32%	15%	29%
Consommation d'alcool du conjoint						
Jamais	n =192	26%	15%	9%	6%	11%
Occasionnellement	n =439	33%	20%	12%	5%	11%
Tous les week-ends	n =99	63%	45%	37%	11%	31%
Tous les jours	n =64	51%	41%	38%	13%	33%

Champ : ensemble des femmes en couple au cours des 12 derniers mois

* : tous les week-ends ou tous les jours

Les différents taux de violences sont de niveaux très semblables lorsque c'est le conjoint qui boit tous les week-ends ou tous les jours. Il paraît, ici, plus facile d'entrevoir un sens de la relation de cause à effet : c'est plutôt l'abus d'alcool qui déclenche

l'agressivité du conjoint que l'inverse ; toutefois il ne faut pas oublier que la consommation d'alcool est avant tout une pratique sociale valorisée et virile.

D'ailleurs, lorsque des violences conjugales ont eu lieu au cours des 12 derniers mois, 28% des femmes déclarent que leur *tane* avait consommé de l'alcool au moment des faits alors qu'elles mêmes ne seraient que 6%. En comparant ces résultats aux proportions d'hommes ou de femmes en couple réputés boire régulièrement, respectivement 20% et 5%, force est de constater que les violences, quel qu'en soit le type, sont plus souvent perpétrées par les conjoints sous l'emprise de l'alcool. Mais l'alcool n'est pas, à lui seul, facteur de violence, il est un catalyseur.

La prise de drogue lors de ces actes de violence est beaucoup plus rare et ne concerne que 3% des femmes et 6% des hommes, proportions peu différentes de celles des personnes qui fument régulièrement du *pakalolo*. Il ne semble donc pas que la prise de drogue soit associée, dans les faits ou dans les représentations, aux violences conjugales.

V.5. Contraception, interruption volontaire de grossesse (IVG)

Contraception et caractéristiques socio-démographiques des enquêtées

A l'exception des femmes enceintes, souhaitant l'être ou venant d'accoucher (10%) et de celles qui pensent être stériles (4%), deux tiers des répondantes utilisent un moyen de contraception actuellement. La grande majorité (80%) d'entre elles ont recours à la pilule, seulement 2% au préservatif et 15 % se sont fait ligaturer les trompes (femmes âgées de 35 ans et plus). Très peu (7%) combinent deux moyens de contraceptions, généralement pilule et préservatif.

Même si, selon l'étude sur les « comportements sexuels et prévention du sida en Polynésie française », la pratique de la contraception s'est développée de façon notable depuis quelques années, les enquêtées n'ayant recours à aucun moyen de contraception sont relativement nombreuses, une sur trois de celles qui sont ou pourraient être exposées au risque de grossesse. Néanmoins, cette proportion varie fortement selon que les femmes sont en couple ou non : ainsi, seules 24 % des femmes en couple n'ont recours à aucun moyen contraceptif alors qu'elles sont 76% chez les femmes n'ayant pas de partenaire actuellement. Là encore, le milieu social joue : l'absence de contraception est nettement moins fréquente chez les cadres et professions intermédiaires, alors qu'elle est plus courante chez les agricultrices, les artisanes et les femmes sans emploi. On a vu dans le chapitre consacré aux violences conjugales l'étroite liaison entre le désaccord du

tane à propos de la contraception et son comportement violent. Le refus de la contraception semble bien être un moyen de contrôle de la sexualité de « sa femme ».

Tableau V-7 Proportion de femmes enquêtées utilisant un moyen de contraception selon l'âge, le mode de vie et le milieu social

	Effectifs	Femmes utilisant un moyen de contraception
Âge des femmes au moment de l'enquête		
De 18 à 25 ans	n=199	62%
De 25 à 34 ans	n=267	69%
De 35 à 44 ans	n=190	73%
De 45 à 60 ans	n=117	48%
Ensemble des femmes	n=773	65%
Mode de vie actuel		
En Couple	n=607	76%
Non en couple	n=166	24%
Catégorie socioprofessionnelle		
Agricultrice, artisanne	n=38	58%
Cadre, profession intermédiaire	n=105	66%
Employée	n=221	64%
Ouvrière	n=58	67%
Sans emploi	n=351	61%

Champ : ensemble des femmes concernées (les femmes enceintes, essayant de l'être, qui viennent d'accoucher ou qui considèrent avoir un problème de stérilité sont exclues)

Interruption volontaire de grossesse

Parmi les répondantes à l'enquête, 16% ont déjà pratiqué une interruption volontaire de grossesse. L'IVG est plus fréquente chez les femmes cadres, exerçant une profession intermédiaire ou employées. Ce n'est que depuis 2001 que la « loi Veil » est applicable en Polynésie française. Avant cette date, seul l'avortement thérapeutique était réalisé dans les structures publiques de santé et les IVG étaient pratiquées dans des cabinets et cliniques privées où les coûts d'hospitalisation peuvent s'avérer être très élevés. (source : « *Vahine en chiffres* », Institut statistique de la Polynésie française)

Si les plus âgées ont fait davantage d'IVG, en raison de leur plus longue durée d'exposition et de la volonté de ne plus avoir d'enfant au delà d'un certain âge ou d'une certaine descendance, les femmes qui ont avorté ont en général subi plus de violences au cours de la vie adulte. Une femme sur 2 ayant déjà eu un avortement a été victime de brutalités physiques, alors que c'est le cas d'une sur 3 parmi celles n'ayant jamais avorté.

Tableau V-8 IVG empêchée ou imposée, taux de violences physiques à l'âge adulte et de violences conjugales au cours des 12 derniers mois.

	Est-ce que quelqu'un vous a ...			
	empêché de faire une IVG		forcé à faire une IVG	
	Non	Oui	Non	Oui
	<i>n</i> =122	<i>n</i> =40	<i>n</i> =135	<i>n</i> =27
<i>Effectifs</i>				
Violences physiques depuis l'âge de 17 ans	48%	58%	46%	65%
Violences conjugales				
Pressions psychologiques	35%	51%	39%	57%
Indicateur de cumul de violences	15%	26%	15%	35%

Champ : ensemble des femmes ayant déjà pratiqué une IVG au cours de la vie

Parmi les femmes ayant pratiqué une IVG, certaines ont été contraintes de le faire et d'autres, à l'inverse, ont été confrontées à l'opposition de certaines personnes ; pour ces dernières, 40% l'ont fait secrètement.

Par ailleurs, les femmes que l'on a empêchées ou forcées de pratiquer une IVG ont plus souvent connu des situations de violences : elles sont plus nombreuses à déclarer avoir subi des violences physiques au cours de la vie adulte que les femmes qui ont pu le faire librement. Elles sont aussi nettement plus souvent soumises à des pressions psychologiques de la part de leur conjoint ou en situation de cumul de violences conjugales

Contraception et avortement peuvent être des sujets de discorde qui attisent les violences au sein du couple, ils sont aussi utilisés par certains hommes, particulièrement dominateurs comme un moyen de contrôle des femmes.

Chapitre VI.

Démarches et recours aux institutions des femmes victimes de violences

L'objectif de ce chapitre est de décrire les différentes démarches entreprises par les femmes victimes d'actes de violence. Certaines de ces démarches procèdent d'une dénonciation des agressions et d'une demande de réparation auprès de l'appareil judiciaire, devant une juridiction pénale ou civile. Elles se traduisent également par le recours aux services sociaux, médicaux, aux associations d'aide et d'insertion, et aux centres d'accueil ou d'hébergement pour les personnes en difficultés.

Encadré VI-1

Une série de questions portent sur les démarches et les recours engagés par les femmes suite à une agression. Elles concernent les femmes victimes de violences dans le couple ou au sein de l'espace public au cours des 12 derniers mois ou victimes de violences sexuelles au cours de la vie.

Espace public et sphère conjugale:

- A la suite de ces faits (agressions), y a-t-il eu intervention, sur place, de la police, des pompiers ou du SMUR ?

- Avez-vous parlé de ces faits à quelqu'un ?

Si oui, combien de temps après les faits en avez-vous parlé pour la première fois ?

A la suite de ces faits, est-ce que vous avez ...

- contacté une assistance sociale, une infirmière, ou une autre personne, consulté un avocat ?

- consulté un médecin ?

- été hospitalisée ?

- eu une incapacité de travail ?

- vous-même ou une autre personne, êtes-vous allée au commissariat ou à la gendarmerie ?

Une plainte a-t-elle été déposée ? Si oui, a-t-elle été retirée ?

Comment avez-vous été accueillie ?

- y a-t-il eu une suite judiciaire ?

- y a-t-il eu condamnation ?

Dans la sphère conjugale, deux questions supplémentaires ont été posées :

- S'il y a eu condamnation, avez-vous obtenu une aide financière de la commission d'indemnisation des victimes d'infraction ?

- Ces faits ont-ils débuté à un moment où votre couple était en cours de séparation ou parce que vous ou votre conjoint avait une autre relation ?

Violences sexuelles au cours de la vie

Les questions étaient introduites par :

A la suite de ces faits (attouchements sexuels forcés, tentative de viol ou rapport forcé)...

- vous-même ou une autre personne, êtes-vous allée au commissariat ou à la gendarmerie ?

- une plainte a-t-elle été déposée ?

- y a-t-il eu une suite judiciaire ?

Si oui, y a-t-il eu condamnation ?

L'étude porte donc sur l'ensemble de ces démarches : requêtes auprès des institutions de justice, de police ou de gendarmerie, consultations de médecins, d'assistantes sociales, d'avocats, appel des services d'urgence dont les pompiers, le SMUR. Ces

recours concernent le fait le plus important choisi par les enquêtées lorsqu'il y a eu plusieurs violences au cours des 12 derniers mois et le dernier fait lorsqu'on examine les violences au cours de la vie.

VI.1. Les violences au cours des 12 derniers mois

Les femmes ont-elles parlé des violences subies ?

Selon la sphère (au sein du couple, des espace publics...) et le type de violence, les victimes en parlent plus ou moins facilement.

Tableau VI-1 Proportion de femmes ayant parlé de l'agression

<i>Femmes ayant parlé de l'agression avec quelqu'un</i>		
<i>Violences conjugales au cours des 12 derniers mois **</i>		
Pressions psychologiques	<i>n=275</i>	33%
Violences physiques	<i>n=59</i>	63%
Violences sexuelles	<i>n=16</i>	27%
<i>Violences dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois*</i>		
Insultes, injures	<i>n=90</i>	81%
Malédiction	<i>n=14</i>	79%
Agressions physiques	<i>n=24</i>	67%
Atteintes sexuelles	<i>n=48</i>	79%
Agressions sexuelles	<i>n=18</i>	83%

** ensemble des femmes en couple ayant connu des violences conjugales au cours des 12 derniers mois
* ensemble des femmes enquêtées ayant connu des violences dans les espaces publics

Dans le cadre conjugal, moins d'une femme sur deux (40%) a déjà évoqué l'agression avant l'enquête. Néanmoins les proportions passent du simple au double suivant la nature des violences. Les 2/3 affirment avoir parlé de leur agression physique alors qu'elles ne sont qu'une sur 3 dans le cas de violences psychologiques ou sexuelles. Les pressions psychologiques et les violences sexuelles restent plus aisément cachées car elles ne laissent aucune trace physique visible, alors que « La violence physique marque le corps des femmes »²⁶. De plus, les femmes ont souvent plus de difficultés à prendre conscience de violences psychologiques, dont la caractéristique essentielle est de leur faire croire qu'elles sont, en permanence et dans tous les domaines, « fautives ». Les violences sexuelles de la part du *tane* sont endurées dans le secret, les rares fois où elles ont été dénoncées, ce fut dans l'immédiat. En revanche, seulement une femme sur 5 a parlé tout de suite des agressions physiques qu'elle a supportées.

26 Gillioz L., De Puy J., Ducret V. (1997) : *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne: Editions Payot Lausanne, 269 p.

Dans les espaces publics, les femmes parlent volontiers des agressions subies, 78% en ont déjà parlé avant l'enquête. Une répondante sur 2 a discuté avec quelqu'un des violences verbales, et plus des 3/4 des malédictions, des atteintes sexuelles, des agressions physiques ou sexuelles subies. L'espace public étant généralement ouvert, il y a plus souvent des témoins : 2 enquêtées sur 3 ont déclaré que des personnes étaient présentes sur le lieu de l'agression. Ce qui explique que dans 8 cas sur 10, la dénonciation a été immédiate. Ce d'autant plus que près d'une femme sur deux était accompagnée au moment de l'agression, 23% par un homme, 32% par une femme, 16% par un enfant et 30% par plusieurs personnes.

Les recours des victimes de violences conjugales

En cas de violences physiques ou sexuelles perpétrées par le *tane*, 18% des victimes ont fait intervenir un membre de la famille, des amis, des voisins, une assistance sociale. Elles ont relativement peu consulté un médecin, 12%²⁷ ; en revanche, la plupart (8 sur 10) de celles qui l'ont fait, se sont vues délivrer un certificat médical, 6 sur 10 sur dix ont eu un arrêt de travail et un peu plus d'1 sur 4 a dû être hospitalisée. Par ailleurs, 8% des femmes victimes de violences sexuelles ou physiques ont déclaré avoir eu une incapacité totale de travail. Toutes ces informations indiquent un niveau de brutalités physiques élevé enduré par ces femmes qui ont contacté un professionnel de santé ; en réalité ces dernières sont presque toutes en situation de cumul de violences conjugales. Elles consultent dans les situations extrêmes, lorsqu'elles ont des lésions graves, des fractures, des brûlures, qui nécessitent des soins particuliers ou encore lorsqu'elles ont eu peur de mourir, comme le montrent les entretiens réalisés, en métropole, auprès de femmes en centre d'accueil.

Les recours à la police et à la justice

Dans la mesure où les victimes parlent difficilement des violences perpétrées par le *tane*, qu'elles semblent ne contacter les services médicaux que dans les cas extrêmes, il n'est pas étonnant qu'elles aient rarement recours aux services de police. « Déposer une plainte n'est pas une démarche anodine pour les femmes concernées par les problèmes de violence....Si les femmes redoutent de faire appel à la justice, c'est parce que les affaires familiales doivent se régler en famille, ne pas sortir du cercle familial et ne pas susciter la honte.²⁸ »

27 Dans l'enquête Enveff métropole une victime de violences conjugales sur 5 l'a fait.

28 Pourette D. (2002) , op. cit.

Quelle que soit la nature des violences subies, 5% se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie. En revanche, lorsqu'il s'agit d'agressions physiques, 17% des femmes ont fait la démarche. La police ou les pompiers ne sont intervenus que dans 7% des cas de violences conjugales, essentiellement pour des violences physiques, jamais pour une agression sexuelle.

Parmi les répondantes qui se sont adressées à la police ou à la gendarmerie, 6 sur dix ont déposé plainte, puis l'ont retirée dans un tiers des cas. Sur les 12 plaintes finalement déposées, 9 ont donné suite à une procédure judiciaire dont 5 condamnations et 3 en cours de procédure.

Sur les 5 condamnations, 1 a donné lieu à une aide financière de la commission d'indemnisation des victimes d'infraction et 1 est en cours de demande.

Notons par ailleurs qu'une femme sur 10 victimes de violences conjugales a refusé de répondre aux questions relatives au recours judiciaire. Visiblement, elles ont peur de dénoncer les violences conjugales, la crainte des représailles (Pourrette 2003 op.cit ;) l'emporte sans doute sur le sentiment de honte et de culpabilité que ressentent très injustement les victimes de violences.

Tableau VI-2 Femmes victimes de violences conjugales ayant engagé un recours auprès d'institutions (en %)

Femmes victimes de violences conjugales			
	Autres violences*	Violences physiques	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=275</i>	<i>n=59</i>	<i>n=350</i>
Aller au commissariat ou à la gendarmerie	3%	17%	5%
<i>Dont déposer une plainte</i>	<i>56%</i>	<i>70%</i>	<i>63%</i>

Champ : ensemble des femmes en couple ayant subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois, .
** agressions verbales, psychologiques et sexuelles*

Les recours des victimes d'agressions dans les espaces publics

Plus d'un tiers des femmes victimes d'agressions physiques ou sexuelles se sont adressées aux services sociaux ou médicaux: 11% d'entre elles ont contacté une assistante sociale, une infirmière ou un avocat et 14% un médecin, essentiellement des victimes de brutalités physiques. Parmi les victimes ayant consulté un médecin, 4 sur 10 se sont fait délivrer un certificat médical, très peu ont eu un arrêt de travail ou ont été hospitalisées et 1 sur 6 eu une incapacité totale de travail. Au vu de ces chiffres, bien que les effectifs soient statistiquement faibles, on peut se demander si les lésions

traumatiques causées par des agressions physiques sont moins graves lorsqu'elles se produisent dans un lieu public que lorsqu'elles sont perpétrées dans le huis-clos familial.

Les recours à la police et à la justice

Parmi les femmes victimes de violences au sein de l'espace public, 13% se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie et la plupart d'entre elles (85%) ont déposé une plainte ; pour les agressions autres que verbales (physiques ou sexuelles), 1 femme sur 5 a déclaré avoir été au commissariat ou à la gendarmerie.

La police ou les pompiers sont intervenus dans 15 % des cas et plus fréquemment quand il y a eu une agression physique (1 fois sur 3). Néanmoins, même les violences verbales peuvent prendre un tour dangereux qui nécessite la venue de secours : dans 10% des cas, il y a eu intervention des autorités sur le lieu des faits.

Pour la moitié des victimes de violences physiques ou sexuelles ayant établi un dépôt de plainte, il y a eu suite judiciaire. Quant aux condamnations, la faiblesse numérique des effectifs freine l'interprétation statistique, toutefois il semble que ces suites aboutissent en majorité à la condamnation des agresseurs. Ce fait est largement facilité par le fait que ceux-ci peuvent difficilement échapper à la justice du fait qu'ils sont très fréquemment connus de la victime, en raison également de l'exiguïté du territoire.

Tableau VI-3 Femmes victimes de violences dans l'espace public ayant engagé un recours auprès d'institutions (en%)

	<i>Femmes victimes de</i>		
	Insultes	Autres violences*	Ensemble
<i>Effectifs</i>	<i>n=90</i>	<i>n=104</i>	<i>n=194</i>
Aller au commissariat ou à la gendarmerie	7%	19%	13%
<i>Dont déposer une plainte</i>	83%	85%	85%

Champ : ensemble des femmes ayant subi des violences au sein de l'espace public au cours des 12 derniers mois

** agressions physiques, atteintes sexuelles, agressions sexuelles*

VI.2. Les violences sexuelles au cours de la vie

Les femmes victimes d'agressions sexuelles en ont-elles parlé ?

Contrairement au constat fait en métropole sur le silence des victimes, en Polynésie française, 2/3 des enquêtées victimes de violences sexuelles au cours de la vie en ont

parlé avant l'enquête. Cette proportion est exactement inversée en métropole où 2/3 des victimes n'en avaient jamais parlé avant l'enquête. Cet écart est encore accentué au regard des viols endurés avant 15 ans (tableau 10.4). A l'exception des attouchements sexuels souvent répétés et subis dans le cadre familial, celles qui ont parlé de ces violences de l'enfance l'ont fait le plus souvent tout de suite.

Le fait de parler très rapidement de l'agression n'influe pas sur la fréquence des agressions répétées ; en d'autres termes cela ne permet pas aux femmes de se protéger d'une éventuelle autre violence sexuelle.

Malgré leur faiblesse statistique (petits effectifs), au vu de ces données, on peut se demander si le tabou sur ces abus sexuels de l'enfance est moins fort en Polynésie qu'en métropole. On aboutit alors à deux propositions complémentaires. D'un côté le fait d'en parler facilement peut donner l'impression que ce type de violences est plus massif, alors que la proportion déclarée est identique dans les deux cas. De l'autre côté, seules les femmes qui ont déjà dénoncé leur situation de victime l'auraient évoquée à l'enquête, et alors il y aurait une forte sous-déclaration de la part des victimes qui ont gardé le secret.

Tableau VI-4 Proportion de femmes ayant parlé de l'agression sexuelle

	Attouchements sexuels		Tentative de rapports forcés		Rapports forcés	
	Avant 15 ans	Après 15 ans	Avant 15 ans	Après 15 ans	Avant 15 ans	Après 15 ans
<i>Effectifs</i>	<i>n=53</i>	<i>n=41</i>	<i>n=25</i>	<i>n=45</i>	<i>n=14</i>	<i>n=22</i>
Ayant parlé	60%	71%	60% (n=15)	64%	71% (n=10)	41% (n=9)

Champ : ensemble des femmes ayant subi des agressions sexuelles

Les recours des victimes auprès des institutions judiciaires

En raison de la faible sse des effectifs concernant les tentatives de viols avant 15 ans et les viols, on ne peut faire d'analyse statistique sur ces données. Toutefois, au regard de ces éléments chiffrés on peut dire que les agressions sexuelles de l'enfance ne sont pas toutes restées cachées, et qu'une proportion non négligeable (par rapport à la métropole) ont fait l'objet de démarches judiciaires avec un taux de suites qui dépasse les 50%, sauf pour les tentatives de viol. Les auteurs de tentatives de viol (avant et après 15 ans) ayant donné lieu à une suite ont tous été condamnés, la part des procès pour viol encore en cours est trop importante pour pouvoir évaluer l'issue de ces poursuites judiciaires.

Concernant les attouchements, les effectifs sont suffisants pour que l'on puisse faire des évaluations statistiquement fiables : une femme sur 5 qui a été victime d'attouchements avant 15 ans a fait une démarche auprès de la police et cette démarche à abouti à un dépôt de plainte ; la proportion de condamnations des agresseurs est

particulièrement élevée pour les situations d'attouchements sexuels, qui sont des cas caractérisés d'inceste.

Tableau VI-5 Femmes ayant engagé un recours auprès d'institutions selon le type d'agression

Effectifs	Attouchements sexuels		Tentative de rapports forcés		Rapports forcés	
	Avant 15 ans <i>n=53</i>	Après 15 ans <i>n=41</i>	Avant 15 ans <i>n=25**</i>	Après 15 ans <i>n=45</i>	Avant 15 ans <i>n=14**</i>	Après 15 ans <i>n=22**</i>
Aller au commissariat ou à la gendarmerie*	21%	17%	3	13%	5	4
Dont déposer une plainte	100%	100%	2	100%	5	4

Champ : ensemble des femmes ayant subi des agressions sexuelles

** soit la victime, soit une autre personne*

*** effectifs trop faibles pour calculer des pourcentages*

De manière générale, les répondantes ont déclaré avoir été bien accueillies par les policiers et les gendarmes. Au vu de l'ensemble de ces informations sur la capacité à parler, les recours et les suites judiciaires, il ressort que les violences sexuelles subies dans l'enfance commencent à être dévoilées et donnent lieu à des recours un peu plus fréquemment qu'en métropole. La sensibilisation sur les violences envers les enfants a fait son chemin. Par contre si l'on parle relativement plus (qu'en métropole) des violences physiques subies dans le cadre conjugal, les recours restent peu fréquents. Ils se produisent en général lorsque l'état physique de la victime nécessite l'intervention d'un médecin voire une hospitalisation à la suite de coups et blessures gravissimes.

CONCLUSION

DES CONSTATS AUX ACTIONS EN MATIERE DE PREVENTION ET D'AIDE AUX VICTIMES

1. Les constats

Les 1001 femmes interrogées sont représentatives de l'ensemble des femmes âgées de 18 à 60 ans vivant en Polynésie française dans les Iles du Vent et des Iles sous le Vent. Comme dans toute enquête statistique les personnes les plus démunies, les exclues, les personnes en hospitalisation de longue durée ou incarcérées échappent à l'observation. A cette exception près, nous sommes en mesure de restituer, à partir des données collectées, une sorte de panorama des formes et des fréquences des violences subies par les femmes dans leur vie privée et leur vie publique, au cours des 12 derniers mois et d'une façon plus limitée, au cours de leur vie.

Ces femmes enquêtées vivent majoritairement en couple (77%), pour une moitié dans un couple marié, pour l'autre moitié dans un couple de concubins. La plupart d'entre elles sont engagées dans une relation relativement durable et ont eu peu de partenaires différents au cours de leur vie. Il semble que les femmes les plus jeunes se distinguent de leur aînées par une plus grande précocité sexuelle et une plus forte propension à la multiplication des expériences amoureuses. Plus d'un tiers des couples partagent leur logement avec des ascendants ou occupent un logement situé sur un terrain appartenant à la famille de l'un ou l'autre, c'est surtout le fait des femmes en concubinage. La moitié des répondantes exercent une activité régulière ou temporaire.

L'ampleur des violences conjugales

Le premier regard sur les résultats de cette enquête montre l'ampleur des violences conjugales, que le phénomène soit mesuré à l'aune de l'année ou sur la vie entière. Comme dans d'autres contrées, les violences psychologiques sont les plus fréquentes au sein du couple : plus d'une femme sur trois en a subies au cours des 12 derniers mois. En revanche, en Polynésie, les taux de violences physiques et sexuelles sont également très élevés : une femme sur 6 a enduré les brutalités de son *tane* et 7% ont subi ses agressions sexuelles. La répétition des actes violents, leur diversité caractérisent la violence conjugale qui se déroule à la fois de façon cyclique et selon un continuum. Les

femmes victimes sont en fait dans des situations où toutes les formes d'agressions s'entrecroisent : les insultes, les coups et les pressions psychologiques. Pour décrire ce phénomène, nous avons construit un indicateur de « situation de cumul de violences » qui correspond à des cas gravissimes : une femme sur 6 vit dans un climat conjugal tel qu'il met en danger, elle et ses enfants. Or aux âges où les femmes sont le plus touchées, elles sont quasiment toutes mères de famille.

La place de l'enfant dans les violences conjugales

L'enfant peut devenir le bouc émissaire des conflits conjugaux : dans certains cas, le père menace de s'en prendre aux enfants, voire passe à l'acte ; la mère corrige un peu plus des enfants qui ont de toutes façons du mal à supporter ce climat familial délétère. Effectivement, lorsqu'elles sont en situation de violence gravissime, c'est au moment où les femmes ont le plus d'enfants à charge, qu'elles exercent le plus de violences verbales et physiques à l'encontre de leurs enfants. La violence conjugale implique largement les enfants et peut les affecter profondément : dans 42% des cas de violences gravissimes, les faits se sont déroulés en présence d'un enfant. On assiste à une forme d'engrenage de la spirale de la violence car on voit également que le fait d'avoir été victime ou témoin de violences dans son enfance, notamment en famille, accroît considérablement le risque de victimation à l'âge adulte, même si cette reproduction de la violence n'est pas inéluctable. Rappelons que près de 4 répondantes sur 10 déclarent avoir été battues dans leur enfance, 1 sur 4 a été témoin de violences entre les parents et 7% ont été victimes d'agressions sexuelles avant leur quinzième anniversaire. Or, parmi les femmes maltraitées dans leur jeunesse, les 2/3 ont souffert de violences physiques à l'âge adulte et une sur 5 a été victime de violences sexuelles après son quinzième anniversaire. En revanche, le fait d'avoir été une enfant *faa'amu* (1/4 des répondantes ont déclaré l'avoir été) ne semble pas relié au phénomène des violences.

Les facteurs aggravants les situations de violences conjugales

Parmi les facteurs déterminants de la fréquence des violences conjugales, on retiendra en premier l'âge de la femme et de son *tane* : les plus jeunes femmes sont 3 fois plus victimes que leurs aînées et par conséquent les jeunes hommes sont 3 fois plus violents que leurs aînés. Le type d'union joue également un rôle essentiel dans la fréquence des violences conjugales : en moyenne, les couples de concubins connaissent de taux de violence 2 fois plus élevés que les mariés ; la violence s'apaise lorsque la durée de vie commune s'allonge et enfin les couples qui vivent dans un logement partagé avec des

membres d'une des deux familles sont plus touchés par les violences conjugales. En fait on observe un phénomène de cumul des facteurs de risque : les femmes jeunes sont plus souvent en concubinage, elles ne sont pas totalement indépendantes du cercle familial et leur mise en couple est plus récente. On peut penser qu'avec l'avancée en âge les femmes sont moins soumises aux pressions du *tane*, d'autant plus qu'avec les maternités, elles ont acquis un statut social globalement plus valorisé. Toutefois, même chez les vieux couples la violence conjugale perdure à un niveau relativement élevé puisque les situations de cumul y sont près de 3 fois plus fréquentes qu'en Métropole par exemple.

Les caractéristiques sociales des personnes ont-elles une incidence sur les niveaux de violences conjugales ?

Alors que la fréquence des violences ne semble pas varier en fonction du niveau scolaire des femmes, elle diffère selon la profession et le statut d'activité des 2 conjoints. Les femmes qui ont un emploi régulier sont moins confrontées à des situations de violences conjugales que celles qui exercent une activité professionnelle occasionnelle ou qui ne travaillent pas. Le clivage est encore plus marqué parmi les femmes qui ont déclaré rechercher un emploi : un quart d'entre elles vivent en situation de cumul de violences contre environ 12% de celles qui ne recherchent pas d'emploi. La précarité de l'emploi qu'elle soit vécue par les femmes ou leur partenaire est un facteur d'intensification de la violence conjugale. De ce fait, les enquêtées n'ayant aucune source de revenus ou des revenus inférieurs à 100 000 francs par mois sont les plus exposées au risque de violence. Des différences selon la catégorie socioprofessionnelle des actives apparaissent : les plus touchées sont les agricultrices, artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise, environ 1 sur 5 sont en situation de cumul de violences, soit autant que les inactives ; par contre les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire ont des taux de violences conjugales nettement inférieurs à ceux des autres professions.

Rapports conjugaux inégalitaires et violences conjugales

Le mode relationnel au sein du couple a une grosse incidence sur la perpétration de violences conjugales. Un partage inégalitaire des tâches ménagères ou de l'éducation des enfants est associé à de forts taux de violences. L'entente, la mésentente, l'harmonie ou la disharmonie sexuelle, la confiance, le sentiment amoureux sont autant d'éléments qui sont corrélés à l'existence de climats de violence. La jalousie du *tane* exacerbe la violence, son infidélité également : parmi les femmes sûres de l'infidélité de leur

partenaire, les 3/4 sont victimes de harcèlement psychologique, les 2/3 d'agressions physiques et 1/4 ont été agressées sexuellement, plus d'une sur 2 vit une situation de cumul de violences. Les couples qui ont connu une rupture d'union à un moment donné puis une remise en couple demeurent après la reprise des relations fréquemment en situation de violence conjugale.

Paradoxalement, les plus jeunes qui se déclarent très amoureuses de leur *tane* et leur font majoritairement confiance sont en proie à des taux très élevés de violences, notamment physiques (26%) et sexuelles (11%). Ce constat semble indiquer que chez les jeunes, désirs masculin et féminin au sein du couple ne coïncident guère, ce décalage entre les partenaires peut-il s'expliquer par la dissymétrie des rôles et des représentations assignés aux hommes et aux femmes ?

L'ensemble des résultats relatifs aux violences conjugales montrent à l'évidence qu'on est bien, avec les conjoints violents, dans un système d'imposition de normes masculines. On imagine bien sous les chiffres les climats conjugaux délétères, les enfers conjugaux: disputes à répétition, scènes de ménages avec brutalités, coups et agressions sexuelles, ceci pour 16% des couples.

Des espaces publics familiers mais sexistes

Dans les espaces publics excepté les insultes, peu courantes, les taux de violences sont relativement élevés, notamment pour les violences les plus graves (agressions physiques ou sexuelles), on peut estimer à 600 le nombre annuel de femmes de 18 à 60 ans victimes d'agressions sexuelles. Mais il faut noter que les femmes circulent généralement dans un espace familial où elles rencontrent plutôt des personnes connues. La plupart des agressions (77%) se déroulent dans un endroit fréquenté régulièrement, 55% ont lieu le jour et 45% en soirée ou durant la nuit. Ce ne sont pas les viols de rue par des inconnus qui sont le plus à craindre, ce sont davantage les abus sexuels de personnes proches ou de rencontre. De plus, le cumul des agressions moins graves engendre une forme de harcèlement insupportable qui représente une véritable entrave à la liberté des femmes dans les espaces publics. Au bout du compte, tout cela se traduit par une limitation de la liberté d'action et de circulation des femmes.

Comme pour les violences conjugales, les jeunes sont les plus touchées, toutefois cela ne les empêche pas, contrairement à leurs aînées, de sortir seules le jour et quelquefois la nuit, même si la violence s'exacerbe lors de sorties ou de fêtes y compris familiales.

Et l'alcool ?

On peut se demander quel est l'impact de la très grande consommation de bière sur le déclenchement des actes violents, alors qu'on a pu constater que, dans les espaces collectifs, 40% des brutalités physiques et des atteintes sexuelles et 70% des agressions sexuelles ont été perpétrées sous l'emprise de l'alcool. De même 16% des enquêtées victimes de violences graves dans les lieux publics avaient consommé de l'alcool au moment des faits. L'abus d'alcool déclenche l'agressivité, y compris du conjoint, en revanche la consommation de *pakalolo* est rare et ne semble pas associée dans les faits ou dans les représentations, aux violences, dont les violences conjugales.

Il ne faut pas oublier que la consommation d'alcool est avant tout une pratique sociale valorisée et virile. Si on observe un lien entre consommation d'alcool des femmes et taux de violences conjugales subies par les femmes, il faut plutôt y voir une conséquence qu'une cause. Les résultats confirment la correspondance entre l'état de santé physique ou psychologique des femmes et les violences qu'elles subissent. État dépressif, anxiété, manque de confiance en soi, idées suicidaires, autant de symptômes qui entraînent une surconsommation médicale et le recours à des substituts tel que l'alcool, le tabac, ou d'autres substances psycho-actives.

Et pourtant les femmes victimes de violences conjugales graves consultent rarement un médecin en raison des violences qu'elles subissent (12% d'entre elles l'ont fait au cours des 12 derniers mois). Celles qui ont fait la démarche ont enduré des brutalités physiques très graves ayant entraîné des blessures, lésions, voire fractures. Quelle que soit la nature des violences subies, 5% se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie. En revanche, lorsqu'il s'agit d'agressions physiques, 17% des femmes ont fait la démarche.

Violences cachées dans le couple, violences connues dans les lieux publics.

Force est de constater que le silence des femmes sur les violences conjugales qu'elles supportent est éloquent. Si la peur des représailles est forte, ce mutisme est également dû au fait qu'elles se sentent en partie responsables des faits.

Les femmes parlent plus volontiers des agressions subies dans les espaces publics, lieux ouverts où des témoins sont souvent présents. Elles s'adressent dans ces cas davantage aux services sociaux ou médicaux et à la police ou à la gendarmerie (1 sur 5).

Par ailleurs, parmi les répondantes qui ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie (14%), une proportion non négligeable ont fait des démarches judiciaires avec un taux de suites qui dépasse les 50%, sauf pour les

tentatives de viol. La proportion de condamnations des agresseurs est particulièrement élevée pour les situations d'attouchements sexuels, qui sont des cas caractérisés d'inceste. Ce qui semble en conformité avec les statistiques pénales de la Polynésie, qui comptabilisent parmi les hommes incarcérés 66% d'auteurs de crimes et délits sexuels.

Toutefois il faut relever qu'à peine une femme sur cinq victimes d'agressions sexuelles au cours de la vie s'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie pour dénoncer les faits. En réalité, les femmes victimes de rapports forcés ou de tentatives perpétrés par leur *tane* au cours de leur vie conjugale n'ont pratiquement pas recouru à la police ou à la gendarmerie. Les condamnations pour tentatives de viols ou viols visent surtout des agresseurs étrangers à la sphère familiale de la victime.

2. Les pistes à envisager en matière de prévention et d'aide aux victimes

Les axes d'une politique de lutte contre les violences envers les femmes doivent s'articuler en 5 grands volets :

- 1/ la mise au jour du phénomène, la mesure de son ampleur, ses déterminants sociaux,
- 2/ la sensibilisation, information et formation
- 3/ la prévention,
- 4/ l'aide aux victimes,
- 5/ la répression.

Nous nous centrons ici plus particulièrement sur les violences familiales et conjugales.

Cette enquête quantitative ainsi que l'étude qualitative répondent au **premier volet** de l'action en montrant l'ampleur du phénomène et mettant en évidence les principaux facteurs de risque : reproduction de la violence , absence d'autonomie tant économique que sociale des femmes, exposition au risque accrue pour les très jeunes femmes, précarité économique et sociale, désaffiliation, milieu social, forme de conjugalité, cohabitation entre générations, alcoolisme.

Les conséquences sur la santé sont très importantes, mais les recours aux personnels de santé restent faibles au regard de la gravité des situations.

Si l'on semble observer une certaine levée du tabou sur les violences sexuelles envers les enfants avec une certaine libération de la parole sur ces faits et des recours institutionnels qui se développent, il n'en va pas de même pour les violences à l'âge adulte.

Concernant le volet **répression** des actes de violence, rappelons que la répression a été facilitée par les transformations du code pénal en 1990-92 dont les principaux points à retenir en matière de violences en vers les femmes sont :

- les dispositions législatives spécifiques relatives aux violences conjugales (lois de 1992) et au harcèlement au travail (loi de 1992, modifiée en 2001 et 2002) ;
- l'élargissement aux cas de violences familiales de la possibilité légale donnée aux associations d'aide aux victimes de se constituer patrie civile (loi du 12 juillet 1990) ;
- la possibilité ouverte pour les victimes de viols, commis alors qu'elles étaient mineures, par un ascendant ou une personne ayant autorité, de porter plainte pendant une période de 10 ans après la date de leur majorité ;
- l'évolution de la jurisprudence en ce qui concerne le viol entre conjoints, désormais reconnu (arrêt du 11 juin 1992 de la Cour de Cassation).

L'arsenal législatif en matière de violences envers les femmes existe, c'est davantage dans son application, et notamment dans le cadre des modalités pratiques des procédures que des améliorations peuvent être apportées.

A la suite de ces constats, les stratégies à envisager pour prévenir les situations de violence et améliorer les dispositifs d'écoute, d'aide, voire de prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants vont surtout se situer dans les volets 2,3,4 des actions énoncées.

Le volet 2 , sensibilisation, information, des divers acteurs sociaux, touche à la fois la prévention et à l'aide aux victimes. Si cette action doit être coordonnée par un organisme de tutelle, elle doit aussi être menée que dans le cadre d'un partenariat des diverses institutions concernées : droits des femmes, santé, aide sociale, éducation, travail, police, justice, associations représentatives et partenaires ou personnes référentes au plan local, notamment en raison des conditions liées à l'insularité.

Ceci demande une organisation par étapes, de façon à impliquer toutes les personnes qui jouent un rôle social particulier. Une campagne d'information médiatique par exemple, si elle n'est pas relayée par les acteurs de la société civile n'aura guère d'impact.

Dans un premier temps, il faut imaginer la mise en place d'une **commission mixte** de sensibilisation et d'information regroupant les divers acteurs sociaux qui se trouvent au croisement de la vie privée et de la vie publique : personnels de santé, intervenants sociaux, professionnels de la justice et de la police, éducateurs et enseignants, membres d'associations d'aide sociale ou d'aide aux victimes. Cette commission devrait comprendre les personnalités les plus expérimentées de façon à réaliser de façon efficace un protocole d'information et de sensibilisation.

Cette commission devrait être pérennisée afin de coordonner et évaluer l'ensemble du processus.

Dans un deuxième temps, les propositions de la commission mixte seraient présentées dans le cadre d'une **commission élargie** qui incluerait l'ensemble des acteurs et notamment les personnes au plus près du terrain, avec des compétences au niveau local, dont les maires et personnes référentes ; compte tenu de l'importance de la pratique religieuse en Polynésie des membres de communautés religieuses les plus représentatives ; en fonction des conditions locales, toute personne pouvant jouer un rôle de relais. Il s'agirait d'abord de sensibiliser et informer les membres de cette commission (ce qui ne sera peut-être pas le plus facile) pour ensuite envisager les modalités pratiques et les canaux les plus efficaces de la circulation de l'information.

L'indispensable décentralisation des actions nécessite en retour la remontée des bilans et expériences jusqu'à la commission mixte afin de prendre compte les résultats pour proposer des ajustements et adaptations.

La sensibilisation et l'information peuvent reprendre les principaux résultats de l'étude qualitative et de l'étude quantitative, il existe aussi des brochures diffusées en métropole par divers organismes qui peuvent servir de base à la rédaction d'une brochure ou d'un dépliant adapté au contexte polynésien.

L'information doit favoriser :

- la prise de conscience de l'existence des violences,
- la connaissance des situations à risque,
- la connaissance du droit et des démarches à accomplir.

Les brochures ou dépliant doivent inclure des informations sur les services d'aide spécialisés dans les violences mais aussi des services plus généralistes. Des informations plus générales sur les droits des femmes, les institutions à contacter et les procédures (par exemple de divorce) seraient également très bénéfiques.

Toutefois la production d'une brochure est insuffisante si elle n'est pas diffusée, expliquée et discutée.

Les populations ciblées

La diffusion de l'information doit toucher en priorité les jeunes femmes et hommes (âge où les violences sont les plus fortes), mais les plus âgés ne doivent pas être laissés pour compte, car les femmes plus âgées ne sont pas à l'abri des violences et parce que les plus âgés sont des parents. L'information doit aussi cibler les personnes des groupes sociaux les plus défavorisés, voire exclus, qui sont les premières victimes de violences.

L'information et la sensibilisation ne peuvent se faire sans la **formation des personnels** qui en seront les relais : à savoir, des enseignants et éducateurs, des intervenants sociaux, des professionnels de santé, des personnels de police, gendarmerie et justice.

C'est une organisation lourde mais nécessaire.

Pour les enseignants, intervenants sociaux et personnels de santé (par exemple), le thème des violences peut être inclus dans une formation plus globale de prévention en matière de sexualité, contraception, prévention des MST, usage des drogues, du tabac et de l'alcool.

Pour les personnels de police et de justice, la formation doit porter non seulement sur la connaissance de la loi, de procédures mais aussi sur les conditions d'accueil, les modalités de l'écoute, les moyens d'assurer la protection des victimes et de les aider à constituer les éléments de preuve.

Dans tous les cas la formation devrait fournir les éléments permettant le dépistage des situations de violences et une certaine évaluation de leur gravité.

Le volet 3 , prévention repose en partie sur le volet 2, puisqu'il passe nécessairement par la sensibilisation, l'information et la formation des personnes relais. Il ne peut y avoir de prévention sans sensibilisation à tous les échelons de la société. Il est clair cependant que la prévention doit se faire dès le plus jeune âge par l'**éducation** (voir à ce propos les conclusions du rapport qualitatif).

Il est plus aisé d'intervenir **au niveau de l'école** que dans le cadre privé de la famille. L'école a un rôle important à jouer, mais il faut éviter la stigmatisation et le soupçon, et la méfiance absolue. Outre sa fonction d'enseignement, l'école peut être d'abord un lieu d'échange et de réflexion dans des structures de communication plus souples qui permettraient un vrai dialogue entre adultes et jeunes garçons et filles. Il existe des programmes de prévention la violence sexiste, par exemple le programme québécois VIRAJ (prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes), bien sûr ce type de support doit être adapté, mais il présente un intérêt certain.

L'éradication des violences passe plus par la communication sur la prise en compte de soi et de l'autre que sur la répression, même si elle est un passage obligé. Quelles institutions pourraient développer des activités de loisirs mixtes, en dehors des fêtes et sorties en boîte ?

La prévention doit aussi passer par le repérage des signes de maltraitance des enfants puisque nous avons observé une forte reproduction des situations de violences subie

dans l'enfance, à l'âge adulte. Pour prévenir les violences à l'âge adulte du côté agresseur comme du côté victime, il faut lutter contre les violences faites aux enfants. Ce type de prévention concerne tous les acteurs sociaux en contact avec des enfants ou des adolescents, notamment les intervenants sociaux et les personnels médicaux et les enseignants. L'implication plus globale de toutes les personnes, comme les voisins par exemple, est à manier avec précaution pour ne pas sombrer dans une dénonciation généralisée. Il est nécessaire de lever la loi du silence, notamment dans les familles, mais il faut se garder de dérives et ne pas instaurer une société du soupçon.

Comme nous l'avons déjà mentionné à propos de la formation de personnels, la sensibilisation aux problèmes de consommation d'**alcool** est un des éléments de prévention des violences puisque l'alcool est un puissant catalyseur des violences agies et subies, notamment dans les espaces collectifs et festifs. Est-il possible de limiter la consommation de bière ou d'inciter à la consommation de boissons moins alcoolisées (sans créer d'effet pervers) dans les fêtes publiques, boîtes de nuit ou autres espaces collectifs ?

Le volet 4 , aide aux victimes est important, compte –tenu de l'ampleur du phénomène et des facteurs de risque associés. Le caractère insulaire de la Polynésie complique la mise en place de certains types d'aide notamment en matière d'hébergement. Comme ailleurs les services d'écoute téléphonique sont les outils indispensables de l'aide aux victimes, leur mise en œuvre ne pose pas de problème particulier sur le territoire. En revanche, la mise en place de centres d'accueil et d'hébergement où les femmes seraient en sécurité est plus difficile en polynésie que dans des pays où le territoire est plus vaste. Pourtant il y a nécessité à créer et développer les services existants car nombre de femmes victimes de violences sont loin d'être autonomes tant sur le plan économique que de l'habitat. L'aide et la prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants est une priorité. Comme dans l'aide sociale, la prise en charge doit être accompagnée d'un volet de formation et d'insertion. La situation d'insularité rend d'autant plus indispensable la collaboration de toutes les institutions concernées (secteur social, police, justice, santé et associations).

Des observations de l'étude qualitative comme de l'étude quantitative, il ressort que la famille n'est pas toujours, pour le moment, le meilleur lieu d'accueil et d'écoute des femmes victimes. Des lieux de rencontre plus anonymes, neutres, ou basés sur des activités collectives peuvent être des lieux de parole, à condition tout de même que des personnes relais puissent y apporter une écoute attentive et une aide à la réflexion.

En résumé,

Si le niveau de violences est élevé et touche tout le monde, la dépendance économique et sociale des femmes est un facteur aggravant des situations de violences conjugales. Une femme avec des enfants à charge, sans ressources économiques, sous l'emprise non seulement d'un conjoint violent mais aussi d'une belle-famille, voire de sa propre famille, ne peut sans structure d'accueil et d'aide sortir de la situation de danger à laquelle elle et ses enfants sont confrontés. Rappelons que plus de 4 femmes sur 10 n'ont pas d'activité professionnelle et ne sont pas autonomes financièrement, or ce sont les plus touchées par les violences conjugales. La cause majeure des violences envers les femmes se situe grandement dans les formes sociales des rapports homme/femme, l'alcool étant un puissant catalyseur, toutefois les problèmes structurels économiques et sociaux sont ici d'importance. L'information, la sensibilisation au respect de l'autre pour les hommes et les femmes et pour les acteurs sociaux n'évite pas le problème de la prise en charge des victimes et de leurs enfants.

Annexe

Réalisation de l'enquête sur le terrain

L'enquête sur le terrain a été réalisée du 5 juin au 26 juillet 2002, en face à face au domicile des personnes interrogées dans les Iles du Vent et les Iles Sous le Vent, auprès d'un échantillon de 1001 femmes représentatif de la population féminine âgée de 18 à 59 ans résidant en Polynésie française depuis plus d'un an soit :

- 873 femmes interrogées en face à face à domicile aux Iles du Vent
- 128 femmes interrogées en face à face à domicile aux Iles Sous le Vent

Cet échantillon a été établi en fonction de la méthode des quotas, en se basant sur les critères : âge, lieu de résidence et catégorie socioprofessionnelle à partir des dernières données disponibles (*ITSTAT, 1996*).

Pour éviter les problèmes dans la relation enquêteur-enquêtées sur un sujet sensible «*Les Polynésiennes et la violence*», les personnes chargées de l'administration du questionnaire ont été exclusivement de sexe féminin. Afin de limiter des réactions de rejet de la part de certaines femmes, le sujet était abordé de façon neutre : « *une enquête sur la Santé et la Sécurité des Femmes en Polynésie française* ».

L'acceptation de l'enquête

Le questionnaire a été globalement bien compris et n'a pas posé de problèmes de passation pour les enquêtrices ou de compréhension par les enquêtées. Les techniques d'approche acquises au cours des journées de formation²⁹ et au cours d'études menées précédemment, se sont révélées bénéfiques puisque aucun refus « *catégorique* » n'a été relevé lors des séances hebdomadaires de débriefing terrain. Les 7 abandons en cours de questionnaire enregistrés sont dus à des impondérables empêchant les interviewées de continuer le questionnaire.

Globalement, les enquêtrices se sont senties concernées et motivées par le sujet, ce dernier leur offrant un statut allant au-delà de la simple « *enquêtrice terrain* ». La motivation, l'intérêt et la formation ont été des facteurs décisifs au bon déroulement de l'étude. En outre, la bonne entente, le dialogue et l'expérience ont permis d'effacer les éventuels problèmes psychologiques que pouvaient subir les enquêtrices. Néanmoins, un sentiment de frustration a été évoqué par l'ensemble des enquêtrices du fait de leur impuissance à aider les femmes subissant des violences.

²⁹ Elizabeth Brown, maître de conférences à l'Université Paris1, membre de l'équipe Enveff, a coordonné la formation des enquêtrices

L'accueil et les réactions au sujet de l'étude ont été positifs notamment dans les communes les plus éloignées de Papeete et plus particulièrement dans les Iles Sous Le Vent. Dans la majorité des cas, les interviewées ont répondu volontiers aux questionnaires. La démarche d'une étude sur la violence chez les Polynésiennes émanant de la Direction de la Santé a été fortement appréciée par les interviewées. Elle l'a été d'autant plus que les femmes se sont senties en confiance face à des enquêtrices dont le rôle était de collecter des informations et non pas de juger.

La base de données

L'intégralité des informations recueillies à l'aide des questionnaires a été saisie, par l'institut Louis Harris. La vérification de la saisie a été effectuée tout au long de l'étude avec un questionnaire contrôlé sur dix dans la base. Une ultime vérification a été faite sur la base de données en fin de phase de saisie. Cette base de données «nettoyée » et formatée en ASCII a été envoyée à l'Institut de démographie de l'université Paris 1 (Idup) pour le traitement et l'analyse des données.

Dans un premier temps, la base de données formatée en ASCII fournie par Louis Harris a été transformée, par l'Idup, en base SAS (système d'exploitation statistique de l'université), de façon à pouvoir effectuer l'analyse de l'ensemble des données.

Sommaire

INTRODUCTION	2
CHAPITRE I.	7
CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ELEMENTS DE BIOGRAPHIE	7
I.1. Caractéristiques socio-démographiques	7
I.2. Biographie sexuelle	11
I.3. La relation de couple actuelle et le type d'union	14
I.4. Mode de logement :	15
I.5. Caractéristiques socio-démographiques des conjoints	16
I.6. . Histoire familiale	18
CHAPITRE II.	21
LES VIOLENCES AU COURS DE LA VIE ET DIFFICULTES DANS L'ENFAN CE	21
II.1. Les agressions physiques depuis l'âge de 17 ans	21
II.2. Les agressions sexuelles au cours de la vie	24
II.3. Les situations difficiles durant l'enfance et l'adolescence	29
II.4. Enfance difficile et violences à l'âge adulte	32
CHAPITRE III.	35
LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	35
III.1. Les divers types de violences subies au cours des 12 derniers mois	35
III.2. Caractéristiques socio-économiques et violences conjugales	38
III.3. Forme de conjugalité et violences conjugales	43
III.4. Mode relationnel au sein du couple et violences conjugales	48
III.5. Sexualité, amour, jalousie : le triptyque des violences conjugales	53
III.6. La violence des femmes : provocation ou réaction ?	56
III.7. Place de l'enfant dans les violences conjugales	60
CHAPITRE IV.	65

LES VIOLENCES DANS LES ESPACES PUBLICS DANS LES 12 DERNIERS MOIS : LES LIEUX PUBLICS SONT-ILS DANGEREUX POUR LES FEMMES ?	65
IV.1. Différents types de violences et âge	67
IV.2. Violences dans l'espace public et environnement social	68
IV.3. Les auteurs des agressions, principalement des hommes connus	70
IV.4. La fréquentation des lieux publics par les femmes	72
IV.5. Circonstances des agressions	73
CHAPITRE V.	77
VIOLENCES ET SANTE DES FEMMES	77
V.1. L'état de santé des femmes enquêtées au cours des 12 derniers mois selon leur âge	77
V.2. Consommation d'alcool et de substances psycho-actives au cours des 12 derniers mois	79
V.3. Violences conjugales et santé des femmes	80
V.4. Violences dans le couple et consommation d'alcool ou de drogue	83
V.5. Contraception, interruption volontaire de grossesse (IVG)	84
CHAPITRE VI.	87
DEMARCHES ET RECOURS AUX INSTITUTIONS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES	87
VI.1. Les violences au cours des 12 derniers mois	88
VI.2. Les violences sexuelles au cours de la vie	91
CONCLUSION	94
DES CONSTATS AUX ACTIONS EN MATIERE DE PREVENTION ET D'AIDE AUX VICTIMES	94
ANNEXE	105